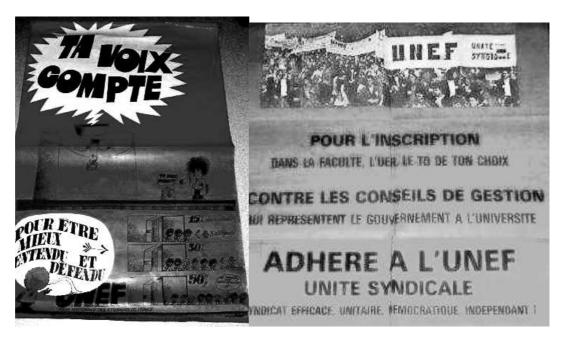
DOSSIER

REPRESENTER LES ETUDIANTS (participation, élections, représentativité).

En ce vingtième anniversaire de la loi d'orientation sur l'éducation qui reconnaît et organise la représentativité des organisations nationales étudiantes (loi du 10 juillet 1989), la Cité des mémoires étudiantes et le GERME ont organisé, les 11 et 12 décembre 2009 à la Maison des initiatives étudiantes le premier jour, et le lendemain à l'Hôtel de Ville de Paris, le colloque « Représenter les étudiants (participation, élections, représentativité) ».

Croisant les regards archivistiques, - avec une soirée « quatre heures pour les mémoires étudiantes », pluridisciplinaires et citoyens – avec des interventions « d'anciens » ou une table ronde avec les organisations étudiantes - sur son bilan et ses perspectives, ses antécédents historiques et ses motivations, ce colloque a permis également de mesurer les pas franchis (ou non) dans la reconnaissance du rôle des mouvements étudiants dans la vie universitaire comme dans la société.

Après avoir mis en valeur dans le numéro 28 – qui précédait le colloque – des documents sur le sujet, nous publions dans ce dossier les interventions de plusieurs contributeurs.



affiches des deux UNEF, appelant l'une au boycott, l'autre à la participation aux élections dans les années 1970. Col. Privée.

La représentativité étudiante à la lumière de la représentativité syndicale en France.

Robi MORDER

1/S'entendre sur les mots.

Notre colloque aborde de nombreuses questions qui renvoient à la « représentation » : celle de la représentativité, de la participation, de la cogestion. Nous n'effleurerons ici qu'une dimension de la représentation, cemme liée à la reconnaissance institutionnalisée du groupe étudiant, sans développer toutes les questions liées à la constitution du groupe lui-même¹.

Dans un dictionnaire sociologique², la « représentation collective » est ainsi définie : « croyances et valeurs communes à tous les membres d'une société ». Il convient de savoir qui est représentatif et peut parler au nom du groupe représenté (en l'occurrence ici, les étudiants), et – en son nom – participer à diverses instances de concertation, de négociation, voire de (co) gestion. Car si « l'univers politique est un univers de représentation » ³, il n'est pas le seul.

D'un point de vue sociologique, la représentation peut aussi renvoyer à la représentation mentale, l'image qui est donnée (que des représentants veulent donner) du groupe aussi bien à l'extérieur, qu'à l'intérieur même du groupe. Comme au théâtre, l'acteur (les groupements étudiants) doit (se) mettre en scène et, ce faisant, mettre en scène les qualités qu'il veut montrer comme étant celles du groupe dans son ensemble. Forger cette image contribue à resserrer les liens entre les individus composant le groupe, et donc leur donne une identité collective⁴.

D'un point de vue juridique, normatif, il s'agit de formaliser, c'est-à-dire d'organiser le groupe représenté, ce qui doit déboucher sur une formalisation. « Les organisations sont inséparables des fonctions qu'elles remplissent, tous les groupes ne sont pas des organisations, seulement ceux dotés de procédures formelles » à la différence des « groupes constitués spontanément » nous explique Maurice Duverger⁵. Ceci débouche sur une légalisation inscrite dans le droit positif, entraînant des droits et prérogatives attachés aux organismes reconnus comme représentatifs. Cela concerne aussi bien les syndicats, associations que les mouvements plus conjoncturels quand ceux-ci se « dotent de procédures », à l'instar des « comités de grève » ou « coordinations » fussent-ils issus des « groupes constitués spontanément ».

Si les deux points de vue, sociologique et juridique, ne se superposent pas totalement, dans les deux cas de figure la représentation vise à la reconnaissance du collectif (le groupe étudiant, quelqu'en soit la forme) par les individus composant ce groupe, et par les interlocuteurs.

« La question de la représentativité renvoie au travail de construction des groupes, c'est-à-dire à la nécessité politique de construire et donc d'homogénéiser des collectifs irréductiblement hétérogènes. C'est toute la difficulté de l'action collective que de convaincre de la bonne représentation des représentants auto-institués en porte-parole » Et dans un contexte de

³ Jean-Marie Dennequin, *Sciences politiques*, PUF, 1985, p. 74.

¹ Voir sur ce sujet Robi Morder : « Mondes étudiants, Mouvements étudiants : l'enjeu des définitions », *Politique la Revue*, N° 3, 1997. et aussi « la construction sociale de l'étudiant, le rôle des associations étudiantes », *Informations sociales*, n° 99, 2002,

² Dictionnaire de sociologie, Larousse, 1985.

⁴ Voir les travaux d'Erving Goffman, notamment La mise en scène de la vie quotidienne, Minuit,1973.

⁵ Maurice Duverger, Sociologie de la politique, Thémis, PUF, 1973, p233.

⁶ Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort, *Nouveau manuel de sciences politique*, La Découverte, Paris, 2009, p 523-524.

pluralisme syndical, la notion de représentativité renvoie également à « la capacité à agir dans le domaine des relations professionnelles, surtout quand il y a plusieurs syndicats et qu'il n'y a pas de représentation commune » l

2/ syndicalisme étudiant et ouvrier : des points communs.

Nous avons souligné dans de nombreux travaux² que l'opposition faite entre associations et syndicats, et entre syndicalisme professionnel et « syndicalisme » étudiant vise à justifier (auprès de ses adhérents et vis-à-vis de l'opinion ou des autorités) la séparation entre plusieurs organisations étudiantes, ou leur distinction d'avec les mouvements ouvriers. Les arguments sont marqués par le contexte du moment de la compétition, et sont bien anachroniques.

En effet, il convient de rappeler que les lois de 1884 (légalisation du droit syndical) et de 1901 (liberté de création des associations) ont les mêmes promoteurs, ce sont toutes deux les lois de Waldeck-Rousseau, la loi de 1901 – pourtant élaborée dans ses grandes lignes dès 1884 - étant adoptée plus tardivement en raison des résistances auxquelles elle s'était heurtée³.

La Troisième République naissante, et au tournant du siècle, a la volonté de promouvoir entre l'Etat et les individus des « groupes intermédiaires ». Pour Durkheim préoccupé par la lutte contre l'anomie sociale, comme pour de nombreux juristes, ces groupes intermédiaires formalisés – syndicats professionnels, associations – peuvent être des lieux d'intégration, de socialisation, ce que l'on appelerait aujourd'hui des lieux de « formation citoyenne ». Encourager la légalisation du syndicalisme comme l'associationnisme étudiant vise, dans cette vision, à l'apprentissage des responsabilités et des exigences de la conduite des affaires. L'on espère ainsi qu'en gérant leurs syndicats en toute légalité, les militants feront l'expérience des difficultés de conduite de la vie des entreprises et se montreront dès lors plus « responsables ».

Bien évidemment, les différences de situation entre les classes ouvrières et les mondes universitaires ne permettent pas une identité, voire une proximité d'application à un même esprit des lois.

D'abord, le droit syndical, reconnu pour les professions s'applique aux patrons – personnes physiques ou morales – de droit privé, sur lesquels l'Etat n'a que peu d'autorité. En revanche, dans les facultés, qui sont des facultés d'Etat, c'est lui le « patron », et il peut, par l'intermédiaire de ses recteurs, beaucoup plus aisément rendre ses lois effectives.

Quand à ce qui touche à l'apprentissage des responsabilités, si dans ces décennies d'affirmation de la IIIème République le travail de l'étudiant est en lui-même celui de préparation à son rôle d'élite de la société (il doit en principe fournir les cadres économiques de la Nation), il n'en va pas de même dans les usines, les fabriques et les commerces. Là, le pouvoir patronal est quasiment de droit divin, qui se refuse à toute immixion d'un corps étranger, surtout quand il s'agit des subordonnés, dans la gestion. Il faut attendre pour aller plus loin les comités d'entreprise en 1945, et surtout les lois Auroux (avec la reconnaissance du « droit d'expression » des travailleurs et les extensions des prérogatives des institutions représentatives du personnel) de 1982. Dans l'administration et les services publics, l'Etat pourra certes par moments encourager les activités d'associations d'étudiants, ou de fonctionnaires mais il se montrera tout aussi réticent à partager du pouvoir, ne serait-ce que l'information, avec ces corps pour les étudiants, ce n'est qu'avec la loi Faure de décembre 1968, effet de la grève générale, qu'enfin des représentant étudiants peuvent siéger dans les conseils d'administration.

3/ Représenter les corps, pas les individus.

A l'UNEF, comme à la CGT (jusqu'en 1923), c'est l'AGE, ou le syndicat, qui pèsent du même poids quelque soit le nombre d'adhérents. Ainsi, à l'assemblée générale, chaque AGE dispose d'une voix. Nous sommes bien en présence du principe essentialiste du syndicalisme, où la

² Robi Morder, . «L'Unef, un exemple d'investissement syndical de la forme associative », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, N° 69, 2003.

¹ Melanges Verdier, Dalloz, 2001, p 114.

³ Sur la loi de 1884 voir notamment le dossier dans la rebue *Genèses*, n° 3, mars 1991.

⁴ Le droit syndical pour les fonctionnaires ne sera acquis qu'en 1946

⁵ Sur l'histoire de la formation du droit syndical dans la Fonction publique, voir Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide (1848-1948)*, PUL, Lille, 1989.

profession parle indépendamment des individus qui la composent, à l'opposé d'une conception de la représentation parlementaire où c'est l'individu (l'électeur) qui est à la base de la désignation. On constate d'ailleurs que tout comme la CGT du début du siècle se montre réticente à tout ce qui peut ressembler à un contournement de la représentation syndicale¹, par la démocratie électorale de type parlementaire (délégués élus par tout le personnel²). C'est l'action collective des membres organisés qui est à la source de la légitimité, et non le suffrage, ce que réclament l'UNEF et les AGE c'est une représentation étudiante dans diverses institutions par les délégués qu'elles désigneront. C'est d'ailleurs ce qui est obtenu en 1935 dans les œuvres, puisque ce sont les AGE dans les académies, et l'UNEF dans le CSO qui siègent au nom de tout le groupe étudiant. Nous verrons que l'UNEF et ses AGE sont d'abord opposées à l'élection des « délégués Capitant » après la Libération.

La représentativité est d'abord une « qualité et non une procédure », elle ne découle pas d'une « arithmétique du suffrage »³.

Pour résoudre des contradictions, des systèmes de représentation sont imaginés, permettant de faire ratifier par le suffrage les désignations par les seules organisations. Jaurès en 1899 prône des délégués ouvriers élus dans un premier vote assistés après un second vote par des délégués syndicaux, puis nous aurons divers systèmes où les syndicats ont le monopole de la présentation des listes, système qui sera aussi envisagé par l'UNEF. La question de l'adhésion obligatoire est posée par Klotz député radical socialiste en 1908, comme par Scelle en 1927⁴. Bien évidemment dans une autre vision de la société (la société des corporations) le régime de Vichy l'envisage avec le projet de corporation étudiante obligatoire. En décembre 1940, le secrétaire à l'instruction publique, M. Chevalier, reçoit l'UNEF (qui estime avoir comparu devant un « véritable tribunal » pour exposer la « charte des étudiants », avec adhésion obligatoire à l'UNEF (qui doit changer de nom) et aux organisations confessionnelles (catholiques et protestantes) – le sort des israélites restant « en suspens ». En octobre 1941, le représentant du ministre de l'Intérieur indique au président de l'UNEF que «l'UN va être dissoute» au profit d'une grande « corporation nationale »⁵. Un projet de janvier 1942 prévoit que tous les étudiants inscrits ou immatriculés seront affiliés à une seule association corporative de faculté, tous ces groupements « constitueront les seuls organismes chargés de représenter les étudiants de France » 6. L'UNEF, dont le projet prévoit la dissolution, ainsi que les organisations confessionnelles, que le projet prévoit pourtant de maintenir (pour les fédérations d'étudiants protestants et catholiques), y opposent une inertie active pour l'empêcher. « L'opposition de l'Église à la main mise de l'État sur ses propres mouvements et la rivalité qui oppose les partisans d'une «Jeunesse unique» aux partisans d'une « Jeunesse unie » profitent à l'UNEF »⁷.

4/ L'exemple des délégués Capitant.

Pour les syndicalistes du début du 20^{ème} siècle il s'agit de rompre avec l'individualisme de l'élection, le syndicalisme constituant même une réaction contre la démocratie parlementaire⁸. Les reconstructeurs de l'UNEF de la Charte de Grenoble renouent, sans le savoir, le fil de la critique, qui opposent au « mini parlement étudiant » le syndicalisme ⁹.

A la Libération, l'UNEF concurrencée par les forces politiques et confessionnelles auréolées du prestige de la Résistance, absente de l'Union des étudiants patriotes, est confrontée à la menace

¹ Pierre Bance, Les fondateurs de la CGT à l'épreuve du droit, La Pensée sauvage, 1978.

² Néanmoins, l'instauration légale des délégués du personnel en 1936 « symbolise la reconnaissance du collectif des travailleurs », Jacques Le Goff, *Droit du travail et société*, tome 2, « les relations collectives de travail », PUR, Rennes, 2002.

³ Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable*, Gallimard, 1998, p. 230 et suivantes.

⁴ Georges Scelle, *Précis élémentaire de législation industrielle* Sirey, 1927..

⁵ compte-rendu du Conseil d'administration de l'UNEF du 11 janvier 1942, fonds UNEF, BDIC, 4° delta 1159/1 1942.

⁶ Nous avons trouvé plusieurs versions de travail dans les archives de la FSEF.

⁷ Stéphane Merceron, «L'UNEF des années noires », *Cahiers du Germe*, n° 1, 1996, reproduit dans le dossier «L'UNEF, les étudiants, pendant la guerre de 1939-1945 et sous l'occupation : attentismes, collaborations et résistances », *Cahiers du Germe* n° 25, 2005.

⁸ Griffuelles dans *l'Action syndicaliste*,1908.

⁹ Paul Bouchet le rappelle dans ses entretiens et interventions, voir notamment son témoignage dans *Les Cahiers du Germe* n° 1, repris dans *Naissance d'un syndicalisme étudiant*.

d'un « parlement étudiant ». La FFEC, ayant l'oreille d'une partie des autorités, propose l'élection de bureaux étudiants dans les facultés, les académies, et un président national des étudiants élu par ces bureaux. C'est la base du premier projet du ministre Capitant¹. Les rapports de force de 1944/1945 étant ce qu'ils sont, l'UNEF ne peut s'opposer ouvertement à tout le projet. Grâce à l'action de Pierre Rostini notamment qui va jusqu'à se faire auditionner au Conseil d'Etat², le syndicat étudiant obtient de limiter l'élection de délégués à l'échelle de la faculté, sans création de « bureau des étudiants », ni échelon supérieur. L'UNEF maintient ainsi son monopole corporatif, avec l'accord il est vrai des organisations politiques et confessionnelles qui lui abandonnement progressivement ce terrain.

Dans la pratique, les AGE présenteront des listes, soit seules, soit (c'est le cas à Paris) avec d'autres quand elle risquerait d'être minoritaire. Mais très vite, ces délégués, et même les élections tomberont en désuétude³, les AGE et l'UNEF (re)devenant l'interlocuteur unique et incontesté des autorités, « syndicat unique des étudiants ».

Après la création du CNOUS, avec représentation étudiante par l'UNEF et les AGE, le débat rebondit en 1956 sur les délégués Capitant⁴. L'UNEF critique la limitation de la représentation étudiante aux seules affaires disciplinaires et de prêts d'honneur. Pour elle le décret Capitant est "caduc (...) les étudiants se refusent, à la demande de leurs dirigeants, à participer aux élections, afin de sauvegarder le principe d'une représentation unique des étudiants". Il est aussi innefficace « et dangereux dans celui des principes puisque cela donne la possibilité de diviser la représentation étudiante, ce que ne peuvent admettre les AGE et l'UNEF"⁵

Finalement, le Recteur Bouchard propose un système inspiré de celui des Comités d'entreprise (les AG présentent des candidats, tous les étudiants votent), ce qui est accepté par l'UNEF comme un compromis. Mais le texte évolue indiquant *"les associations corporatives peuvent présenter des candidats"* ce qui, évidemment, revient à laisser la liberté de candidatures à tout groupement étudiant, de quelque nature qu'il soit. Devant l'échec au Parlement, l'UNEF mandate son bureau national pour obtenir que par *"ordonnance ou décret"* ce soit le Ministère qui désigne par arrêté des délégués dont les noms sont proposés par les associations les plus représentatives⁶. Rien n'est tranché quand la IVème République sombre, et l'on sait qu'en 1961 le gouvernement reconnaît la FNEF, scission de l'UNEF comme représentative. En 1963 la parité est rompue dans les Conseils des Oeuvres.

La FGEL (AGE parisienne des lettres et sciences humaines) principalement va au cours des années qui séparent la fin de la guerre d'Algérie de 1968, années de crises et de désyndicalisation au moment même où le nombre d'étudiants s'accroît, va tendre vers une conception de la représentativité moins essentialiste, avec une orientation de délégués d'amphi et de TP⁷.

5/ De Faure (1968) à Jospin (1989).

Il faudra attendre les conséquences de la grève générale de mai et juin 1968 – mais dans un contexte de division et de désyndicalisation – pour qu'une représentation étudiante soit instaurée au sein des conseils des universités. Le mouvement étudiant, l'UNEF est divisée quant à l'attitude à adopter : participer aux élections, ou les boycotter. Une grande partie des débats porte sur les dangers de « l'intégration » au système, de gestion de la pénurie. D'un côté, le courant « renouveau » de l'UNEF – tout en reconnaissant le danger – estime utile d'occuper le terrain, de l'autre la majorité de l'UNEF se refuse à co-gérer « l'université bourgeoise », comme l'extrêmegauche qui a abandonné le syndicalisme.

¹ Voir les documents que nous avons publiés dans Les Cahiers du Germei n° 28, 2009.

² Pierre Rostini, témoignage, Les Cahiers du Germe n° 1, repris dans Naissance d'un syndicalisme étudiant.(op. cit).

³ On pourrait faire le parallèle avec l'organisation des réunions de « droit d'expression » des salariés instaurés par les « lois Auroux » en 1982, qui n'avait pas suscité l'enthousiasme des syndicats de salariés, et qui ont été vidés de leur contenu initial, quand ils n'ont pas été purement abandonnés dans la pratique.

⁴ Robi Morder, « l'Unef et la participation », *La Revue de l'Université*, n° 12, 1998.

⁵Mémorandum de l'UNEF aux membres du Conseil supérieur de l'Education 1958.

⁶ Là encore on peut faire le parallèle avec le droit du travail où la présomption de représentativité nationale est accordée par décret aux confédérations syndicales. Ceci change avec la réforme de 2008.

⁷ Jean-Philippe Legois, la sorbonne avant mai 68. Chronique de la crise universitaire des années 60 à la faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, maîtrise d'histoire, Paris 1, 1993.

Il est vrai que la « participation » n'est pas que représentation. Après 1945 il a été nécessaire de définir de nouvelles formes de représentation de la société civile dans le cadre de « politiques publiques », avec des coopérations officielles et institutionnelles entre Etat, groupes professionnels pour remplacer les circuits traditionnels notables/conseils généraux et préfets de la IIIème République symbolisant alors les liens multiples entre milieux d'affaires et administrations¹. Autant la coopération UNEF/ministère en matière éducative sous la Ivème République s'inscrivait dans un même objectif de démocratisation, les tensions et conflits portant sur les rythmes et les modalités, autant la « Participation » Faure s'inscrivait dans un contexte bien différent.

Un autre aspect souvent négligé nous ramène toutefois aux débats antérieurs : parmi les partisans du boycott qui continuent de prôner le syndicalisme l'important demeure de refuser de soumettre la représentativité syndicale à un système de suffrage direct. L'UNEF unité syndicale qui boycotte les élections, et donc le CNESER, se félicite quand en 1975 le ministre Soisson instaure une « Conférence des associations étudiantes », comme instance de concertation où les syndicats et les associations sont présentes en tant que telles². L'UNEF dite « renouveau », qui est aussi membre de la CAE, s'inquiète, elle, d'une possible remise en cause du CNESER, ayant à ses yeux la supériorité d'être « élue ».

Sous le régime de la Loi Faure, il n'y a pas d'organisation de la représentativité. Chaque groupe d'étudiants qui le désire – corporation, association, syndicat, organisation politique, confessionnelle, groupe informel, peut se présenter et disposer d'élus. Il n'y a pas de prérogatives particulières : suivant les universités, les listes peuvent disposer de locaux, de subventions (indirectes : timbres, impression de tracts et journaux) si les statuts ou des résolutions le prévoient. Mais d'autres groupements sans élus peuvent aussi accéder à des subventions, des facilités de communication. En matière de négociations, le Président d'université, le Ministre, peut accepter ou refuser de recevoir les syndicats étudiants, ou certains d'entre eux, des coordinations, d'autres mouvements. La période des années 1970 et 1980 est celle d'une multipolarité de la représentation étudiante, éclatée selon les organisations, les lieux, les enjeux (périodes routinières, situations de conflits

En 1989, la nouvelle Loi d'orientation pour l'enseignement est préparée par des « tables rondes ». La deuxième table ronde intervient deux semaines après la création de l'Observatoire national de la vie étudiante (l'OVE) et à cette occasion Lionel Jospin établit un parallèle entre la représentativité à définir des organisations étudiantes et celle prévue pour les syndicats par le code du Travail. Le président de l'UNEF indépendante et démocratique s'en félicite, et il semble que l'UNEF dite « solidarité » comme l'UNI ne voient pas d'un mauvais œil ce projet ³ qui favoriserait en fait les grandes organisations. Effet détourné et non prévu par les protagonistes, c'est le regroupement de diverses associations, monodisciplinaires et corpos pour obtenir une représentativité nationale, processus qui conduit à la création de la FAGE en 1989.

Ce que change donc avec la « Loi Jospin » de 1989 c'est l'organisation d'une représentativité reconnue à l'échelle nationale, avec une référence au code du travail. Le gouvernement arrêtera une liste d'organisations représentatives à l'échelle nationale, non de manière arbitraire, mais selon qu'elles auront des élus ou non au CNESER et au CNOUS. Une ambiguité demeurait : le minimum d'un raprésentant est-il cumulatif: (au moins un élu dans chaque instance, CNESER et CNOUS, donc deux élus) ou alternatif (un élu au CNOUS ou au CNESER). L'obtention d'un siège au CNESER pour la Confédération étudiante – qui n'en dispose alors pas au CNOUS – tranche la question dans la pratique, puisque la Cé est reconnue représentative.

La notion de représentativité a bien été étendue « en dehors de la sphère de travail devenan une technique générale de gestion sociale »⁴. Toutefois, les prérogatives – autres que symboliques - de la représentativité étudiante sont limitées : la répartition en proportion des résultats électoraux nationaux, des subventions pour la « formation des élus ». Les organisations étudiantes (et pas

¹ Nicolas Roussellier, « Deux formes de représentation politique : le citoyen et l'individu », in Marc Saadoun (dir), La démocratie en France, Gallimard, 2000, chapitre 5, p. 247 et s.

² L'UNEF unité syndicale se réfère aux principes défendus par la CGT Force Ouvrière en la matière.

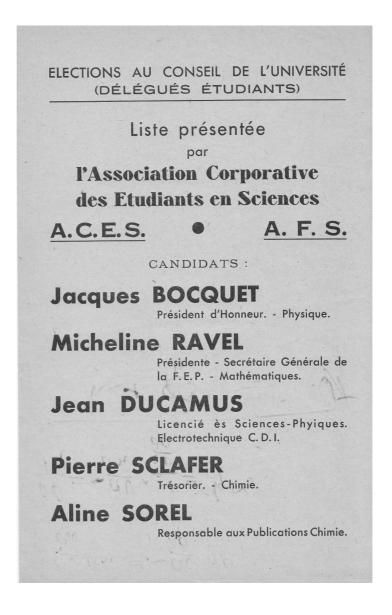
³ C'est ce qui ressort d'un échange que j'ai pu avoir avec Alain Bauer en décembre 2009 avant notre colloque.

⁴ Pierre Rosanvallon, *La question syndicale*, Calman Levy, 1988, p. 106;

uniquement représentatives) continuent néanmoins de bénéficier d'autres subventions sur projets, présentés directement ou indirectement, ce qui permet aux gouvernements de contourner les critères objectifs et de favoriser telle ou telle mouvance.

Dans les deux syndicalismes, on est passé en moins d'un siècle de « l'essentialisme » à la légitimité électorale, d'autant que le pluralisme syndical a conduit à une pluralité des organisations à vocation représentative. Dans la représentation étudiante, le syndicalisme étudiant n'est plus le seul instrument de la représentativité, le suffrage direct, institutionnel (élections) ou « mouvementiste » (assemblées générales, coordinations) s'avérant également des vecteurs de représentativité et de légitimité.

L'on notera que la réforme du code du travail de 2008 reprend la philosophie instaurée aux étudiants vingt ans plus tôt : la représentativité syndicale sera accordée en fonction des résultats électoraux. « la démocratie représentative a frappé d'illégitimité toutes les autres formes de gouvernement » ¹.



Election de « délégués Capitant », années 1950. Col; Cité des mémoires étudiantes

¹ François d'Arcy (dir), *La représentation*, Economica, 1985, p. 8.

L'AGE de Paris, les associations corporatives et la représentation des étudiants à la Belle Epoque

Pierre MOULINIER

Au XIXe siècle, les étudiants sont constamment en représentation, une minorité très visible. A l'époque romantique, l'étudiant est un type social, un stéréotype, fréquemment caricaturé. S'il est souvent représenté dans la fiction, de quoi est-il représentatif? La représentativité étudiante peut s'apprécier à différents niveaux :

Dans la jeunesse : le XIXe siècle voit l'affirmation de la classe étudiante ou « jeunesse des écoles » comme avant-garde de la jeunesse, voire comme la jeunesse par excellence, malgré son faible nombre : elle est la seule à avoir accès aux « médias » et les jeunesses ouvrière ou paysanne sont dans les limbes ;¹

Dans l'élite et la vie politique : au XIXe siècle, les étudiants passent du statut de héros de la liberté jusqu'en 1830 à celui de membre dégénéré de la bourgeoisie : une élite contestée par ses pairs à la Belle Epoque!

Dans la corporation universitaire et estudiantine : lorsque se créent les premières AGE dans les années 1880, des voix s'élèvent pour contester leur représentativité et des associations corporatives sont créées pour affirmer une autre représentativité étudiante. Ajoutons qu'à la Belle Epoque, la question de la représentativité étudiante commence à se poser à deux niveaux : celle des AGE au niveau national, au sein de l'UNEF, et celle des unions nationales au niveau européen.

A l'inverse des autres nations détentrices d'universités importantes au XIXe siècle, (Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, Suisse, Autriche), la France refuse dès le Consulat et l'Empire et pendant les trois-quarts du siècle de reconnaître les associations d'étudiants. Dans le contexte agité des années de la Restauration, ces groupes sont jugés hostiles au régime et républicains. Ce qui n'empêche pas des tentatives, qui échouent les unes après les autres. Un bon demi-siècle de luttes et d'essais avortés finit par rendre indispensable l'associationnisme étudiant qui prend corps dès le lancement des réformes de la IIIe République, se développe rapidement et reçoit d'emblée le soutien des institutions qui le combattaient le plus violemment, l'Etat et l'Université. L'association de Paris n'est toutefois pas la pionnière des organisations étudiantes. La première association d'étudiants reconnue en France est celle de Nancy, fondée en 1876 par l'étudiant en droit Auguste Leclaire, suivie de celle de Bordeaux (1882). Par ailleurs, Montpellier a connu un club d'étudiants en 1872 et un cercle scientifique et littéraire en 1877. Lyon suivra en 1888, date où l'on recense une quinzaine d'associations. A Paris, c'est au début de 1884 que l'Association générale des étudiants (AGEP) - vite baptisée « l'A » - voit le jour.

Représenter les étudiants à Paris : la naissance de l'AGEP

C'est paradoxalement une critique sans ménagement de la classe étudiante qui provoque l'avènement du corporatisme étudiant. Le déclic fondateur provient de trois articles publiés dans le journal socialiste de Jules Vallès, *Le Cri du peuple*, en décembre 1883. Ces textes entraînent une réaction indignée d'étudiants et suscitent les réunions qui débouchent sur la création de l'association. Le préfet de police Camescasse ayant annoncé son intention de fermer les brasseries de femmes, qui sont de véritables nids à prostitution dans le Quartier latin, un rédacteur du journal, Lucien-Victor Meunier, s'apitoie sur le sort d'esclaves des femmes exploitées dans ces

¹ P. Moulinier, «Genèse d'une jeunesse au XIX^e siècle : quand les étudiants devaient rendre des comptes », in L. Bantigny, I. Jablonka, dir., *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX^e-XXI^e siècle,* Paris, PUF, 2009, p. 37-50.

² P. Moulinier « Une élite contestée par ses pairs : les étudiants de Paris à la Belle Epoque », in C. Bouneau, C. Le Mao, dir., *Jeunesse(s) et élites. Des rapports paradoxaux en Europe de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, PUR, 2009, p.235-246.

lieux et, critiquant l'indifférence des élèves des Ecoles, ironise sur « ces lamentables étudiants, ayant poil au menton et déplumés déjà, de qui la police prend généreusement la défense. Alors, ça ne les ennuie pas d'être traités comme des gosses à qui l'on retire leurs tartines de peur qu'ils se fassent du mal en mangeant trop ? ». Et de conclure : « Si l'on voulait sérieusement - tâche impossible d'ailleurs - « épurer » le Quartier latin, ce ne serait pas la suppression des brasseries qu'il faudrait demander, mais la suppression des étudiants »¹. Vingt jours plus tard, le secrétaire de rédaction Emile Massard récidive en opposant les sains plaisirs du dimanche ouvrier aux mœurs stupides de la « jeunesse intelligente des Ecoles ». « Ce n'est pas la sève de la jeunesse qui coule dans les artères de tous ces ahuris de faculté, c'est le pus de la corruption sociale. Pourris physiquement, décomposés moralement, ils ne sont que les fruits légitimes des classes moyennes ou élevées, déjà gangrenées par le luxe et l'oisiveté ». Deux colonnes plus loin, Lucien-Victor Meunier s'en prend aux « fils idiots d'une bourgeoisie en pourriture » et à la « rengaine usée de l'alliance entre les travailleurs révolutionnaires et la jeunesse des Ecoles »! Non, proteste-t-il, « imbus d'esprit réactionnaire, trop ineptes d'ailleurs pour comprendre les idées nouvelles, de sang trop pauvre et de cœur trop vide, héritiers de tous les vices de leurs parents, ils sont nos adversaires ! [...] Les laisser vivre serait perpétuer la race maudite des exploiteurs du peuple »².

Ces attaques sont mal perçues par un groupe d'étudiants qui, lors d'un « punch fraternel » le 27 décembre, ont lu à voix haute les articles incriminés. Un monôme se forme sur le boulevard Saint-Michel, appelant les étudiants à marcher sur le siège du Cri du peuple, rue du Croissant. Au journal, une discussion s'engage entre la délégation, qui s'affirme représentative de la jeunesse des Ecoles, et le «citoyen Massard». Celui-ci affirme qu'aucune personne n'est visée personnellement, mais que le journal a le droit de s'en prendre à une classe sociale. Dans la nuit du 27, une manifestation a lieu devant le siège du journal, en présence de Jules Vallès, et Massard est conspué aux cris de « A l'eau, Massard, à mort Massard ! ». La rédaction, qui a reçu des lettres de soutien d'étudiants socialistes, refuse de se rétracter. Le groupe de manifestants (200 personnes sur 8000 étudiants à Paris, remarque le journal) publie une adresse qui paraîtra dans le numéro du 28 décembre du Cri : « Vous nous appelez les fils de la bourgeoisie. Nous ne sommes ni les enfants de l'aristocratie, ni les fils du prolétarisme (sic), ni les descendants de la bourgeoisie. Partis de bas ou descendus de haut, nous saurons toujours relever une injure ». Ce même 28 décembre, un groupe de six étudiants se présente au bureau du journal et exige une réparation. Vallès réplique qu'un journal socialiste se doit de poursuivre « dans les fils comme dans les pères, l'exploitation à laquelle la bourgeoisie soumet le prolétariat »³. Au cours d'une réunion d'étudiants organisée le lendemain, deux camarades sont désignés en vue d'obtenir une réparation par les armes de Meunier et Massard. Le projet d'une pétition qui serait adressée au ministre de l'Instruction Publique Jules Ferry est repoussé. Le même jour, les étudiants socialistes organisent une réunion publique Salle de l'Ermitage. Les deux rédacteurs incriminés refusent le duel, estimant qu'ils n'ont mis en cause personne nommément. Du coup, nouvelle réunion le 30 à Bullier autour des deux champions étudiants. C'est là que naît l'idée de créer une association. « Cette tentative réussira-t-elle ?, demande le Cri du peuple du 1er janvier. C'est bien douteux. Il y a quelques années, un pareil essai fut tenté par notre ami Emile Massard, alors délégué des Ecoles aux funérailles de Michelet, et l'organisateur du congrès des étudiants. Malgré le concours empressé des premiers étudiants, cette œuvre n'eut qu'une courte durée. La nouvelle entreprise tombera probablement comme l'ancienne, devant l'indifférence des étudiants »⁴.

L'organe de Vallès se trompe, car les temps sont mûrs pour fonder une corporation étudiante à Paris. Au cours de la réunion de Bullier, Loiseau, élève des Beaux-Arts, fait remarquer que si les étudiants sont impunément exposés aux attaques, c'est en raison de leur absence de solidarité et parce qu'aucune organisation ne peut parler en leur nom. Sa proposition de fonder une association recueille l'adhésion des participants, qui élisent un comité chargé de rédiger des

¹ L.-V. Meunier, « Pauvre jeunesse des Ecoles », Le Cri du peuple, 7 décembre 1883, n°41.

² E. Massard, «Les Fils de la bourgeoisie », et L.-V. Meunier, «Le Monde où l'on gueule », *Le Cri du peuple*, 27 décembre 1883, n° 61. Emile Massard (1857-1932), ancien communard, journaliste dès 1876 au *Bien public*, a été l'un des organisateurs du congrès international ouvrier de 1878.

³ Le Cri du peuple, 30 déc. 1883, n° 64

⁴ Le Cri du peuple, 1er janv. 1884, n° 66.

statuts. La nouvelle Association générale des facultés et écoles supérieures de Paris est autorisée le 2 avril 1884, et la première assemblée générale se réunit le 21 mai dans l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine, obligeamment prêté par le doyen Béclard, « *chaud protecteur de l'œuvre naissante* ». Elle choisit pour son premier président un carabin, Eugène Boureau, et pour secrétaire Chapsal¹. L'association est reconnue d'utilité publique le 25 juin 1891 et ses premiers pas sont parrainés par le ministre Jules Ferry ainsi que par les plus hautes autorités universitaires, Louis Liard, Octave Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et surtout Ernest Lavisse.

L'AGEP, porte-drapeau de la jeunesse des Ecoles

L'AGEP joint au divertissement un rôle représentatif qui l'amène à parler au nom de la jeunesse des Ecoles partout où elle est conviée, au point que M. Chilot, professeur de langue et littérature françaises, peut affirmer qu'elle est devenue une « institution d'Etat »². L'AGEP est présente aux funérailles nationales de Victor Hugo, à celles de Renan et de Carnot, à la translation des cendres de Louis Pasteur en 1897, à l'inauguration d'une statue à Claude Bernard et a sa place, drapeau en tête, dans les cérémonies et cortèges officiels, notamment au début d'août 1889, lors de la commémoration du centenaire de la Révolution, qui coïncide avec l'inauguration de l'Exposition Universelle et avec celle de la nouvelle Sorbonne. Les fêtes de l'Université de Paris de 1889 durent huit jours, du 5 au 12 août, et réunissent 478 délégués étrangers et 218 Français venus de 22 villes. Le 5 août, pour l'inauguration de la nouvelle Sorbonne de l'architecte Nenot, les gradins et les tribunes du grand amphithéâtre sont réservés aux étudiants, dont les bannières ornent chaque pilier. Les discours officiels sont salués par les bans des étudiants. Après la cérémonie, un lunch est offert à ceux-ci dans la salle du Conseil académique, au cours duquel Chaumeton, étudiant en sciences et président de l'A, reçoit les palmes académiques. Enfin, les étudiants défilent bannière en tête devant Carnot, le président de la République³. En 1892, l'A célèbre le jubilé de Louis Pasteur, l'année suivante, elle offre une soirée d'hommage à Ernest Lavisse et en 1903 à l'érudit Gaston Paris. En novembre 1894, à l'occasion de la mort du Tsar, elle envoie un télégramme de condoléances à la Tsarine et aux étudiants de Saint-Pétersbourg⁴. L'association est encore présente en 1890 aux fêtes du sixième centenaire de l'Université de Montpellier, lors de la séance d'inauguration de l'Université de Paris le 19 novembre 1896, lors des fêtes universitaires et de la nouvelle Exposition Universelle de 1900. En 1900 comme lors du centenaire de la Révolution en 1889, l'A reçoit des délégations étudiantes du monde entier. En 1900, les fêtes comprennent un grand banquet, une représentation de l'Aiglon avec Sarah Bernhardt, une visite à l'Exposition universelle, une matinée à l'Elysée, une cérémonie à la Sorbonne, une soirée de gala à l'Opéra. A cette occasion ont lieu le Congrès de l'Union nationale des étudiants français et celui de la Fédération internationale des étudiants.⁵. Dans toutes ces occasions, c'est elle qui est chargée de l'accueil des délégations étudiantes étrangères. Et elle est bien entendu présente dans les fêtes universitaires hors de France, en décembre 1884 à Bruxelles, en 1888 à Bologne, en 1890 et 1891 à Prague, Leyde et Lausanne, en 1893 à Gand et à Madrid, en 1894 à Anvers, en novembre 1906 à nouveau à Bruxelles. C'est à l'occasion de la participation de l'A au huitième centenaire de l'Université de Bologne qu'est instauré le port du béret de velours noir aux couleurs de la discipline. En février 1898, elle accueille une délégation de *l'Estudiantina* de Barcelone⁶.

Un rôle syndical tardif

Même si Le Réveil du Quartier de novembre 1888, à propos de l'association, parle emphatiquement de « notre chambre syndicale et notre conseil municipal »⁷ et si le président de l'A, Charles François, définit en 1894 son organisation comme « le syndicat de notre jeunesse universitaire, syndicat restant, par goût, à l'écart des événements d'ordre politique ou

¹ AGEP. Annuaire, 1888. Sur l'AGEP, voir aussi Paul Wiriath, «L'Association générale des étudiants de Paris », Le Monde moderne, avril 1895, vol. I, n° 4, p. 596-604. E. Lavisse, Etudes et étudiants, Paris, A. Colin, 1890, 354 p.

² P. N. Chilot, *La France universitaire et la jeunesse internationale*, Paris, 1910, 22 p.

³ « La nouvelle Sorbonne », *La Paix sociale*, 10 août 1889, n° 63, p. 2. Association générale des étudiants de Paris. *Les Fêtes de l'Université de Paris en 1889*, Paris, 1890, 85 p.

⁴ L'Etudiant, 10-17 nov. 1894, n° 99. Le Pays latin, 15 nov. 1894, n° 2.

⁵ Fêtes universitaires de 1900. Paris, AGEP, 1901, 59 p.

⁶ Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève, 1897-1898, t. II, pp. 491-496.

 $^{^7}$ Le Réveil du Quartier, 11 nov. 1888, n° 26.

religieux »¹, ce n'est qu'à la fin du siècle et surtout dans les années précédant la Grande Guerre qu'elle s'occupe sérieusement des intérêts de ses mandants. Elle met dès le départ une grande modération dans ses revendications. En 1887, alors que la loi de finances a rétabli les droits d'inscription supprimés en 1880 et provoqué une agitation au Quartier latin, elle déclare « chercher à concilier les intérêts des étudiants avec ceux de l'enseignement supérieur » et cherche à obtenir le maximum de dispenses d'inscriptions². En 1894, on la voit protester contre les implications de la loi militaire de 1889 pour les classes 91 à 93. En novembre 1896, sa section de droit attaque la suppression de la session de licence de janvier³. En 1909, un étudiant toulousain lance un appel à la constitution de vrais syndicats étudiants en regrettant que les AGE soient « surtout des cercles où l'on se réunit pour causer, où on lit des journaux, où l'on joue ; l'organisation des fêtes et autres distractions a été jusqu'à ce jour leur principale préoccupation ». Il regrette qu'elles ne soient pas organisées par « ordres d'études », « chose indispensable pour leur donner un sentiment plus net de leurs intérêts corporatifs ». « Nous faisons, poursuit l'auteur, dans l'Alma Mater, figure de consommateurs ; ce serait mal nous juger que de nous croire inaccessibles à d'autres préoccupations [...] Et pourquoi serait-il interdit de songer à voir un jour les étudiants représentés dans les conseils d'Université? »⁴. En fait, l'AGEP ne répondra à ce vœu que lorsqu'elle sera concurrencée par les corporations d'étudiants en médecine et en pharmacie.

La collusion avec le pouvoir

Dans les années 1880, la jeunesse des Ecoles partage les valeurs de la République et se situe en majorité dans l'opposition à Boulanger. Il est vrai qu'elle n'a pas à se plaindre de la République affermie qui lui offre des bourses, aide et reconnaît ses associations, favorise la réforme universitaire et la recherche⁵. Selon Alain Monchablon, l'AGEP « semble un instrument de la propagande républicaine en même temps qu'un élément modérateur lors des traditionnels tapages étudiants »⁶. J. M. Burney ajoute non sans raison que les AGE offrent l'avantage de réaliser l'union des étudiants au moment où les autorités universitaires souhaitent réaliser celle des facultés au sein des universités. C'est ce que déclare avec satisfaction Octave Gréard dans les premières années de l'A. Louis Liard y voit aussi un ferment d'union intellectuelle et patriotique

« L'A » critiquée pour son carriérisme

Le poids de ces parrains républicains, notamment du groupe opportuniste, donne aux responsables de l'A une image d'ambitieux et de médiocres, avides de places dans les allées du pouvoir, même si certains voient dans l'AGEP un lieu de formation à la gestion pour ceux qui la dirigent. Dans son dernier roman, *Soutien de famille*, le vieux Daudet fait de son héros, Raymond Eudeline, un candidat à la présidence de l'A. Preuve que cette association avait acquis une surface médiatique incontestable. C'est l'occasion pour l'auteur des *Contes de mon moulin* de raconter l'ambiance quasi parlementaire qui entoure cette élection et de se gausser de l'association. Un ancien président de l'A, Marquès, qui est secrétaire particulier au Quai d'Orsay et parent d'un ministre, sait manipuler les membres du Comité, « ces petits hommes dont les larges bérets de soie moirée, récemment adoptés par les étudiants de Paris, affectaient une forme correcte et majestueuse comme leurs redingotes noires et leurs énormes cravates à la Royer-Collard. [...] Plus ils étaient jeunes, plus ils s'enveloppaient de majesté, voûtaient leur taille

¹ Congrès international de l'enseignement supérieur tenu à Lyon les 29 et 30 octobre 1894. Lyon, 1896, p. 267.

² L'Université de Paris, 1887.

³ La Tribune des étudiants, 15 nov. 1896, n° 3. L'Etudiant, 1-8 sept.- 29 sept./6 oct. 1894, n° 94 à 96.

⁴ Idées libres. Revue bimensuelle éditée par l'Union des étudiants républicains de Toulouse, 25 fév. 1909, n° 2.

⁵ C. Charle, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 1991, p. 268.

⁶ A. Monchablon, *Histoire de l'UNEF de1956 à 1968*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, p. 14.

⁷ J. M. Burney, *Toulouse et son Université. Facultés et étudiants dans la France provincial du XIX^e siècle.*, Toulouse, PUM, 1988, p. 247-249. En 1886, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'A, Octave Gréard affirme que, grâce à l'association, « l'isolement où vivaient les universités a pris fin ». O. Greard, *Education et instruction. Enseignement supérieur*, 2^e édition, 1889, p. 290. Louis Liard lui fait écho en 1889-1890 : les associations d'étudiants, affirme-t-il, « ne sont pas, comme en Allemagne, des *corps* ayant chacun son symbole et sa formule. C'est, dans chaque ville, un seul corps, ayant pour symbole unique et pour formule souveraine, la science et la patrie. Ce ne sont pas des *nations*, comme autrefois dans la vieille Université de Paris. C'est, dans l'école, la nation elle-même, une et multiple tout ensemble ». L. Liard, *Universités et facultés*, 1890, p. 136.

⁸ P. Wiriath, «L'association générale... », 1895, op. cit., p. 604.

débile sous le poids des responsabilités écrasantes dont la terrible C.O.I. (commission d'ordre intérieur) pouvait à tout moment leur demander compte »¹. Un roman de 1897 raconte une discussion de bistrot à propos de l'association. Aux critiques de ses amis sur la « nullité » et l'arrivisme des dirigeants, un certain Leflou réplique en disant que l'A n'est certes pas un centre intellectuel, mais au moins un centre de camaraderie, voire « une société de consommation de bocks à bon marché ». Et de regretter que les plus intelligents de leurs camarades soient « souvent des délicats qui refusent de mettre la main à la pâte parce qu'ils ont peur de se salir les doigts et d'attraper des taches »². L'auteur aurait pu ajouter que l'individualisme encouragé par le bachotage en solitaire dès le lycée et l'absence pendant plus des trois quarts du siècle d'une tradition associative au Quartier latin ne plaidaient pas toujours pour l'adhésion à l'A.

Faux apolitisme et arrivisme

La neutralité et l'apolitisme de l'AGEP sont contestés à gauche comme à droite. Chez les étudiants socialistes, autour de 1900, la question est de savoir si les étudiants sont les fils irrécupérables de la bourgeoisie ou s'ils sont susceptibles d'apporter leur soutien à la classe ouvrière, voire pour certains faire partie de celle-ci. L'indifférence politique des camarades de faculté est critiquée autant que leur arrivisme. Les ESRI, qui se sont créés en 1891 pour « bousculer les satisfaits et les profiteurs de l'Association et implanter le socialisme au cœur du Quartier latin », jugent « l'A » aussi réactionnaire que l'Institut catholique et asservie au gouvernement et à l'idéologie régnante³. Lors des émeutes du Quartier latin consécutives à la mort de Nuger le 1er juillet 1893, les étudiants collectivistes recréent le Comité de la Source, du nom du café où ils se réunissent, en vue de contrecarrer l'influence de l'A. Ce comité parvient à réunir à Bullier 2000 étudiants qui accusent l'AGEP, qualifiée de « sous-préfecture de police », de diviser les étudiants⁴. Et bien avant la Charte de Grenoble, le Manifeste du Groupe des étudiants socialistes révolutionnaires (1911) affirme que les étudiants sont des « jeunes intellectuels » et appelle ceux-ci à se dévouer pour la cause au lieu de mener la vie de jeunes privilégiés, de se contenter, en guise d'actes politiques, de « coups de canne à l'occasion sur le Pont Saint Michel » et d'adhérer à l'AGEP, « qui ne sut briller que par ses scandales ». La vie est belle pour l'étudiant, mais « le scepticisme et la blague sont le fruits incolores d'une civilisation fatiguée et cette attitude que tu crois dernier cri est celle de toutes les époques agonisantes »⁵.

Les critiques viennent aussi de la droite spiritualiste et réactionnaire. L'adversaire le plus acharné des AG est Maurice Barrès, qui a pourtant été le sous-bibliothécaire de celle de Nancy. Selon lui, ces associations « enrégimentent la jeunesse » et on n'y trouve que de médiocres petitsbourgeois, « qui mettent en commun leur misérable expérience de lycéens, leur timidité héréditaire et leur tapage de basochiens ». Les personnalités qui leur accordent leur sympathie y voient l'occasion de récolter des électeurs (Jules Ferry), de faire des phrases (de Vogüé), d'exercer une direction de conscience (Lavisse). L'AGEP n'est rien d'autre qu'une « organisation de brigues parlementaires, de papotages veules et d'hommages au monde officiel »⁶. Une telle critique est très partagée. Paul Melon, pourtant secrétaire général du Comité de patronage des étudiants étrangers, ne craint pas d'affirmer que « chez nous, la salle de délibérations des étudiants a été trop souvent l'antichambre des cabinets ministériels où l'on est entré de plein pied, comme secrétaires ou secrétaires adjoints, tandis que la masse des étudiants restait à la porte »⁷. Le Réveil des jeunes nationaliste fustige les arrivistes qui ont fait de l'A « une sorte de

A. Daudet, Soutien de famille, Paris, 1898, p. 168.

L. Détang, Le Roman d'un étudiant, Paris, 1897, p. 180-182.

A. Zévaès, Sur l'écran politique, Paris, 1928, p. 72-73. Une publication socialiste lilloise s'en prend en 1898 au manque d'indépendance et de but précis des associations d'étudiants ; ce sont des « institutions presque officielles : subventionnées de partout, elles y ont gagné des locaux, mais elles y ont certainement perdu beaucoup de bonnes volontés », l'étudiant se défiant « en voyant palmer un président de l'Union [des étudiants de Lille] et en voyant un candidat conseiller municipal se réclamer principalement du titre de président de l'Union, qu'il vient de quitter ». L'auteur préfère les petites associations réunissant les gens par affinités culturelles, religieuses ou sociales. « Association ou Fédération, par Germinal », Almanach de l'étudiant pour 1898. Lille, Pioteix, 1898, p. 33.

A. Zévaès, Notes et souvenirs d'un militant, Paris, 1913, p. 85. L'Etudiant, 15-22 juil. 1893, n° 60.

⁵ Manifeste du Groupe des étudiants socialistes révolutionnaires. Villeneuve-Saint-Georges, 1911, 32 p.

⁶ M. Barrès, *Toute licence, sauf contre l'amour*, Paris, 1892, *passim*.

⁷ P. Melon, « Associations générales d'étudiants, maisons d'hospitalisation, union universitaire », Revue internationale de l'enseignement, 1901, p. 36-41.

Parlement au petit pied où ils s'entraînaient à leur futur métier de politicien »¹. Louis Morin, le chantre du carnaval et de la gaîté étudiante, s'en prend à ceux qui reprochent à la jeunesse de rire, au prétexte que cela « insulterait la misère ». Il en veut lui aussi à une classe étudiante qui n'attend que les « emplois officiels, les faveurs du gouvernement...et l'héritage paternel » et s'en prend à la « caserne d'Etat que nous promettent les socialistes. Tout le monde s'y amusera ou s'y ennuiera avec une égalité si parfaite, au signal du tambour, que toutes les responsabilités particulières disparaîtront, remplacées par celles de l'Etat »².

Anticléricalisme

Les organisations confessionnelles manifestent une égale hostilité, et même les protestantes qui ont pourtant donné l'un des leurs, Henri Monnier, à la présidence de l'A³. Les catholiques pour leur part font flèche de tout bois contre l'association. En 1894, c'est le cercle du Luxembourg qui lui reproche d'accueillir dans ses banquets des ennemis de la religion, de Zola à Renan, de n'offrir que des avantages matériels. « Il faut autre chose pour relier les âmes de la jeunesse française. Les mécomptes lamentables et retentissants qu'elle a connus depuis en sont une preuve évidente »⁴. L'ACJF n'est pas en reste, qui critique le voyage à Bologne subventionné par par le gouvernement d'une délégation de l'A pour inaugurer un monument à Giordano Bruno⁵ et surtout, s'en prend à la prétention de l'A de représenter l'ensemble des étudiants parisiens. En 1888, son bulletin publie deux articles très documentés sur la vie du Quartier latin, occasion pour elle de montrer comment l'AGEP « groupe, enrégimente, organise la jeunesse » dont elle prétend prendre « la direction intellectuelle et morale » en usant d'avantages matériels, de contester sa neutralité, qui est une « hostilité aux idées chrétiennes » et que contredisent ses positions anti-boulangistes, de constater les dissensions internes qui la minent, le tout avec l'appui de l'Etat et de la Ville de Paris dont la majorité est révolutionnaire et athée. Il lui manque, conclue l'ACJF, « l'idée et la direction morales ». « Ils auront beau faire, ni les réductions de prix, ni les agréments de la gymnastique, de l'escrime et du canotage n'apprendront à la jeunesse française que le temps présent lui impose de lourds devoirs, et qu'il lui faut s'armer pour la lutte sociale, au lieu de jouer des revues avec 'ces dames' de la Gaîté-Montparnasse! [...] Une anarchie complète dans les idées, le trouble dans les esprits, le vide dans le cœur »⁶.

Une seule association pour représenter les étudiants ? l'A et les associations corporatives

La question de la représentativité de l'A est au cœur des polémiques qui la visent. Ses effectifs connaissent une forte croissance jusqu'à l'aube du XXe siècle avant de décliner. De 80 membres à ses débuts, elle passe à 290 au début de 1885, à 800 en 1886, à 2164 en 1888, à 2500 en 1895, et ce chiffre monte à 7000 en 1897, 8500 en 1900, plus 1000 « honoraires, perpétuels et fondateurs »⁷. Dès la fin du siècle, la question de la pluralité des associations d'étudiants est posée au nom, et c'est nouveau, de la nécessité pour chaque Faculté d'avoir un interlocuteur étudiant, ce qui équivaut implicitement à leur reconnaître le droit de s'exprimer sur les questions universitaires⁸. En 1909, une enquête de *L'Opinion* sur la vie politique au Quartier latin note chez chez les étudiants une forte méfiance à l'égard du parlementarisme et une « poussée vers le syndicalisme » qui se traduit par la création d'unions corporatives étudiantes⁹. Au Congrès international d'enseignement supérieur de 1900, deux rapports d'enseignants, celui d'Amédée Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale, et celui de Paul Melon, concluent à l'impossibilité d'imposer la neutralité et l'apolitisme dans le cadre d'une seule association et

¹ Le Réveil des jeunes, 1903, n° 74.

² L. Morin, Les Dimanches parisiens, Paris, 1898, pp. 50-51.

³ L'Association des étudiants protestants de Paris 1892-1958, Paris, AEPP, 1959, 104 p.-20 p. Dans les années 1890, selon l'association protestante, l'AGEP « n'avait une action ni bien étendue, ni bien féconde ». La présence de Monnier à la présidence « empêcha comme tels les malentendus qui auraient pu survenir avec l'A ».

⁴ Le Cercle catholique des étudiants (Cercle du Luxembourg), Paris, F. Levé, 1894, p. 16.

⁵ C. Molette, L'Association catholique de la jeunesse française (1886-1907). Une prise de conscience du laïcat catholique, Paris, Armand Colin, 1968, 815 p. Bulletin de l'Association catholique de la jeunesse française, 1889.

⁶ Bulletin de l'ACJF, sept. 1888, n° 9, p. 286-296.

⁷ Enquêtes et documents, 1901, vol. LXXVI, p. 20.

⁸ En février 1895, des étudiants conspuent l'A et collent des affiches sur son local de la rue des Ecoles pour protester contre l'obligation d'avoir la carte de l'association pour bénéficier de réductions dans les théâtres et salles de concert.

⁹ C. Chasse, «L'opinion politique au Quartier latin », L'Opinion, 13 fév. 1909, p. 207-208.

appellent à la création d'associations par tendances idéologiques, par types d'activités (le sport par exemple) et par facultés. « Ce regroupement par facultés a ses inconvénients, reconnaît Amédée Hauvette, puisqu'il ne fond pas ensemble les éléments divers de la jeunesse universitaire ; mais il est indispensable, et les intérêts communs aux étudiants de droit ou de médecine, de sciences ou de lettres, exigent que le Conseil ou l'Assemblée de chaque Faculté puisse entrer en communication directe avec ses propres élèves »¹.

Dès les années 1880, des associations amicales d'étudiants et d'anciens étudiants commencent à voir le jour. L'Association amicale des internes et anciens internes est fondée lors du banquet de l'internat de 1882 et déclarée d'utilité publique en 1893. Les internes en pharmacie créent leur association confraternelle à but philanthropique en 1852, association reconnue d'utilité publique en 1916². L'Association des élèves et anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris voit le jour le 19 mars 1885. Elle comporte alors déjà 190 membres et bénéficie de l'appui des grands anciens, Octave Gréard, Louis Liard, Emile Lavisse, ainsi que du doyen de la Faculté des lettres Himly. En 1889, elle n'est plus que l'association des anciens élèves et comporte 216 membres en 1886, 200 en 1889, 513 en 1900³. Une association analogue est créée pour la Faculté des sciences sciences en 1886, avec 219 membres (300 en 1889, 375 en 1900). En novembre 1888 est créée une association des étudiants en chirurgie dentaire⁴, en 1894 l'Association des étudiants et anciens élèves de la Faculté de théologie protestante⁵, en 1896 l'Association des étudiants des Arts, qui regroupe les élèves des Beaux-Arts, du Conservatoire et de l'Académie Jullian⁶, et en mai 1896 l'association amicale des étudiants en pharmacie de France, la première association d'étudiants dont le but soit de défendre les intérêts d'une corporation. Dès le départ, cet organisme se situe contre l'AGEP, qu'elle accuse de ne savoir et pouvoir défendre les intérêts de chaque catégorie d'étudiants. Elle compterait 500 membres en 1900 et 280 en 1909 selon Charles Chassé⁷. En 1898, son bulletin fait état d'une association syndicale des élèves en pharmacie, société de secours mutuel avec laquelle l'Association amicale entretient, dit-elle, de bonnes relations. En 1909, à l'occasion du deuxième congrès des étudiants en pharmacie de Nancy, l'association devient nationale et s'efforce de mettre en place des comités en province. Ses objectifs sont de développer des liens amicaux entre ses membres, de créer des contacts entre étudiants, professeurs et praticiens et de défendre les intérêts professionnels de la pharmacie. Son siège parisien de la rue de Seine, puis du 85 boulevard Saint-Michel offre classiquement une bibliothèque, une salle d'armes et des salles de travail, et l'association organise conférences, sorties d'herborisation, visites scientifiques, un service de remplacement de pharmaciens, un service médical gratuit, des réductions chez divers fournisseurs et possède des sections d'escrime, de photographie, de musique, etc. Un an après sa création, son orientation corporative s'exprime dès mai 1897 dans la publication d'un bulletin, La Pharmacie française, tiré d'emblée à 12 000 exemplaires et envoyé gratuitement à tous les pharmaciens de France et des colonies. L'association amicale prend position en 1897 sur le stage officinal, mais le questionnaire qu'elle envoie aux étudiants et à l'ensemble des pharmaciens ne recueille que 10 % de réponses, 800 sur 8000. Elle se bat aussi sur les lois militaires, contre le diplôme d'herboriste, pour la suppression de la deuxième classe. En 1899, elle obtient la révision du décret du 24 juillet 1899 qui modifiant la durée au delà de laquelle on peut repasser un examen auquel on a été ajourné.

¹ A. Hauvette, « Création d'œuvres en faveur des étudiants; moyens d'éviter leur isolement; institutions déjà existantes en France et à l'étranger », *Revue internationale de l'enseignement*, 1900, pp. 237-240. P. Melon, « Associations générales... », *op. cit.*, 1901, p. 36-41.

L. André-Pontier, Histoire de la pharmacie : origines, Moyen Age, temps moderne,. Paris, 1900, p. 552. A. Goris, Centenaire de l'internat en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris, 1920, p. 805.

³ Association amicale des anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris. Livre d'or. Cinquantenaire 1884-1934. Paris, 1934, 227 p.

⁴ Le Réveil du Quartier, 18 nov. 1888, n° 27.

⁵ Les Semailles. Bulletin de l'Association des étudiants de la Faculté de théologie protestante de Paris, avril 1903, n° 1.

 $^{^6}$ Gazette des étudiants, 10 déc. 1896, n° 8, p. 2.

⁷ Les informations qui suivent sont tirées du bulletin de l'association et de son Annuaire. Annuaire de l'association amicale des étudiants en pharmacie de France...1902-1903. Poitiers, 1903, p. 38-42. Voir aussi La Faculté de pharmacie de Paris 1882-1982. Volume commémoratif..., Paris, 1982, p. 184.

En juin 1902, c'est au tour des carabins de se doter d'une association corporative, à la suite d'un meeting à la Société de géographie¹. Cette association, dont un journal nationaliste regrette le dreyfusisme², compte 450 membres en 1903, année où elle se dote d'un organe, le Revue de déontologie et d'intérêts professionnels médicaux, qui devient en 1910 Annales de la jeunesse médicale³. Georges Duhamel évoque dans ses Mémoires le local de l'association situé dans un ancien hôtel de la rue Hautefeuille où, comme ses homologues, elle offre à ses adhérents bibliothèque, salles de travail, conférences, réductions, service de remplacement de médecins⁴. Dès sa fondation, elle n'échappe pas à diverses accusations du fait qu'elle se crée contre l'AGEP: elle serait « un groupement rebelle dirigée contre les pouvoirs officiels », un « refuge d'arrivistes » et sa création obéirait à des considérations politiques ou confessionnelles. En 1912, son bulletin justifie ainsi la création des « corporatives » contre l'AGEP : « Les étudiants en droit et en lettres qui constituaient la grande majorité des membres de l'AGEP négligeaient un peu trop les intérêts des autres facultés; [...] ils commençaient leur rôle de futurs fonctionnaires obligés de se courber devant toute décision sans jamais se plaindre; et l'on comprend aisément que les étudiants dits "scientifiques" qui aimaient leur indépendance n'aient pu accepter un rôle semblable. Enfin, il y avait la question des intérêts personnels, et les dirigeants de l'A ne voulaient pas se mettre mal avec les dirigeants de leur Faculté, ou même de leur pays, car ceux-ci pouvaient leur être utiles. Ils avaient leur ambition à satisfaire, cela valait mieux pour eux que de défendre les intérêts de leurs camarades ; maintenir le calme, assurer la tranquillité du Quartier latin pouvait leur valoir comme récompense la palme, une petite souspréfecture ou quelque bonne sinécure lorsqu'ils auraient terminé leurs études »6. Dès 1904, elle fait cause commune avec les syndicats de médecins et elle est un acteur important des combats qui caractérisent les années 1910. En mai 1905, après la fermeture de la Faculté de médecine en conséquence des manifestations contre le professeur Gariel, la « Corpo » publie un manifeste réprouvant les actions individuelles et appelant à l'action collective.

En avril 1900, le journal *L'Etudiant* signale la création d'un obscur mouvement qui se dit apolitique et hostile à l'AGEP, qu'elle juge « ministérielle », la Jeunesse indépendante des Ecoles, dont la devise est « *patrie et armée nationale* »⁷. En 1909, selon Charles Chassé, elle compterait de 750 à 800 membres⁸. En hiver 1908-1909, une autre offensive contre l'A est déclenchée sous la forme d'une Association corporative des étudiants de Paris, qui réunit les six corporations existantes (pharmacie, art dentaire, médecine, droit, chimie appliquée et sciences), soit environ 2000 étudiants. Fondée en opposition au « *syndicat jaune qu'on appelle l'AGEP* », elle reçoit le soutien des étudiants collectivistes et de journaux tels que *La Guerre sociale*. Dans une optique antiparlementaire et corporatiste, cette association veut par exemple peser sur la nomination des professeurs⁹.

Ce mouvement de création de d'associations corporatives, qui a la faveur des ESRI¹⁰, entraîne la diminution des effectifs de l'AGEP. Selon le *Rapport* pour 1899-1900, l'ensemble des adhérents aux associations existant à Paris seraient au nombre d'environ 10 000, soit les quatre cinquièmes de la population étudiante parisienne : cela semble exagéré, et l'on peut penser que des étudiants adhérent à plusieurs groupes¹¹. En 1902-1903, selon *L'Etudiant*, qui reprend les chiffres du *Figaro* de juillet 1902, l'A est accusée de n'être composée que d'étudiants en droit : 800 sur 1000

¹ Sur les associations corporatives de pharmacie et de médecine, voir P. Moulinier, « La "Belle Epoque" des carabins et des potards : préhistoire du syndicalisme étudiant ? (1902-1912) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, avril/juin 2007, n° 86, p. 10-26.

² Le Réveil des jeunes, 31 janv./1er fév. 1903, n° 68.

³ En 1906, la *Revue française de médecine et de chirurgie*, hebdomadaire d'information professionnelle fondé en novembre 1902 par l'éditeur Steinheil, devient par convention avec l'association l'organe officiel de celle-ci.

G. Duhamel, Biographie de mes fantômes 1901-1906, Paris, 1944, p. 154.

⁵ Revue de déontologie, octobre 1903, n° 1.

⁶ Annales de la jeunesse médicale, juin 1912, n° 20.

⁷ L'Etudiant, 7-14 avril 1900, n° 240.

⁸ Concours médical, 13 mai 1905, 27e année, n° 19, p. 304.

⁹ C. Chasse, *l'Opinion*, 13 fév. 1909, op. cit.

En 1911, le Manifeste des étudiants socialistes révolutionnaires juge positif que se soient constitués, « pour la défense des intérêts corporatifs [des étudiants] des organismes de défense présentant quelque analogie avec les syndicats, les 'associations corporatives', après la banqueroute frauduleuse d'une soi-disant Association Générale qui ne sut briller que par ses scandales ». Manifeste du groupe des étudiants socialistes révolutionnaires, Villeneuve-Saint-Georges, 1911.

¹¹ Enquêtes et documents, 1901, p. 21.

adhérents, et seulement 180 carabins! Le président se défend en revendiquant 1600 cartes et en précisant qu'il est pour sa part étudiant en lettres¹. En 1909, concurrencée par les corporations, elle en compterait moins de 3000 selon Chassé, dont près des deux-tiers venus du droit². Rien de surprenant! L'Association corporative des étudiants en droit de l'Université de Paris est l'une des dernières à naître, en 1909 précisément, avec 60 membres selon Chassé.

Représenter les étudiants au plan national et international : les AGE dans la nouvelle UNEF et à l'international

L'AGEP adhère, dès sa création à Turin en 1899, à la Fédération internationale des *étudiants Corda Fratres*. En 1900, le congrès de cette Fédération est organisé à Paris par l'AGEP et en 1909, à l'occasion du Congrès de la Haye, l'A remporte la présidence de la Fédération internationale et la possession du bureau tout entier.

Paradoxalement, c'est la nécessité de réformer la Fédération Corda Fratres qui provoque la naissance d'une union française des AGE. A Marseille, du 30 août au 5 septembre 1906 a lieu un congrès international d'étudiants dans le cadre de l'Exposition coloniale qui y est organisée. Ce congrès, patronné par les ministres de l'Instruction publique et des Colonies, est en principe consacré à la réforme des études « coloniales ». Il est organisé par un avocat, Me Provansal le bien nommé, qui préside l'AGE d'Aix-Marseille et est vice-président de Corda Fratres. Selon Lyon universitaire³, 600 congressistes s'y retrouvent, représentant toutes les villes universitaires et 19 nations différentes. L'une des réformes les plus discutées porte sur les études médicales à un moment où un grave conflit oppose les médecins et la Faculté de médecine de Paris⁴. Pourtant Pourtant un autre but, présent à l'esprit depuis 1905, est de réformer la Fédération internationale des étudiants. Le n° 5 de mai 1906 de Lille-université critique la Fédération internationale dont les dirigeants « ne sont pas de vrais étudiants » et qui veut recruter les étudiants à titre individuel. Les Français, dont un certain Moing, de Bordeaux, critiquent une fédération d'associations professionnelles d'étudiants regroupés par villes et prône une fédération d'associations générales interfacultés regroupées en unions nationales : Corda fratres devrait donc être la fédération des unions nationales. « C'est ainsi, selon un délégué, que pour des besoins nationaux et pour la réalisation plus efficace de l'action internationale, les étudiants français furent amenés à se réunir en séance nationale pour réaliser l'union des associations d'étudiants de France. » Me Provansal s'oppose à ce point de vue, arguant que nombre de pays ne peuvent se doter d'unions nationales. La création d'une union nationale française est néanmoins confiée au prochain congrès des AGE, qui a lieu à Lille en 1907.

C'est donc à l'occasion des fêtes universitaires de cette ville, que voit le jour une fédération des associations générales de ville universitaire, l'Union nationale des associations d'étudiants de France (UNAEF)⁶, à laquelle l'AGEP n'adhèrera qu'en 1909. Comment les associations corporatives s'articulent-elles à l'UNAEF, qui se veut l'union des associations générales d'étudiants? Au congrès international des étudiants de Marseille, une « bataille de représentativité » avait opposé l'AGEP et les « corpos » de médecine et de pharmacie, chacune revendiquant de représenter la capitale⁷. Mais il semble que l'on doive l'idée de créer une union nationale, non seulement à Maxime Ducrocq, notaire de l'Université de Lille, mais aussi à Odent, qui préside l'Association amicale des étudiants en pharmacie de France⁸. La querelle entre l'AGEP et la « corpo » de médecine n'empêche par ailleurs pas un représentant de celle-ci d'y présenter un rapport sur la réforme des études médicales et d'y faire adopter la plupart des vœux qu'elle a soumis au congrès⁹. Au congrès fondateur de l'UNAEF à Lille de 1907, Duhamel, le président de l'Association corporative de médecine de Paris, ne manque pas d'exposer sa

¹ L'Etudiant, 19-26 juil. 1902, n° 298.

² Enquêtes et documents, 1901, p. 20. Paris en plein air, Paris, 1897, p. 287. C. Chasse, L'Opinion, 1909, op. cit.

³ Lyon universitaire, 14 septembre 1906.

⁴ Pierre Moulinier, «La "Belle Époque" des *carabins* et des *potards* : préhistoire du syndicalisme étudiant ? (1902-1912) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, avril-juin 2007, n° 86, p. 10-26.

⁵ Congrès international des Étudiants, Bordeaux, 1907.

⁶ Sur la création de l'UNEF, voir A. Monchablon, « La fondation de l'UNEF en 1907 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, avril/juin 2007, n° 86, p. 5-9.

⁷ L'Étudiant, organe éclectique de l'Université de Montpellier, 15 décembre 1906, n° 82.

⁸ La Jeunesse pharmaceutique, septembre 1906, n° 9.

⁹ Dijon escholier. Association générale des étudiants, avril 1907, n° 12.

conception particulière de l'Union nationale des étudiants : à en croire le président de l'AGE de Dijon et vice-président de la nouvelle UN qui rend compte du congrès, il « voudrait la voir composée d'une série de groupements professionnels ou corporatifs, indépendants les uns des autres [...]; ces groupements absolument autonomes auraient des intérêts très divers, parfois même contraires, qu'ils pourraient défendre avec succès en se joignant aux autres groupements de la même corporation; l'UN serait un simple comité d'organisation, sans président, chargé de centraliser les renseignements et de faciliter les relations des différents groupes entre eux » à l'image, dit Duhamel, des bourses du travail. Celui-ci fait ensuite le procès des AGE, « amalgame d'éléments divers dont la réputation n'est pas toujours bien assurée dans le comité et dont le président, généralement étudiant en droit, peut difficilement comprendre les intérêts d'étudiants des autres écoles. » ¹

En 1910, cette Union rassemble les associations de treize villes universitaires. L'UNAEF, résolument corporative malgré l'appareil traditionnel de banquets, défilés drapeaux en tête, spectacles et concours sportifs qui émaillent ses congrès, organise chaque année un rassemblement dans une ville différente, et ce n'est qu'en 1910 que le congrès a lieu à Paris. Revenue à Lille en mai 1911 pour son cinquième congrès, l'UNAEF décide d'entrée de jeu de séparer dans ses débats les questions « corporatives » consacrées à chaque ordre de faculté des questions générales telles que les problèmes de logement ou de service militaire. Des commission spécialisées par discipline sont constituées et présentent des vœux distincts, ce qui provoque un conflit entre étudiants en sciences et étudiants en pharmacie, ces derniers revendiquant le monopole du diplôme de chimiste expert convoité aussi par les premiers. On a vu que les associations corporatives de médecine et de pharmacie utilisent largement la tribune des congrès de l'UNAEF pour attaquer des projets de décret, se défendre contre l'afflux d'étudiants étrangers ou réclamer la suppression d'une profession telle que celle des herboristes².



¹ Dijon escholier, mai 1907, n° 13.

² Union des étudiants de l'Etat, Lille. « Fêtes universitaires à l'occasion du 30° anniversaire de la fondation de l'Union des étudiants de l'Etat et du V° congrès de l'UNAEF», *Lille-Université*, *juin* 1911, n° 7.

Congrès de Lille de l'UNEF en 1925, dans Lille Université.

Les premières élections de délégués étudiants à l'Université de Paris, 1921-1939

Alain MONCHABLON

Comment sont apparus les délégués étudiants élus au conseil de l'Université ?

Rien de tel n'existait avant 1914, l'Association générale des étudiants étant posée comme l'interlocuteur naturel des autorités universitaires.

La première mention figure dans les compte-rendu du congrès de l'UNEF de 1921 : elle n'est qu'une suggestion, à côté de la revendication principale du moment qui est l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants : « certaines écoles admettent une représentation des élèves consultée pour les programmes, les cours, le règlement intérieur; elle a donné de bons résultats pour la discipline générale, les délégués étant généralement les majors de promotion. Une représentation analogue serait à étudier dans les facultés ou les Ecoles qui n'en sont pas pourvues » .

Sans qu'on sache précisément comment l'idée a cheminé, on la retrouve dans un courrier du recteur de l'Académie de Paris au ministre en date du 9 décembre de la même année, suggérant des « relations régulières entre le recteur et les doyens d'une part, et les étudiants de l'autre » au moyen d'élections annuelles d'étudiants « sur le modèle scandinave ». Le ministre répond immédiatement en lui demandant « d'envisager «une organisation qui constituerait une délégation composée d'une part de représentants des associations, et de représentants élus des étudiants non affiliés à des associations ».

Le Conseil de l'Université de Paris est consulté, mais les doyens ne sont pas convaincus, en particulier celui de la faculté de Droit qui craint une population étudiante « très nombreuse et effervescente » et préfère continuer à s'appuyer sur l'AGE..

La décision vient finalement du ministre Léon Bérard, pourtant élu du Bloc National : un décret du 26 juillet 1922 complété par l'arrêté du 7 février 1923 prévoit l'élection tous les deux ans des « étudiants adjoints au Conseil de l'Université pour les affaires disciplinaires ». Election au scrutin de liste de deux titulaires et de quatre suppléants par faculté, étant électeurs les étudiants immatriculés et éligibles ceux inscrits aux examens (un arrêté de 1934 élargit l'éligibilité aux immatriculés ayant pris quatre inscriptions en dix ans).

Les premières élections ont donc lieu en décembre 1923, marquées par divers incidents d'organisation, qui obligent en particulier à faire de nouvelles élections en Médecine. Malgré ses réserves le Conseil de l'Université est décrété juge de l'élection, alors que les universitaires sont peu convaincus par l'expérience : au lendemain des élections de 1927 le Conseil estime le « peu d'intérêt de ces élections, ne pas les renouveler », et le secrétaire général en 1936 parle d'une « décision dont la bienveillance était peut-être regrettable ». D'ailleurs les élections sont organisées le plus tard possible, souvent la veille même des congés d'hiver, dans des conditions décourageantes : les opérations sont concentrées sur un seul après-midi, et les isoloirs sont peu nombreux. Les troubles liés à la campagne électorale et aux opérations de vote sont fréquents, au

point qu'en 1935 les élections pour la faculté de Droit sont transférées à la mairie du 5^e arrondissement.

¹ Compte rendu fait par la section sciences de l'AGE Paris du congrès de Montpellier de l'UNEF (1921) signalant la demande de prêts d'honneur (bulletin de l'UN des AGE de France, Montpellier n° 2 ; compte-rendu du 10^e congrès de l'UN, janvier 1922)

A l'inverse l'AGE se félicite de la mesure : en 1927 sa section de droit affirme : « pour nous la représentation des étudiants au conseil de discipline n'est que la préface d'une représentation plus large et plus libérale au sein de tous les conseils d'Université qui décident des réformes de l'enseignement et de ses programmes et qui agitent (sic) tous vos intérêts ». Pourtant ses espérances seront déçues : le rôle des délégués étudiants reste minime, et cantonné aux cas de fraude aux examens; la seule affaire disciplinaire d'importance, celle de l'étudiant Bassompierre, un des activistes du violent chahut d'extrême droite que fut l'affaire Jèze en 1936 leur échappe : la cause de l'étudiant fasciste est plaidée – avec succès - par un ténor du barreau, Maurice Garçon¹. Autre déception pour l'AGE, elle perd à l'occasion des élections son monopole représentatif traditionnel: dès 1923 plusieurs listes s'opposent et l'A de Paris est mise en difficulté, ne conservant la majorité des voix qu'en Droit, et encore jusqu'en 1929 seulement. Face à elle apparaissent des listes amicalistes indépendantes mais aussi des listes politiques, de gauche (la LAURS - Ligue d'action universitaire républicaine et socialiste, et l'UFE, Union fédérale des étudiants², séparément ou ensemble) et de droite (AF, Action française, et JP, Jeunesses patriotes, ensemble ou séparément). Les délégués, pourtant élus séparément par faculté, se groupent dès 1934 en un « corps des délégués au Conseil de l'Université de Paris », qui prétend représenter le monde étudiant parisien. Avec la disparition de l'AGE de Paris en 1934 et l'affaiblissement contemporain de la LAURS, la polarisation politique s'accentue entre le bloc instable, mais dominant, formé par l'AF et les JP (maintenues sous d'autres appellations après la dissolution des Ligues en 1936) et l'UFE dominée par les communistes, le tout sur fond d'une participation électorale demeurant faible : en moyenne 12% des électeurs potentiels. En 1933 l'agitation menée par l'extrême droite aboutit à l'exclusion du vote des étudiants étrangers. En novembre 1936 les délégués étudiants, à l'unanimité moins un, s'affirment solidaires de Charles Maurras qui vient d'être inculpé et arrêté pour provocation au meurtre. Dans ce paysage dominé par l'extrême droite, les Lettres sont un bastion fragile de la gauche, avec le succès de la liste menée en 1927 par le normalien Pierre Vilar, et en 1931 de celle conduite par Max Lejeune et René Zazzo, succès qui ne se reproduit pas, pas même au lendemain du Front Populaire³.

Ajournées en 1939 en raison de l'état de guerre, les élections, qualifiées d' « absurdes » sont supprimées en novembre 1941 par une circulaire du secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, Georges Ripert. Leur sort semble définitivement scellé, mais il faut noter qu'un scrutateur des élections en Droit de 1927 est en 1944 le nouveau ministre de l'Education nationale René Capitant.

ANNEXE

ELOQUENCE DU BARREAU ET REALITES ETUDIANTES, UNE **PLAIDOIRIE** DE **MAURICE** GARCON, **PROCES DISCIPLINAIRE** DU 2 **MARS** 1936 INTENTE **JEAN** BASSOMPIERE.

(extraits)⁴

Les années 20 et 30 furent particulièrement troublées au Quartier latin; chahuts, grèves, manifestations violentes et bagarres de rue émaillent la période. Il ne s'agit pas seulement d'une

¹ Voir ci-après en annexe.

² Voir Jacques Varin, «l'Union fédérale des étudiants», Les Cahiers du GERME, spécial 3, 1998.

³ En 2009, dans le n° 28 des *Cahiers du GERME* nous avons reproduit plusieurs programmes électoraux dans le dossier de documents sur la représentation étudiante. L'on renverra également à, Marc Miller, La faculté de droit de Paris face à la vie politique, de l'affaire Scelle à l'affaire Jèze, 1925-1936, LGDJ, 1996.

⁴ Plaidoirie reproduite dans le numéro 15-16 Les Cahiers du GERME en 2000, Le texte intégral de la plaidoirie a été éditée en brochure imprimée, sous le titre En marge du pro juventute, un procès disciplinaire, 2 mars 1936.BDIC, S pièce 21531 Remerciements à Irène Paillard pour nous avoir signalé à l'époque l'existence de ce document.

turbulence corporative, mais bien, greffée sur celle-ci, d'une série de harcèlements politiques à forte résonance auxquels la presse parisienne, majoritairement à droite, assure un relais favorable. C'est l'époque où l'Action Française a fait « main basse sur le Quartier Latin », selon l'heureuse formule de Jean François Sirinelli, particulièrement dans les années 20, relayée en même temps que concurrencée dans la décennie suivante par d'autres groupes d'extrême droite. C'est dans ce contexte que se situe l'affaire Jèze, qui dura tout l'hiver 1935-1936, dont un incident particulier fut l'occasion de la plaidoirie de Maurice Garçon, une des gloires du barreau parisien. Beau morceau d'éloquence, où à vrai dire les faits sont évoqués avec une élégance et un flou qui les rendent incompréhensibles au lecteur contemporain sans l'appui de sérieuses précisions.

1935 : Mussolini, à la recherche d'un Empire colonial dont il est quasiment dépourvu, se lance à la conquête de l'Ethiopie. Pour le malheur de l'entreprise italienne, la lointaine Ethiopie n'en est pas moins un pays internationalement reconnu et membre de la Société des nations. L'Ethiopie porte donc plainte devant le Conseil de la SDN, où sa cause est plaidée le 5 septembre par Gaston Jèze, professeur à la Faculté de droit de Paris et spécialiste du droit international, contre une délégation italienne qui quitte la séance. C'en est trop pour une droite française, et particulièrement son intelligentsia qui a pour Mussolini les yeux de Chimène. C'en est donc trop aussi pour les étudiants de la Faculté de droit, où G.Jèze fut déjà chahuté en 1930 pour avoir imaginé que la «réaction» y avait disparu. L'universitaire est pris à partie pour avoir critiqué son gouvernement et s'être mis au service d'un Etat étranger, et surtout pour attiser un risque de guerre européenne dont les étudiants, officiers par vocation, seraient les premières victimes. Dès la rentrée universitaire, le cours de G.Jèze est rendu impossible par un vacarme étourdissant, où dominent les cris de « Jèze démission », et le doyen annonce la suspension de cet enseignement jusqu'à Noël. En janvier 1936 la tentative de reprendre le cours est un fiasco : interdit de cours, Jèze est coursé par un commando étudiant jusque dans la salle des professeurs qui est envahie. Du coup la faculté tout entière est fermée pour deux semaines. A la réouverture, les tentatives de reprise du cours sont autant d'échecs, et Jèze doit à chaque fois battre en retraite sous les hurlements et les projectiles.

C'est le 10 février qu'entre en scène « un honnête étudiant plein de feu (qui) n'appartient pas à une famille de forcenés, déclare n'appartenir à aucun parti susceptible de lui donner des ordres », selon les termes de Me Garçon : Jean Bassompierre. N'étant pas inscrit au cours de G.Jèze, il s'est fait prêter une carte par un autre étudiant pour passer les barrages, et jette sur l'estrade une ampoule lacrymogène qui provoque l'évacuation immédiate de la salle. Déféré le 2 mars au Conseil de l'Université siégeant en commission disciplinaire, il est le premier depuis les origines à y comparaître pour ce genre de motif : aucun des organisateurs de troubles n'en a jamais été menacé, et le Conseil n'a pour l'essentiel à connaître que de fraudes aux examens et de vols de livres en bibliothèque. En principe un étudiant peut y être défendu par des délégués étudiants élus annuellement depuis 1920 dans chaque faculté. Ceux de la Faculté de droit sont plus que sympathisants de Bassompierre, ils sont les co-organisateurs du mouvement contre Jèze. Mais alors que l'agitation se poursuit et s'accentue à la Faculté de droit, le choix est fait de faire appel à Maurice Garçon. Ce dernier, on le voit, minimise les évènements (« une déplorable Espièglerie »), les dépolitise en n'y voyant qu'une « querelle qui sépare un maître de ses élèves » et fait appel à la tradition de tolérance et de clémence de l'Université, en puisant ses exemples dans la galerie des figures libérales poursuivies par les régimes autoritaires du XIXe siècle.

Magistrale plaidoirie qui obtint sur l'instant un plein succès : Bassompierre se vit en tout et pour tout interdire de se présenter aux examens de juin, « peine après la réprimande la moins forte qui puisse être appliquée » notèrent les observateurs. Il est d'ailleurs peu probable que cette interdiction l'aie beaucoup gêné dans ses études : dès l'été 1936 il est membre du CSAR, la Cagoule, et entame ensuite une évolution qui le mènera à la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme puis à la légion Charlemagne au sein de la Waffen SS avec le grade de Hauptsturmführer, pour finir devant le peloton d'exécution de Fresnes le 20 avril 1948 . Maurice Garçon avait conclu sa plaidoirie en voulant préserver « l'avenir d'un garçon de vingt ans, victime d'une ardeur juvénile qui le fuira toujours assez tôt ». Bon défenseur mais mauvais prophète

Alain Monchablon

Monsieur le Recteur, Messieurs,

Si j'avais dû chercher quelqu'apaisement à l'inquiétude que pouvait me procurer la poursuite disciplinaire intentée contre Jean Bassompierre, étudiant en droit, le rapport de votre commission d'instruction me l'eût fourni. La modération même de la solution qu'on vous propose m'est un sûr garant que vous entendez réduire à ses justes proportions une manifestation que certains ont voulu représenter comme un attentat, et qui ne fut qu'une déplorable espièglerie.

Le fait reproché ne comporte aucune discussion. Il tire son origine d'une querelle qui sépare un maître de ses élèves et je veux me garder de porter une appréciation sur les raisons du conflit. Il doit nous suffire d'en connaître les erreurs.

Le Professeur s'était vu naguère distribuer le rare privilège de défendre les intérêts d'un Etat étranger, qui se prétendait victime d'une agression. Il devait présenter des revendications devant le tribunal de la Société des Nations. De sa plaidoirie pouvait, semblait-il, dépendre la paix ou la guerre et la France, soucieuse d'apaiser des fureurs capables d'enflammer le monde, intervenait dans le débat.

La cause exigeait du tact, de la souplesse et de la douceur. On raconte que le Professeur montrat tant de violence et tant de hargne qu'il obligea son adversaire à quitter la salle. Belle victoire qui compromit toute conciliation, permit la guerre et fit craindre, dit-on, une conflagration générale.

A tort ou à raison beaucoup estimèrent qu'il n'appartenait pas à un professeur français de troubler, à l'étranger, pour son compte personnel, les intentions politiques de son propre pays.

Les jeunes gens des Ecoles et des Facultés appartiennent à une génération qui n'a point vu les atrocités de la guerre, mais leur enfance s'est développée dans le deuil et leurs pères en ont tant souffert qu'ils en mesurent toute l'horreur. Ils savent que si la France est engagée dans un nouveau conflit, c'est leur sang qui coulera et non celui des imprudents à cheveux blancs.

Leur inexpérience les a porté à croire que cette considération leur conférait des droits.

Aussi, lorsque le maître revint à Paris avec l'ambition de leur dicter des enseignements, les élèves fomentèrent un beau tumulte. Ils obligèrent celui dont ils avaient jugé la conduite répréhensible à fuir sous les huées, et ils lui firent à travers les rues du Quartier Latin une conduite de Grenoble.

La presse n'a rien fait pour calmer les esprits. Passionnée pour ou contre, elle a, par ses encouragements ou ses menaces, ajouté à une exaltation générale qui ne demandait qu'à s'exaspérer.

Votre Conseil fut réuni et a suggéré au ministre une sage mesure. La dispute avait dépassé le simple cadre d'une agitation ordinaire d'étudiants turbulents. Elle puisait ses racines dans des divergences politiques qui divisaient même les hommes mûrs. Tout en reprouvant un désordre nuisible autant à la dignité de votre Académie qu'au travail, vous avez proposé, dans un louable souci d'apaiser toutes choses, que le cours du Professeur si préoccupé de politique extérieure, se fit provisoirement à l'extérieur de la Faculté dans quelque local convenable. Cette solution eut fait cesser le trouble et eut donné le temps aux esprits échauffés de retrouver leur calme. Le Ministre en a jugé autrement et, méprisant votre avis, a prétendu vouloir imposer, au besoin avec le concours des gardiens de la paix, un enseignement que nul ne voulait plus entendre.

C'est alors que quelques uns, assurément fort exaltés, ont cru, avec un enthousiasme démesuré, devoir s'ériger en défenseur de votre Conseil lui-même dont on négligeait l'opinion.

Sans doute ils avaient tort.

Jean Bassompierre est de ceux-là. C'est un honnête étudiant plein de feu. Il n'appartient pas à une famille de forcenés, déclare n'être affilié à aucun parti susceptible de lui donner des ordres, et a agi de son propre chef, gagné par un sentiment d'émulation qu'on rencontre fréquemment chez les hommes assemblés en foule.

Lors des troubles du premier semestre, il était en Angleterre et n'a pris part à aucune manifestation. Lorsqu'il revint à Paris, les esprits étaient fort enflammés. Avec l'emportement de la jeunesse il ne lui a fallu qu'un instant pour se trouver au diapason. On lui dit que malgré votre sage prudence le cours se ferait encore, comme par défi, dans la Faculté. Emu dans sa conscience, il résolut d'en empêcher, et se procura un liquide dont le propre est de tirer des larmes artificielles des yeux les moins disposés à pleurer.

Il se rendit au cours, brisa son flacon, répandit son contenu sur le plancher et rendit l'atmosphère de la salle si subitement lacrymatoire qu'on n'entendit bientôt plus que les manifestations bruyantes d'un coryza général. Bien qu'il soit très attaché à expliquer les ressorts secrets de la législation financière, le Professeur lui-même dut renoncer à faire autre chose que s'éponger les yeux. Après un moment de résistance, il dût se reconnaître incapable de pousser plus avant une démonstration juridique, et

gagna en toute hâte la sortie pour respirer, au dehors, un air frais capable de calmer ses sanglots et ses éternuements.

C'est pour avoir consommé cet attentat, inoffensif pour les muqueuses mais décisif pour l'enseignement, que Jean Bassompierre est traduit aujourd'hui devant le conseil de discipline.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, que si vous êtes constitués en juridiction exceptionnelle, l'affaire qui vous est soumise n'est pas moins exceptionnelle.

Lorsqu'à intervalles heureusement peu fréquents vous vous réunissez dans cette même salle pour réprimer quelque faute, ceux sur lesquels s'étend votre justice ont perdu le droit de lever le front. Ce sont, en général, de jeunes gredins qui ont déjà pour opinion courante que la fraude et l'intrigue remplacent dans la vie la probité et la loyauté. A peine nés, les uns ont pipé les dés, trichant aux examens, tentant d'escroquer des diplômes, s'attachant à acquérir par des manoeuvres deshonnêtes des titres auxquels ils n'avaient aucun droit. D'autres sont des voleurs qui ne fréquentent les bibliothèques universitaires que pour y dérober des ouvrages et qui ne feuillettent les livres que pour en arracher les pages. Ce sont de malhonnêtes et méprisables jeunes gens auxquels on évite pitoyablement, par un simple châtiment disciplinaire, la peine de prison qu'ils méritent.

Aujourd'hui au contraire l'air que nous respirons reste pur. Celui que vous devez juger n'a rien glissé de vil dans son dessein. On ne peut lui reprocher aucune action deshonorante. Il n'a été animé par aucun intérêt personnel. Pour sa défense, il n'a point cherché à diminuer la portée de ses agissements par des faux-fuyant. Conduit chez le doyen, il a fourni les explications les plus complètes, les plus franches et les plus loyales. Il a tenu à prendre l'entière responsabilité de son geste, et l'a justifié par la conviction ardente d'avoir cru agir conformément aux ordres de sa conscience. Il a refusé seulement de dénoncer le ou les camarades qui lui ont procuré le mélange lacrymogène, en quoi il a montré qu'il avait une âme noble.

Vous aurez le droit de dire qu'il a mal agi, mais vous n'aurez pas le droit de le mépriser ; vous arbitrerez peut-être qu'il a eu tort, mais vous ne lui refuserez pas la main.

Ainsi se pose un étrange et douloureux problème qui peut vous porter à prononcer contre un adolescent une peine grave sans avoir rien à lui retirer de votre estime.

Heureusement le fait poursuivi n'a pas eu de conséquences dramatiques. Les larmes qu'il a fait verser n'étaient pas de souffrance. C'est moins le geste en soi qui doit vous préoccuper que l'appréciation dans sa manifestation extérieure, de l'opinion qui l'a provoqué.

Si je ne savais, par tradition de famille, que vous n'êtes pas de ceux qui obéissent à leurs passions, fussent-elles politiques, j'aurai le droit d'être inquiet. Rien n'est plus redoutable que le jugement des hommes lorsqu'ils laissent guider leurs décisions par leurs sympathies ou leurs rancunes personnelles. L'honneur d'un magistrat veut qu'il rende la justice même à ses ennemis et qu'on ne trouve point dans les sentences qu'il rend la trace des passions qui l'agitent.

Vous êtes les Maîtres chargés d'ouvrir l'esprit des jeunes gens aux connaissances humaines, vous formez les cerveaux des générations qui feront la fierté du pays et vous êtes avant tout, pour vos élèves, paternels et bienveillants. Lorsqu'on vous a laissé, avec indépendance, maintenir seuls la discipline de vos écoles, on n'a jamais noté d'abus. Vous avez toujours conservé le souci d'allier le respect de l'ordre avec la protection que vous devez à l'avenir des enfants dont l'instruction vous est confiée.

En matière politique, c'est lorsqu'on a méprisé votre prudence qu'on est tombé dans des excès, soit qu'on ait substitué à votre juridiction celle des tribunaux de droit commun, soit que, sous des gouvernements sans liberté, le pouvoir ait pris le droit de vous dicter vos sentences.

Encore, ces abus là n'ont eu qu'un temps, et l'histoire a fait justice de ces iniquités.

(...)

On n'a pas le droit de préjuger de la destinée des jeunes gens et d'en troubler le cours lorsque la probité n'est pas en cause. La jeunesse est un bien trop précieux pour qu'il soit donné de lui donner des coups mortels. Son enthousiasme, qui n'est plus pour nous qu'un souvenir, est de nature à nous inspirer toujours une affectueuse tendresse.

Souvent, dans la certitude où ils sont de tenir la vérité dans l'impatience qu'ils montrent à ne point admettre la contradiction, les adolescents s'exaltent, se trompent et dépassent les bornes. Vaut-il pas mieux qu'il en soit ainsi ?

Combien nous dégoûterait une jeunesse placide et froide qui ne croirait plus à rien. Devons nous lui reprocher de penser autrement que nous et d'être plus hardie dans ses projets? Depuis quand estime t-on que la jeunesse doit être pondérée, depuis quand se range t-elle ailleurs que dans l'opposition? Que penserions-nous si elle était gouvernementale et opportuniste?

Dès lors, comment nous étonner de ses éclats ? Déjà, chez l'homme mûr si fier d'une liberté de penser, qui n'est souvent qu'une illusion, la manifestation des opinions évite mal le tumulte. A plus forte raison chez l'adolescent qui tient pour rien son intérêt et dont l'exaltation orgueilleuse et toujours sûre d'elle franchit aisément les frontières de la prudence.

Dans la dispute qui nous occupe, il ne faut point s'étonner que les étudiants soient tombés dans le paroxysme, lorsque nous constatons que ceux qui, par leur âge, eussent dû s'attacher à les calmer ont multiplié les efforts pour les exaspérer. En cela ils ont été de mauvais bergers. Quelle que soit leur opinion, qu'ils appartiennent à la droite ou à la gauche, ils auraient dû comprendre qu'il n'est jamais permis d'utiliser, pour le profit de ses passions, les enthousiasmes juvéniles qui ne sont que trop prompts à s'enflammer. Prendre des enfants généreux pour en faire des partisans est un crime contre l'enfance même.

Dans la circonstance présente, on a voulu les persuader que ce qui n'était qu'une opposition d'opinion devait dégénérer en lutte de classe, on a cherché a dresser perfidement contre les étudiants leurs frères moins favorisés des faubourgs, on a tenté de profiter de troubles légers pour jeter la panique et agiter le flambeau de la guerre civile. Ils ont réagi nerveusement, n'ont point toléré la menace et ils étaient trop fiers pour ne pas tomber dans l'outrance lorsqu'ils ont cru qu'on voulait leur inspirer de la crainte.

Ils ont droit à d'autant plus d'excuses pour avoir été excessifs que les hommes mûrs ont manqué à leur devoir d'être calmes.

Encourager le trouble est toujours une faute, mais c'est faire œuvre de méchant que d'aggraver le désordre par esprit de parti et d'utiliser pour cette fin la jeunesse inconsciente, frémissante et généreuse.

Votre Tribunal n'entendra pas les clameurs proférées au dehors par des hommes divisés qui nourrissent l'impossible espoir de vous enlever votre sérénité et de vous faire rendre une sentence passionnée.

Vous avez trop de sagesse pour ne point comprendre que votre rôle est avant tout pacificateur. Aussi bien votre expérience vous porte à savoir que, si les cabales d'étudiants sont de tous les temps, elles n'ont jamais de ressorts pervers et ne sont provoquées que par des indignations désintéressées. Les révoltes sont fomentées plutôt contre les idées ou les doctrines que contre les personnes et s'il fallait en apporter la preuve il suffirait de rappeler la qualité des maîtres dont l'enseignement fut troublé. Tour à tour Edgar Quinet, Michelet, Renan connurent le désagrément des cours interrompus et des hurlements frénétiques. Chaque fois des esprits chagrins ont cru, tant l'emportement était grand, que jamais pareil tumulte ne s'était élevé et qu'il faudrait pour le réprimer des mesures terribles. Pourtant, après quelques semaines d'éclat, des solutions heureuses ont toujours amené la paix sans fracas. Entre honnêtes gens, ont finit toujours par s'entendre.

(...)

Quel retour ce souvenir doit nous conduire à faire sur nous-mêmes. Nos pères devenus vieux nous ont fait le récit de ces exploits de leurs jeunes années. Bien qu'ils fussent apaisés et devenus amis de l'ordre, leur œil brillait soudain encore d'une lueur malicieuse lorsqu'ils évoquaient ces tempêtes. Le rappel des luttes qu'ils avaient menées faisait toujours battre leur cœur en les reportant, par le souvenir, dans un temps que l'âge venu fait regretter.

Lorsque Lerminier, professeur de droit, perdit sa popularité sous le ministère Molé et fut accueilli par tant de sifflets qu'on dût appeler la police, il regarda son auditoire moins indigné qu'ému. Un rappel confus d'heures anciennes lui revint en mémoire et il désarma ses détracteurs en écrivant au tableau faute de pouvoir se faire entendre :

- Je trouve moins ignominieux d'être sifflé par des étudiants égarés que d'être appuyé par des sergents de ville. S'ils entrent, je pars.

Un cas pionnier de la représentation étudiante : la Fondation santé des étudiants de France dans l'entre-deux-guerres.

Didier FISCHER

La représentation étudiante est un thème récurrent de l'histoire contemporaine universitaire qui remonte au moins à la seconde moitié du XIXe siècle¹. La naissance des œuvres et leur affirmation dans l'entre-deux-guerres permettent de lui donner une nouvelle dimension, voire de proposer une forme de modèle. Les AGE et l'UNEF sont très souvent à l'origine de ce mouvement original qui voit les villes universitaires se doter de restaurants pour nourrir les étudiants, de cités pour les loger ou encore de structures médicales pour les soigner. L'utilité publique de ces œuvres ne fait aucun doute dans cette France où l'ombre portée de la guerre obscurcit l'horizon. L'UNEF y gagne de nombreux adhérents tout en devenant un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Cependant, dès l'origine la gestion directe de ces œuvres par les étudiants relève plutôt du mythe que de la réalité. Nous sommes en fait surtout dans l'esprit d'une gestion partagée. La crise des années trente accroît les difficultés d'un milieu qui ne recrute plus seulement parmi les « héritiers ». L'arrivée au pouvoir du Front populaire entraîne, sous la direction de Jean Zay, ministre de l'Education nationale, le regroupement des Œuvres au sein d'un Comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants (CSO). Après le temps des réalisations pionnières, une nouvelle étape débute : celle de l'institutionnalisation. Elle permet à l'UNEF de s'imposer comme la seule organisation étudiante réellement représentative. Si La représentation étudiante semble alors acquise, l'exemple de la Fondation sanatorium des étudiants de France² nous montre la difficulté qu'il y eût à faire accepter à sa direction cette participation étudiante. Dans ce cas précis, pourtant pionnier en matière de représentation étudiante, nous restâmes très éloignés de la cogestion.

Le tournant de la Première Guerre mondiale et l'implication étudiante

La Première Guerre mondiale marque un tournant important dans le monde étudiant. A l'heure où se dressent les premiers monuments aux morts, la «jeunesse des écoles», durement touchée par le conflit, souhaite que le sacrifice des camarades, dont les noms sont désormais gravés dans la pierre, n'ait pas été inutile. Par-delà le pieux souvenir entretenu par les nombreuses commémorations, comment prolonger de façon concrète cette fraternité des tranchées et surtout répondre aux « soucis matériels (qui) touchent alors les rejetons d'une bourgeoisie appauvrie par la guerre³ »? Aussi est-ce sous l'influence d'étudiants anciens combattants que se développent dans les années vingt les premiers services de placement, de logements, de santé et de restauration. L'AGE de Strasbourg, redevenue française, a pu servir d'exemple. En effet, héritière de la période allemande, cette dernière possède un restaurant universitaire et une caisse maladie. N'y avait-il pas là de quoi susciter Avant la guerre, les AGE, dont la plupart sont nées dans le dernier tiers du XIXe siècle, s'apparentaient à des clubs d'étudiants. Elles organisaient des bals, des repas et invitaient les étudiants à descendre dans la rue pour le monôme. Au local, on venait lire le journal, fumer cigarettes et cigares, converser, se divertir entre deux cours en préparant le futur chahut. C'est cette ambiance, souvent festive et insouciante, qui change après guerre. Les associations d'étudiants passent toutes en quelques années d'organisations vouées aux plaisirs et à la détente⁴

¹ Voir notamment les contributions de Pierre Moulinier et d'Alain Monchablon.

² La Fondation sanatorium des étudiants de France devint Fondation santé des étudiants de France en 1961 pour tenir compte de la diversification de ses activités de soins.

³ Alain Monchablon, «L'UNEF et les étudiants de 1919 à 1939. Des élites inquiètes », *Les Cahiers du Germe*, n°1, mars 1996, p.5.

⁴ Henry Bérenger, « Etudiant », La Grande Encyclopédie, XVI, in *Les Cahiers du Germe*, spécial n°3, janvier 1998, p. 80.

à des sociétés d'entraide aux préoccupations sociales de plus en plus clairement affichées¹. A Lyon ou à Lille, l'AGE crée et gère le premier restaurant universitaire. Partout, dans les villes universitaires où elles existent, ces associations d'étudiants s'inscrivent désormais dans une démarche d'utilité publique. Pour autant, elles ne sont pas toujours à l'origine de la création de ces services. Des philanthropes, des municipalités ou « des largesses privées pas toujours dénuées d'arrière-pensées politiques²», à l'image de celles prodiguées par l'homme d'affaires d'extrême droite François Coty qui offre à l'AGE de Paris un restaurant universitaire, participent à cette évolution.

Pour épauler ce mouvement qui commence à prendre une certaine ampleur, le ministère de l'Instruction publique obtient l'inscription à son budget pour l'année 1921 d'un crédit de 200 000 francs destiné à ces œuvres sociales étudiantes. Il passe l'année suivante à 450 000 francs. En dix ans, l'augmentation rapide des sommes affectées aux différentes œuvres conduit le ministère à ne plus verser les subventions directement aux AGE et à étudier plus précisément la répartition des fonds mis à disposition. C'est ainsi que naît en 1930 la « commission des recteurs » chargée de répartir les subventions inscrites au budget entre tous les groupements intéressés, d'entendre et de discuter à cette occasion les rapports établis par les services des académies³. A de rares exceptions près les formes de gestion directes par les étudiants se heurtent au contrôle que veut exercer l'Etat sur les fonds publics qu'il accorde. Leur développement et l'importance qu'elles prennent exigent aussi un suivi, une continuité et une gestion rigoureuse que les étudiants ne sont pas toujours en mesure d'exercer : générations courtes, difficultés de formation aux pratiques gestionnaires...

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, un tournant a bien été pris. Les premières œuvres sociales en faveur des étudiants font leur apparition. Les AGE s'investissent essentiellement dans les restaurants universitaires. Elles ont néanmoins toutes les peines du monde à en conserver la gestion et se contentent souvent d'une représentation étudiante au conseil d'administration. La gestion directe pleine et entière par les étudiants des œuvres qui leur sont destinées relève plus du mythe que de la réalité. En 1946, cinq restaurants restent directement gérés par l'association générale des étudiants⁴. A côté de ces œuvres locales, l'UNEF participe à la mise en place d'organismes nationaux et spécialisés sous statut associatif destinés à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Le sanatorium des étudiants de Saint-Hilaire-du-Touvet, l'Office du tourisme universitaire, le Bureau universitaire de statistique, l'Office du Sport universitaire appartiennent à cette catégorie des réalisations d'envergure qui ont marqué ces années de l'entredeux-guerres. La dimension même de ces organismes ne plaide pas en faveur d'une gestion directe, voire même d'une représentation étudiante à parité avec les pouvoirs publics et autres représentants privés, à l'exemple de la Fondation sanatorium des étudiants de France.

La naissance du premier sanatorium étudiant en France : de l'initiative étudiante à la remise en cause de la gestion étudiante.

Les ravages de la tuberculose en milieu étudiant ne peuvent plus laisser indifférents les responsables de l'UNEF. Le professeur Léon Bernard (1872-1934), membre de l'Académie de Médecine et vice-président du Comité national de défense contre la tuberculose, insistait d'ailleurs sur les conditions particulièrement pathogènes du milieu étudiant qui multiplie en son sein « les facteurs de diffusion de la cruelle maladie ». Pour appuyer son propos, il n'hésite pas à comparer la mortalité des « élites » lors de la Première Guerre mondiale avec celle qu'entraîne parmi elles la tuberculose au début des années vingt⁵. En 1919, le sénateur André Honorat a fait voter une loi qui permet à l'Etat d'apporter son aide au financement des sanatoriums et qui oblige les employeurs à financer le séjour de leurs employés tuberculeux. A l'exemple des instituteurs, des cheminots, des métallurgistes, de nombreux groupements professionnels se lancent alors dans la construction de ce type d'équipement médical. Pourquoi, dans ce contexte, les étudiants ne pourraient-ils pas disposer eux aussi de leur structure de soins ? Et cela d'autant plus, qu'un

³ Stéphane Merceron, « Aux origines des Œuvres universitaires », intervention au congrès de la FAGE, le 3 novembre 1995.

¹ Didier Fischer, « L'UNEF de l'entre-deux-guerres », in Les Cahiers du Germe, spécial n°3, janvier 1998.

² A. Monchablon, op.cit., p.6

⁴ BDIC 4° delta 1151/1, congrès de Grenoble, commission de la vie matérielle des étudiants, pp. 1-11.

⁵ Léon Bernard, in *Strasbourg Universitaire*, décembre 1924.

exemple existe à l'étranger : il s'agit du sanatorium de Leysin en Suisse. Il a ouvert ses portes en 1922, grâce à la volonté du docteur Louis Vauthier qui a consacré sa fortune et celle de sa femme à cette œuvre. Cet événement n'a pas échappé à un étudiant en médecine, membre de l'AGE de Paris, Jean Crouzat, qui convainc le président de l'UNEF, Amabert, jeune docteur en médecine, de soumettre l'idée de la création d'un sanatorium étudiant au prochain congrès de l'UNEF. A Clermont-Ferrand, le 16 mai 1923, sur la proposition de la Section de Médecine de l'AGE de Paris, l'UNEF accomplit le premier geste significatif pour se doter d'un instrument de lutte contre la tuberculose. Les congressistes adoptèrent à l'unanimité la résolution suivante : « Qu'un Sanatorium Universitaire, destiné exclusivement aux Etudiants, soit créé dans le plus court délai¹ ». Le journal de l'AGE de Bordeaux, quelques mois plus tard, rendait compte en ces termes de la résolution du congrès de mai 1923 : « Il faut aux étudiants tuberculeux une maison à eux! Une maison où ils mèneront leur cure dans une atmosphère morale qui en favorisera les résultats, où ils trouveront les ressources leur permettant de concilier avec leur état et son traitement la continuation au moins partielle de leurs études, où ils jouiront même de ce commerce si désirable des disciplines intellectuelles différentes, dont l'organisation de la vie universitaire normale ne leur permet guère de bénéficier. Il y a plus : pour certains d'entre eux, les étudiants en médecine, le sanatorium en leur rendant la santé, leur dispensera les moyens d'apprendre à la rendre à autrui ; il sera une école et un levier d'orientation professionnelle 2 ».

A l'initiative du projet, les étudiants sont dans un premier temps étroitement associés à sa réalisation. Le bureau de l'UNEF en étudie d'emblée sa faisabilité. Un comité d'organisation se met en place sous la présidence d'Amabert, devenu médecin à Grenoble, avec pour secrétaire général Jean Crouzat, tandis que le président et le trésorier de l'UNEF le complètent. Une commission médicale, présidée par le professeur Léon Bernard, est installée pour conseiller le comité d'organisation sur tous les problèmes médicaux qu'il pourrait rencontrer lors de la construction du sanatorium. Enfin, un comité de patronage avec à sa tête le sénateur Honorat est créé. Il est doublé d'un comité local de patronage à Grenoble, présidé par le recteur Henri Guy, dont le but est de recueillir les fonds nécessaires. Le choix de Saint-Hilaire du Touvet, près de Grenoble, sur le plateau des Petites Roches est rapidement décidé. Plusieurs raisons y concourent : la présence d'Amabert à Grenoble, mais aussi celle de M. Gavet, ancien architecte de l'assistance publique de Paris, qui a accepté de tracer les plans du futur établissement pour étudiants. Enfin, l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose (AMMT), qui envisage de faire construire sur le même plateau son propre sanatorium, accepte de céder une partie du terrain à l'œuvre étudiante. Cependant sa construction est lente puisqu'il n'ouvre ses portes aux premiers malades qu'en 1933. Il est vrai qu'il avait fallu faire appel en partie à des dons privés pour en financer les travaux³. Les étudiants multiplient les collectes et les fêtes de bienfaisance. A Strasbourg, par exemple, se forme en 1925 à l'initiative de l'AGE, un comité régional pour le sanatorium qui groupe des cercles et des amicales d'étudiants. Le 26 avril 1925, il organise une journée festive avec kermesse, thé dansant et attractions diverses, qui se conclue par une soirée artistique et un bal au Palais des Fêtes de la ville. Mais le dévouement des étudiants et la participation de généreux donateurs n'auraient pas suffi pour réunir l'ensemble des fonds nécessaires. La plus grande partie des financements provient en fait des subventions des pouvoirs publics. Elles mettent souvent du temps à arriver et les retards sur le terrain s'accumulent. De plus une certaine confusion règne dans les relations entre l'UNEF et le comité d'organisation du sanatorium. Des initiatives contradictoires sont prises. Par exemple, en 1930, le congrès d'Alger décide de réserver l'entrée de l'établissement de soins aux étudiants membres de l'UNEF, alors que le projet initial était ouvert à tous les étudiants. Faut-il voir dans cette initiative le mécontentement de l'organisation étudiante face à une gestion qui lui échappe de plus en plus ? Des difficultés techniques liées à l'altitude, un changement d'emplacement des bâtiments et de multiples erreurs de conception ont aussi considérablement renchéri le coût du projet. On est ainsi passé de 4 millions de francs, prévus en 1924, à 15 millions en 1932. En avril 1931, le retard pris est tel et la gestion financière si douteuse qu'une expertise du ministère de la

¹ UNEF, Le Sanatorium des Etudiants à Saint-Hilaire du Touvet, Montpellier, Imprimerie Roumégous et Dehan, 1925, p.7, Archives de la FSEF/1408.

² Bordeaux Etudiant, novembre 1924.

³ Bordeaux Etudiant, avril 1925, fait état d' « Un don magnifique au sanatorium des étudiants ». Madame Paul Flat offre 500 000 francs.

Les journaux étudiants publiaient assez régulièrement des états des fonds collectés avec leur provenance.

Santé publique est demandée par l'UNEF, sous forme d'une motion votée à l'unanimité lors de son congrès.

Une Mission «en vue d'étudier les mesures à prendre pour réorganiser le Sanatorium des Etudiants et arriver à terminer cet établissement » est conduite sous la direction du docteur Evrot¹. Si l'enquête ne conclut pas formellement à des actes de malversation, elle met en évidence une gestion très « personnelle » du docteur Amabert, président du comité d'organisation du Sanatorium des Etudiants, « celui-ci en effet gère directement les fonds [...], passe les commandes, prend toutes les décisions. Le Conseil d'administration, réuni du reste très rarement, se trouve souvent devant des décisions déjà prises² ». Une réorganisation s'impose donc de toute urgence. Pour le rédacteur du rapport, « les pouvoirs publics se sont trop désintéressés de la création de l'établissement, sinon pour accorder des subventions importantes [...] » et les étudiants, à qui on a abandonné l'initiative, « n'avaient ni l'expérience, ni la continuité de vues, ni la certitude de ressources propres pour mener à bien une œuvre pareille ». Sans complaisance à leur égard, il insistait même : « Un sanatorium peut être réservé aux étudiants sans être créé et géré par eux. Il est même préférable qu'il n'en soit pas ainsi³ ». La charge est sans nuance et bien paradoxale : cette enquête demandée par l'UNEF débouche en partie sur la mise en cause de la responsabilité des étudiants tandis que la représentation étudiante dans les différentes instances de gestion du futur sanatorium reste bien limitée. Il est clair que la participation étudiante ne va pas de soi pour le docteur Evrot. Ne faut-il pas voir là de la part du rapporteur, l'expression d'une opinion dominante à l'égard de toute implication étudiante à la gestion de ses propres affaires au début des années trente ? Qu'ils se contentent d'être les usagers d'une œuvre qui les dépasse et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes, peu importe s'ils furent à l'origine du projet. Pourtant si cette représentation étudiante était contestée par les médecins, personne n'osa revenir dessus tant elle avait marqué les esprits par son originalité. On préféra l'encadrer. Ce fut, en quelque sorte, le régime de la liberté surveillée qui triompha lorsque le sanatorium ouvrît ses portes en 1933.

Une Fondation pour construire et gérer le sanatorium ou les limites de la participation étudiante

La Fondation réunit, dès son origine, des étudiants dont le président de l'UNEF et son trésorier, des universitaires et des techniciens. La présidence du Conseil d'administration est assurée par le recteur de Grenoble. C'est la première fois que sont ainsi associés étudiants et professeurs pour mener à bien et ensuite animer sur un pied d'égalité une œuvre commune. Elle prend le nom de Fondation sanatorium des étudiants de France et est reconnue d'utilité publique par le décret du 23 mai 1925, avant même qu'elle ne soit en mesure de soigner ses premiers malades. Elle demeure une œuvre privée, mais placée sous le contrôle du ministère de l'Intérieur en tant que Fondation, du ministère de la Santé publique et de la population en tant qu'œuvre antituberculeuse et du ministère de l'Education nationale en raison de son caractère universitaire⁴. Cette participation de l'Etat à la naissance, puis à la gestion du premier sanatorium étudiant n'est pas fortuite. Elle procède d'une tradition hygiéniste déjà ancienne qui remonte au moins au milieu du XIXe siècle : en 1850, la loi sur les logements insalubres fixait les premières règles modernes de salubrité publique et donnait un cadre à l'idéal de la cité antituberculeuse. La guerre de 1914-1918 fournit à l'Etat des raisons supplémentaires d'intervenir dans le domaine de la santé publique : « on découvre après la victoire de 1918, que la nation doit rester mobilisée pour lutter contre ses véritables « ennemis intérieurs » que sont la dépopulation, l'alcoolisme, la tuberculose ou la syphilis⁵». Avec cette représentation des étudiants au sein de la Fondation sanatorium, l'UNEF trouve là sa « montagne magique » : l'air des cimes pour les bronches estudiantines et un modèle indépassable de participation étudiante à la gestion de son propre avenir, voire un lieu mythique où se régénérerait l'esprit même du syndicalisme.

Rapport Evrot, archives de la FSEF/1408.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ BDIC 4° delta 1151/1/1958-1.

⁵ Pierre Rosenvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 131. Un médecin comme le docteur Daniel Douady, qui dirigea le sanatorium de Saint-Hilaire, avant de prendre après la Seconde Guerre mondiale la direction de la Fondation, se rattache à ce courant hygiéniste.

A la veille de la Seconde guerre mondiale, nous sommes néanmoins très éloignés de toute forme de cogestion au sein de la FSEF. L'UNEF est certes représentée par son président et son trésorier au conseil d'administration, mais ne pèse pas au-delà des deux voix qu'elle réunit. Les malades sont toutefois représentés au sein du sanatorium par une association : « Les étudiants au Sanatorium » (AES). Elle est née le 12 février 1934 et ses statuts lui donnent pour but « d'établir des liens d'assistance morale et de secours entre les étudiants, universitaires et collaborateurs de l'Université qui se soignent au Sanatorium des Etudiants, dans d'autres sanatoriums ou dans des stations de cure, entre ces étudiants malades et leurs camarades de toutes les facultés et écoles¹ ». Au-delà de cette mission sociale, la charge d'animer la vie culturelle de l'établissement fait aussi partie des attributions de l'association. L'AES peut ainsi créer des organismes tels qu'une caisse d'entraide, un vestiaire pour les étudiants nécessiteux, des bibliothèques, un office de renseignement, de placement et d'orientation professionnelle pour les étudiants quittant le sanatorium, mais encore organiser des conférences et distractions diverses, éventuellement publier des périodiques. L'AES n'est guère éloignée dans ses objectifs et ses pratiques du rôle joué par les AGE affiliées à l'UNEF dans les différentes facultés de l'Université française. Dans l'esprit des médecins, cette participation étudiante concoure aussi au traitement. Elle permet à ces jeunes de prendre des responsabilités, d'investir leur énergie dans un projet collectif et d'oublier un temps le caractère préoccupant de la maladie. Ainsi le sanatorium est-il bien leur « maison ». Une « maison » qui dans son organisation répond aux valeurs et aux objectifs que la Fondation s'assigne : il ne s'agit pas seulement de rendre la santé aux étudiants, de s'inscrire dans la démarche d'un grand service public, il faut aussi faire œuvre d'éducation. Si les médecins n'hésitent pas à confier des responsabilités culturelles aux étudiants malades, ils se montrent toujours très réservés, pour ne pas dire hostiles, à tout renfort de pouvoir au sein du CA de la FSEF. Ils n'acceptent pas plus qu'ils puissent prendre une part déterminante à l'organisation même du fonctionnement de l'établissement, qu'ils puissent avoir un droit de regard jusque dans sa gestion administrative. Par exemple, l'organisation des études, balbutiante à la veille de la Seconde guerre mondiale, appartient au domaine réservé du médecin-directeur. Il n'est pas question de voir les étudiants s'en mêler, sinon pour prendre quelques initiatives culturelles : collecte de livres, organisation de conférences, constitution de groupes d'études... L'affaire engage la crédibilité de l'établissement. La possibilité de poursuivre des études, en dépit des atteintes de la maladie et pendant le temps des soins, fait partie de l'originalité d'une telle structure. Aussi est-ce à l'équipe de direction d'en assumer la responsabilité, mais surtout pas aux étudiants malades que l'on considère souvent comme peu tourner vers la rigueur gestionnaire, voire fantasques.

Si la représentation étudiante ne naît pas de la Première guerre mondiale, elle prend dans l'entredeux-guerres une nouvelle dimension autour de la création et de la gestion des œuvres en direction des étudiants. Une forme de modèle représentatif s'affirme qui fera les beaux jours des années cinquante et soixante avec cette cogestion du CNOUS. Pour autant, l'exemple de la FSEF montre bien que cette évolution est loin d'aller de soi. Si l'UNEF s'appuya sur cette forme de participation pour asseoir sa crédibilité sur le monde étudiant, elle n'obtiendra jamais une gestion paritaire de l'organisme qu'elle a pourtant contribué à créer. La méfiance des médecins vis-à-vis de ce type de revendication, le caractère original et particulier d'un sanatorium étudiant à la fois lieu de soins et de poursuite d'études, le développement important et complexe de l'œuvre pendant et après la Seconde guerre mondiale empêchent toute gestion directe par le mouvement étudiant et l'obligent à se contenter d'une représentation minoritaire au conseil d'administration. La seconde moitié des années soixante n'en voit pas moins l'amorce d'un débat sur la place des pensionnaires et de leurs représentants dans la vie de la Fondation. En mai 1967, un groupe de travail « sur les problèmes de la cogestion » est mis en place entre la Fondation, la MNEF et l'AGES (nouveau nom de l'association des étudiants des maisons de la FSEF), mais les événements de Mai 68 et leurs prolongements par l'éclatement de l'UNEF en 1971 aboutirent un temps à la disparition de toute représentation étudiante au sein de la FSEF². Ce qui ne fut pas pour ses dirigeants et administrateurs un réel souci. D'ailleurs, les patients sont les oubliés des éléments préparés par le docteur Douady pour le discours que le président Colliard doit

¹ Archives de la FSEF/A 86. Statuts de l'Association « Les étudiants au sanatorium », article 1.

² Didier Fischer et Robi Morder, La Fondation Santé des Etudiants de France. Au service des jeunes malades depuis 1923, Editions Un, Deux... Quatre, 2010, pp. 145-146 et pp. 153-156.

prononcer lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la Fondation. Ce dernier évoqua seulement le conseil d'administration dont les « plus récents statuts approuvés par la Conseil d'Etat, associe dans un bon équilibre des représentants de l'Etat, des personnalités compétentes et des diverses catégories des personnels qui y soignent, travaillent ou enseignent ^l ».



Cahiers de l'AGES, 1969.

¹ Archives de la FSEF/1185, dossier cinquantenaire.

Le couple Mouvement d'Action et de Recherche Critique (MARC)/CFDT face à la participation étudiante : une tentative de « troisième voie »?

Romain VILA

Dans l'imaginaire collectif, les accords de Grenelle scellent la fin du mouvement de Mai-Juin 1968. Mais les organisations étudiantes, au premier titre desquelles l'UNEF – pourtant acteur incontournable de la mobilisation – n'y sont pas conviées. Dès lors, la loi Faure du 12 novembre 1968 qui institutionnalise la participation étudiante dans les conseils universitaires constitue l'une des rares concessions gouvernementales face à la « commune étudiante ».

L'annonce de cette loi clive le milieu étudiant, l'UNEF s'entre-déchire sur cette question durant de nombreux mois. L'histoire de la scission de l'UNEF est dès lors bien connue: tandis que l'UNEF-Renouveau – avec l'appui de la CGT – se lance dans la participation étudiante sans conditions, l'UNEF Unité Syndicale (US) – soutenue par la CGT-FO – boycotte les élections.²

Pourtant, au-delà de cette dialectique idéal-typique, des militants étudiants désireux de prolonger leur engagement dans le syndicalisme étudiant ne se reconnaissent ni dans les orientations de l'UNEF-Renouveau, ni dans celles de l'UNEF-US. Aussi, ils fondent un nouveau syndicat étudiant, le Mouvement d'Action et de Recherche Critique (MARC), qui recueille bientôt le soutien de la CFDT, comme en témoigne la quinzaine de cartons d'archives de l'organisation étudiante conservée au service des archives confédérales de la centrale syndicale et dépouillés pour l'occasion.

Loin de faire du MARC la « courroie de transmission » de la CFDT en milieu étudiant, la perspective comparative de l'un et de l'autre dans leur rapport à la participation étudiante doit permettre de questionner l'« autonomie relative »³ ou au contraire l'« hétéronomie » induite par la « logique des homologies structurales »⁴ qui influencent ce lien travailleurs-étudiants, réinscrivant en définitive les organisations étudiantes dans le monde social.

Dès lors, dans cette perspective dynamique, comment les militants du MARC se positionnent-ils dans le débat initié par la loi Faure? Dans la pratique de la participation étudiante, qu'est-ce qui différencie le MARC de l'UNEF-Renouveau et de l'UNEF-US? Au-delà, le couple MARC/CFDT parvient-il à constituer une « troisième voie » en milieu étudiant?

L'orientation du MARC dans son rapport à la participation étudiante traverse trois phases successives: tout d'abord, il se situe entre le boycott et une « participation critique ou conditionnée » (1969-1972). Ensuite, l'émergence du débat sur le programme commun de gouvernement crée une brèche dans le boycott actif de l'organisation étudiante (rentrée universitaire 1972-1975). Enfin, le MARC assume pleinement la participation aux élections universitaires à l'occasion du débat sur son « dépassement » (1975-1976).

¹ Jean-Philippe Legois, «Les années 68: du passé faisons table rase!? », in Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon Robi Morder (coord.), Cent ans de mouvements étudiants, Paris, Syllepse, 2007, p.95-97.

² Robi Morder, « L'UNEF et la question de la participation étudiante », *La Revue de l'Université*, n°13, 1998, p.73-81. Voir également le témoignage de François Péronnet, « Le PSU et l'UNEF après 68, une faillite stratégique », *in* Roger Barralis, Jean-Claude Gillet (coord.), *Au coeur des luttes des années soixante, les étudiants du PSU. Une utopie porteuse d'avenir?*, Editions Publisud, Paris, 2010, p.333-364.

³ Pierre Bourdieu, «Le champ littéraire », Actes de la recherche en sciences sociales, Année 1991, Volume 89, Numéro 1, p.30.

⁴ Ibid., p.6.

Le MARC dans l'esprit de Mai: entre boycott et « participation critique ou conditionnée » (1969-1972)

Le congrès de l'UNEF qui se tient à Marseille du 20 au 22 décembre 1968 voit les différents courants politiques organisés dans l'UNEF s'entre-déchirer. Le congrès est vécu comme une « trahison du mouvement de Mai » par certains militants qui quittent le syndicat. Toutefois, ces étudiants, anciens militants de l'UNEF et des comités de grève du mouvement de Mai souhaitent poursuivre leur action. Pour eux, deux éléments nouveaux demeurent après l'extinction de la flambée estudiantine: d'une part, la sensibilisation de nombreux travailleurs et de leurs syndicats aux problèmes universitaires, d'autre part, la brèche ouverte légalement dans le système autoritaire traditionnel de l'université par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur préparée par Edgar Faure.

C'est en se fondant sur ces analyses que des groupes militants se constituent autour de listes électorales comme BASE (Sciences Po), MARC 200 (Nanterre, Montrouge), U 70 (Lyon). L'originalité de ces militants se trouve dans leur référence explicite à la gestion directe des comités d'action de la « commune étudiante », ainsi qu'à la mobilisation de la notion d'« autogestion » apparue dans un communiqué d'analyse et de prospective de la CFDT le 16 mai 1968. ¹

Lors des premières élections universitaires de 1969, quelques-uns de ces groupes acceptent de se présenter dans une optique de participation critique et obtiennent de bons résultats.² Toutefois, tous les groupes ne participent pas à l'élection, à l'instar de la CFDT qui entretient une position « *ambigüe* »³ au sujet du système contractuel.

Ne souhaitant pas créer une tendance socialiste de l'UNEF, les militants vont bientôt fonder leur propre organisation étudiante. Faiblement structurés, ne disposant pas de moyens logistiques en comparaison de l'UNEF-Renouveau qui peut compter sur le soutien militant de la puissante CGT, les membres des différents groupes vont dès lors se tourner vers la centrale syndicale ayant été la plus proche de leurs aspirations durant le mouvement de Mai-Juin 68, à savoir la CFDT. Peu à peu, les contacts se multiplient entre des représentants du mouvement et des responsables de la CFDT, débouchant parfois sur des réalisations locales. Surtout, suite au congrès constitutif du Mouvement d'Action et de Recherche Critique (MARC) de mars 1970 et au congrès de la CFDT de mai 1970 qui tire les enseignements de Mai-Juin 68 et parachève l'élaboration d'un projet social, celui du triptyque planification, autogestion et socialisme démocratique⁴, les relations entre les deux syndicats s'officialisent.

A l'instar de son aînée, le MARC revendique une transformation « révolutionnaire » et « anticapitaliste » de la société qui passe par trois réalités: « une éducation permanente et critique, l'autogestion et une planification démocratique. » Dès lors, le syndicat étudiant revendique « la gestion directe des universités par les étudiants à parité avec les enseignants, qui n'est que l'application, dans ce secteur, du principe de l'autogestion qui doit être étendue progressivement à tous les niveaux de la vie économique et politique » , posant ainsi dans le champ académique les premiers jalons d'une société socialiste à venir.

Ainsi, à la distinction de l'UNEF-Renouveau – qui participe à la cogestion – et de l'UNEF-US – qui boycotte les élections, dans une démarche pragmatique, le MARC ne fait pas de la participation une fin en soi; il voit plutôt dans les élections un moyen de faire avancer autant que faire se peut le « pouvoir étudiant » à l'université. Aussi, aucune orientation nationale n'est dégagée, le MARC laissant une liberté totale à ses sections locales afin d'apprécier la pertinence de la participation ou du boycott. Mais, lorsque les sections locales du MARC jugent les

¹ Frank Georgi, L'invention de la CFDT. 1957-1970: syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion, Editions de l'Atelier, Paris, 1995, p.503-507.

^{2 «} Le MARC se présente: un nouveau type d'action syndicale étudiante », 1er congrès national du MARC, Paris, 7 et 8 mars 1970, archives du MARC 1SE1, 1SE2 et 1SE15.

³ Guy Groux, René Mouriaux, La CFDT, Paris, Economica, 1989, p.129.

⁴ Ibid., p.133-137.

⁵ BASÉ, MARC et autres, « Rencontre nationale d'étudiants », Bierville, 25-26 octobre 1969, archives du MARC, 1SE1.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

conditions réunies pour constituer des listes – soit pour développer localement des expérimentations autogestionnaires, soit afin de dénoncer l'inefficacité de la cogestion à faire avancer les luttes étudiantes – elles obtiennent des résultats satisfaisants. Ainsi, par exemple, en décembre 1971, le MARC qui réalise 4,64% des voix aux élections du Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) revendique un élu au CNESER¹, quatre élus aux Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) (trois à Strasbourg et un à Paris), ainsi que de nombreux élus universitaires. Enfin, les élus du MARC bénéficient du soutien actif des syndicats de la CFDT.

La participation aux élections reste donc conditionnée à la souveraineté des sections locales, et une orientation nationale tarde à se dégager. Cette absence de cohérence nationale provoque un véritable débat dans l'organisation. Ainsi, face à l'élection d'un militant du MARC au CNESER sur proposition des membres du conseil national du syndicat étudiant et sans consultation des sections locales, les partisans du boycott voient dans ce choix une attitude « *impérialiste* ». Pour sa part, l'UNEF-Renouveau dénonce dans ce manque de cohérence nationale du MARC un caractère opportuniste. Mais le MARC continue à suspendre la participation de ses sections locales à trois conditions:

- une information, une réflexion et une délibération de tous les étudiants sur tous les problèmes posés dans ces conseils;
- un contrôle permanent de la base;
- un rapport de force favorable permettant la mise sur pied de réalisations pratiques, en particulier la formation permanente.

En somme, de 1969 à 1972, la participation constitue un « *problème tactique* » ³ pour le MARC, pris entre deux logiques contradictoires, d'une part le boycott pure et simple et d'autre part la participation avec le risque d'intégration à l'institution universitaire. Aussi, lorsque le MARC investit l'arène électorale, il conditionne sa participation à la possibilité de faire avancer les luttes étudiantes, portant ainsi la controverse au sein même de l'institution universitaire:

« L'utilisation des structures légales s'apprécie selon le lieu et selon le temps. Le MARC laisse aux sections de base le soin d'apprécier si ces structures permettent une avancée des luttes et donc si une présentation tactique est nécessaire. Néanmoins, toute présentation doit s'accompagner d'un contrôle permanent de la base [...]. »⁴

Le débat qui s'ouvre sur l'union de la gauche va toutefois bousculer le rapport du MARC à la participation.

Une brèche ouverte dans le boycott actif du MARC: le programme commun de gouvernement (rentrée universitaire 1972-1975)

A l'occasion de son 3ème congrès qui se tient à Grenoble en mars 1972, le débat sur l'union de la gauche commence à irriguer le syndicat étudiant. Les militants du MARC, soucieux de conserver une autonomie critique à l'instar de la CFDT⁵, rejettent une motion d'orientation visant à engager l'organisation dans l'élaboration d'un programme de gouvernement.⁶

Mais avec les contacts que le syndicat étudiant va bientôt nouer avec les autres organisations socialisantes, le MARC est progressivement amené à faire un certain nombre de concessions dans la perspective de l'accession future au pouvoir. Les conditions préalables à la participation du MARC aux élections universitaires vont alors peu à peu s'effriter à mesure que le programme commun signé le 26 juin 1972 devient un enjeu pour la gauche. Une première brèche est dès lors ouverte dans le boycott actif du MARC.

¹ Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord.), Cent ans de mouvements étudiants, op.cit., p.392.

^{2 « 2}ème congrès national du MARC », spécial Situation, journal du MARC, n°4-5, mai-septembre 1971, archives du MARC 1SE2.

³ Motion d'orientation, « 2ème congrès national du MARC », spécial Situation, journal du MARC, n°4-5, maisseptembre 1971, archives du MARC 1SE2.

⁴ Motion d'action, 3ème congrès du MARC, Grenoble, 18-19 mars 1972, archives du MARC 1SE3.

⁵ Nicolas Defaud, La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p.85.

⁶ Motion d'orientation, 3ème congrès du MARC, Grenoble, 18-19 mars 1972, archives du MARC 1SE3.

De même, quatre années après l'adoption de la loi Faure, les élections universitaires deviennent un indice supplémentaire de la représentativité des organisations étudiantes. Dans la quête de légitimité concurrentielle engagée entre l'UNEF-Renouveau et l'UNEF-US¹, le MARC entend également exister. Ainsi, la participation est désormais justifiée par la nécessité de recueillir l'information dans les conseils universitaires, préalable indispensable à la construction du rapport de force.

Les élections législatives de mars 1973 voient une poussée de l'union de la gauche sans toutefois parvenir à être majoritaire. Face au constat de « l'échec de la stratégie autonome des autogestionnaires »², la CFDT intensifie ses liens avec le Parti Socialiste (PS) au dépens du Parti Socialiste Unifié (PSU). Son 36ème congrès confédéral qui se tient à Nantes du 30 mai au 3 juin 1973 exprime également davantage de « réalisme » face à la crise du capitalisme développé.³

Dans le même sens, le MARC confirme cette tendance. Le boycott cède peu à peu la place à une plus grande participation. En janvier 1973, le conseil national du MARC – qui progresse aux élections du CNESER en réalisant désormais 7% des voix contre 60% pour l'UNEF-Renouveau⁴ – revendique « un élu au CNESER, douze élus au CROUS, plus de quarante élus universitaires. » De même, à l'occasion du 4ème congrès du MARC d'avril 1973 – soit moins d'un mois seulement avant la tenue du 36ème congrès confédéral de la CFDT – Michel Rolant, membre de la commission exécutive de la CFDT, lance un appel au syndicat étudiant.

Il lui demande de voir « clairement les limites (de l'auto-organisation): risque de manipulation et surtout limite de nature (une organisation spontanée, non permanente, ne peut avoir d'analyse permanente ni dégager des perspectives à long terme – le plus souvent sa stratégie se réduit à des mots d'ordre plaqués). »⁶

Cet appel à une nécessaire structuration du MARC – qui répond en cela au souci de la CFDT d'organiser plus largement l'ensemble du monde du travail dans sa diversité, dont la jeunesse – est entendu. Dans la préparation du 5ème congrès du MARC, la direction du syndicat étudiant envoit à tous ses adhérents un document qui indique que « L'attitude face à la participation est un problème de fond de la stratégie en lieu étudiant [...]. Il est vraisemblable que le manque d'objectifs clairs en ce domaine explique pour une part une certaine stagnation du mouvement. » mouvement. » Toutefois, au lieu de confirmer une orientation en faveur de la participation qui entraînerait ainsi une plus grande structuration du syndicat étudiant suivant les recommandations de la CFDT, le MARC confirme:

« Une campagne de boycott des élections, de boycott actif bien sûr, apporte infiniment plus qu'une campagne électorale [...]. Ainsi, le MARC se prononce pour la seule attitude qui soit conforme à la définition d'un syndicat révolutionnaire telle qu'elle est exposée dans la motion d'orientation du 4ème congrès [...] le boycott actif des structures de participation. »⁸

Cette dernière résurgence du « boycott actif de la cogestion » est pourtant de courte durée. La candidature unique de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1974 crée les conditions d'un rapprochement entre la CFDT et le PS. A l'instar de la CFDT, le MARC décide d' apporter son soutien au candidat de la gauche unie⁹, comme lorsqu'il signe l'appel du 25 mai du candidat en vue de « participer au développement d'une grande force socialiste ».

3 Frank Georgi, «"Le monde change, changeons notre syndicalisme". La crise vue par la CFDT (1973-1988) », *Vingtième Siècle*, n°84, octobre-décembre 2004, p.93-105.

¹ Robi Morder, «Années 1970 et 1980: décompositions et recompositions », *in* Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord.), *op.cit.*, p.100-102.

² Nicolas Defaud, op.cit., p.88-92.

⁴ Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord.), Cent ans de mouvements étudiants, op.cit., p.392. 5 « Note au bureau national de la CFDT (secteur politique confédéral) », adoptée à l'unanimité par le Conseil National

^{5 «} Note au bureau national de la CFDT (secteur politique confederal) », adoptée à l'unanimité par le Conseil National du MARC, réuni le 14 janvier 1973 (destinataires: Bureau National, secrétariat national, commission enseignement, commission politique), archives du MARC 1SE4 et 1SE7.

^{6 « 4}ème congrès (Paris) », Situation, journal du MARC, n°12, octobre 1973, archives du MARC 1SE4.

⁷ Compte-rendu du Conseil National des 22 et 23 juin 1974, *Situation*, supplément au mensuel du MARC, n°13, avrilmai 1974, p.2-4, archives du MARC 1SE14.

^{8 «} Préparation du congrès n°2 », 20 mars 1974, envoi à tous les adhérents, archives du MARC 1SE15.

⁹ Georges Sueur, « Le congrès du Mouvement d'action et de recherche critique », *Le Monde*, 23 avril 1974, *in supplément à Situation*, n°13, mai-juin 1974, archives du MARC 1SE14.

Dans la foulée de l'élection présidentielle de 1974 qui voit le candidat Mitterrand réaliser de bons scores porteurs d'espoir pour la gauche, les Assises du socialisme sont lancées au courant de l'année 1974. Tandis que la CFDT s'investit dans l'organisation de l'événement¹ – au point d'évoquer une liaison PS-CFDT comme contrepied possible à la courroie de transmission PCF-CGT -, une reconfiguration homologique s'observe en milieu étudiant. Lorsque l'Alliance Marxiste Révolutionnaire (AMR) et le PSU proposent de dissoudre le MARC pour la création d'un mouvement syndical de masse en milieu étudiant, avec comme perspective l'autogestion et travaillant en lien avec la CFDT, les représentants du MARC indiquent que même si dans l'immédiat il n'est pas encore de masse, ce syndicat étudiant est à juste titre le MARC. Toutefois, cette idée va peu à peu faire son chemin. Les militants du MARC qui constituent cette frange « de militants qui ont le coeur au PSU et la raison au PS » vont dès lors s'ouvrir progressivement aux militants étudiants de différents horizons, prenant par la même occasion leur distance avec le boycott des élections universitaires dans cette dynamique de conquête du pouvoir. Les Étudiants Socialistes (ES), poussés par les dirigeants du PS, manifestent leur désir de participer aux côtés du MARC à la construction d'un syndicat étudiant socialiste³, avant de se rétracter, le projet avortant suite à de longues tergiversations.

Lors du 6ème congrès du MARC de mai 1975, la participation n'est plus justifiée par les aléas des rapports de force locaux ou l'accès à l'information, mais par la lutte pour la défense des libertés et l'attribution de moyens pour les exercer, ou encore afin de lutter contre la menace fasciste. Ce glissement discursif de l'analyse d'une situation locale à la référence à des grandes valeurs afin de justifier une large participation aux élections universitaires accompagne l'entrée au MARC de certains militants de l'AMR, d'étudiants du PSU et de quelques Étudiants Socialistes. Au cours de l'année universitaire 1974-1975, le MARC double ses effectifs et commence à être implanté nationalement. Même si le boycott reste le principe, en pratique, l'assouplissement des conditions préalables à la participation permet aux militants du MARC de s'investir plus largement dans le jeu électoral.

Le dépassement du MARC: une participation assumée, ou le « recentrage » prémonitoire (septembre 1975-1976)

A la rentrée universitaire 1975-1976, le MARC participe activement à la lutte contre la réforme du second cycle. Toutefois, en coulisse, son activité est accaparée par les négociations politiques sur son dépassement. La question de la participation qui était au coeur des priorités du 5ème congrès du MARC ne l'est plus. Désormais, la question de la participation est mise au service de la construction de l'organisation. Ainsi, dans le contexte de lutte contre la réforme du second cycle, le MARC saisit l'occasion d'élections universitaires à venir pour sortir un dossier⁵; faisant d'une pierre deux coups, la brochure critique la participation et offre un débouché politique, le « socialisme autogestionnaire », dont le syndicat étudiant se veut le digne représentant.

Dans les faits, si certains militants continuent à vouloir boycotter les élections, la direction du MARC tranche définitivement cette question. Ainsi, l'un de ses responsables Benoît Willot, indique:

« Les élections universitaires constituent au cours du 1er trimestre une échéance importante, quelque soit la position qu'on y adopte [...]. Ne font plus campagne pour le boycott, et encore de manière molle, que l'UNEF Soufflot et certains groupes d'extrême gauche (AJS/LCR/Révolution!). L'attitude des étudiants vis-à-vis de ces élections a elle aussi évolué [...]. A partir de là il faut, je pense, adopter une position sensiblement différente de celle des années précédentes. Les élections, surtout si elles ont lieu nationalement, auront un caractère de test pour la représentativité de notre mouvement, dans le processus de dépassement qu'il s'est fixé. Il faudrait préparer un programme national, qui reprenne en compte l'ensemble des revendications

¹ Nicolas Defaud, La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition, op.cit., p.92-101.

² Compte-rendu du Conseil National des 22 et 23 juin 1974, *Situation*, supplément au mensuel du MARC, n°13, avrilmai 1974, p.2-4, archives du MARC 1SE14.

³ Jacques Salvador, secteur politique, « Préparation du 6ème congrès, deuxième envoi », secteur politique, archives du MARC 1SE6.

⁴ Noël Monier, « Au congrès du MARC: un syndicalisme étudiant lié à celui des travailleurs », *Syndicalisme*, 15 mai 1975, archives du MARC 1SE6.

⁵ Secteur formation du MARC, bilan d'activité, archives du MARC 1SE6.

immédiates [...] et qui offre une base pour la présentation des listes aux élections [...]. D'autre part, il faudrait dans cette perspective que le BN recommande aux sections de se présenter, tout en leur laissant la possibilité, si elles le jugent meilleur, de ne pas se présenter à ces élections tout en faisant campagne sur les thèmes du programme national. »¹

Tandis que le 36ème congrès de la CFDT du 30 mai au 3 juin 1973 constitue un « recentrage précoce »², en comparaison, il faut attendre septembre 1975 pour que la direction du MARC se dôte d'un programme national qui marque l'abandon du boycott actif des élections universitaires.

Les Assises du socialisme constituent un échec pour les militants de la CFDT, celles-ci ne parvenant pas à produire les effets escomptés. En milieu étudiant, malgré l'échec des négociations avec les ES, le MARC maintient la dynamique de son dépassement, et annonce la création d'un Collectif National d'Initiative et de Liaison (CNIL) en mai 1975 en vue de constituer à terme un « syndicat étudiant de masse »; celui-ci doit regrouper les organisations et militants mobilisés contre la réforme Soisson, faisant ainsi le pari, en plus de certains étudiants du PSU ou de la Jeunesse Étudiante Chrétienne (JEC), d'agréger des Etudiants Socialistes ne se reconnaissant pas dans la stratégie de leur organisation d'origine.

Bien que le syndicat étudiant ait fait le choix de s'inscrire dans le jeu électoral par l'intermédiaire de son programme national, les résultats partiels des élections de décembre 1975 sont décevants; le MARC et les ES réunis n'obtiennent que 2,4% (1 800 voix) des suffrages, alors que l'UNEF-Renouveau sort grande première du scrutin avec 61,2% des suffrages (47 000 voix).⁴

Dans le contexte de mobilisation des étudiants contre la réforme du deuxième cycle, la participation est dès lors envisagée par le MARC non plus sous l'angle du boycott, mais simplement en tant qu'instrument utile à la réussite de son dépassement, la CFDT et le MARC mêlant habilement mobilisation et congrès de fondation de la nouvelle organisation prévu pour avril 1976 afin d'offrir un débouché organisationnel aux étudiants mobilisés. Le 24 avril 1976 le rassemblement du CNIL se tient, et le lendemain le congrès de la nouvelle organisation – le MAS⁵ – voit l'élaboration d'une plateforme d'action, l'élection d'une direction, ainsi que le congrès de dissolution du MARC.⁶

Conclusion:

En quoi le couple MARC/CFDT a-t-il pu représenter une « troisième voie » sur la question de la participation étudiante?

Dans la pratique, les résultats électoraux du MARC sont restés modestes. S'en tenant à cette valse-hésitation entre boycott actif et participation critique, le MARC n'a pas su dégager une position nationale apte à transformer en profondeur l'institution universitaire. C'est d'ailleurs ce qu'illustre un article du *Monde* de mai 1973 dans lequel son auteur qui assiste au 4ème congrès du MARC soulève les contradictions intrinsèques – et non des moindres – dans lesquelles le MARC est pris:

« Croire, contre vents et marées [...] à la nécessité d'une action syndicale en milieu étudiant et proclamer, en même temps, le caractère inéluctable de la disparition du syndicalisme étudiant n'est pas la moindre originalité du MARC [...]. De surcroît, le "mythe UNEF" [...] demeure vivace parmi les travailleurs, et ceux-ci risquent ainsi de considérer le nouveau mouvement comme un "diviseur du monde étudiant" [...]. Est-ce la raison pour laquelle le MARC ne parvient pas vraiment à "décoller"? Ses effectifs stagnent: trois cents militants seulement [...]. c'est sans

¹ Benoît Willot, « note introductive au problème des élections universitaires », CN n°4, septembre 1975, archives du MARC 1SE12.

² Xavier Vigna, L'Insubordination ouvrière dans les années 68, Essai d'histoire politique des usines, Presses universitaires de Rennes, 2007, p.261.

³ Defaud Nicolas, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition, op.cit.*, p.106-111. Voir également François Kraus, *Les Assises du socialisme ou l'échec d'une tentative de rénovation d'un parti*, Les notes de la fondation Jean Jaurès, Histoire et Mémoire, n°31, juillet 2002, 166 p. Disponible sur: http://www.jean-jaures.org/Publications/Les-etudes/Les-Assises-du-socialisme-ou-l-echec-d-une-tentative-de-renovation-d-un-parti

⁴ Jean Weber, «Université: les votes en province ont donné 61,2% à l'UNEF », L'Humanité, 23 décembre 1975, archives du MARC 1SE1.

⁵ Robi Morder, «Le Mouvement d'Action Syndicale », La revue de l'Université, n°19, 1999, p.118-126.

^{6 « 7}ème congrès du MARC. Quel dépassement pour le MARC? Préparation du congrès n°2 », *supplément à Situation*, n°20, 2 mars 1976, archives du MARC 1SE14.

doute la démarche syndicale elle-même [...] qui rencontre de sérieuses oppositions chez les étudiants [...]. »¹

Cette hésitation interne quant à la participation s'est doublée d'un déficit de structuration organisationnelle, rendant ainsi le MARC particulièrement perméable au débat sur l'union de la gauche. Ainsi, Bien qu'Albert Detraz – alors membre de la commission exécutive de la CFDT – juge dès mars 1971 qu'« "il y a une place à prendre" [...] entre l'UNEF-Renouveau et les groupes gauchistes [...] »², le MARC n'est pas parvenu à convertir son orientation en terme de représentativité.

Toutefois, le succès ou au contraire l'échec relatif du MARC n'est peut-être pas à apprécier à la lecture de ses scores électoraux. En effet, au regard du « capital militant »³, à n'en pas douter, la démarche autogestionnaire du MARC, soutenue par la CFDT, représente une réelle originalité en milieu étudiant. Ainsi, sa réussite relative se traduit moins par ses résultats électoraux que par le laboratoire d'expérimentation que ce mouvement de « Recherche Critique » a incarné au travers du lien travailleurs-étudiants, des réflexions sur le salaire étudiant, et de l'élaboration du statut du « jeune travailleur en formation ». Enfin, la démarche du MARC s'exprime le mieux dans le secteur de la formation; qu'il s'agisse de la création d'instituts de recherche critique comme à Nanterre et Strasbourg, ou la mise en place d'un enseignement nouveau des relations sociales à l'Institut d'Études Politiques de Paris au moyen de séminaires animés par des syndicalistes – non sans rappeler d'ailleurs les formations dispensées dans les écoles normales ouvrières (ENO) CFTC puis CFDT de Bierville –, le MARC est parvenu, à travers ce secteur où « le formé est l'auteur de sa propre formation »⁴, à façonner un « habitus militant »⁵ spécifique en milieu étudiant.



Le journal Luttes étudiantes devient le journal du MAS. 1976. Col. R.M. Cité des mémoires étudiantes.

¹ Jean-Pierre Clerc, « Au quatrième congrès du MARC: la difficile percée du "socialisme critique" socialisme », *Le Monde*, 3 mai 1973, archives du MARC 1SE4 et 1SE14.

² Bernard Assemat, « Le Mouvement d'action et de recherche critique veut se situer entre le gauchisme et l'UNEF-Renouveau », *Le Monde*, mardi 30 mars 1971, archives du MARC 1SE2.

³ Frédérique Matonti, Franck Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », Actes de la recherche en sciences sociales, 2004/5, n°155, p.4-11.

⁴ Antoine Prost, « Conclusion: une utopie pédagogique », in Frank Georgi, (dir.), Autogestion. La dernière utopie, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p.610.

⁵ Karel Yon, « Modes de sociabilité et entretien de l'*habitus* militant. Militer en bandes à l'AJS-OCI dans les années 1970 », *Politix*, n°70, vol.18, 2005, p.137-167.

CONTRIBUTIONS

Les jeunes en France : naissance et construction d'une identité sociale. Essai d'historiographie

Yolande COHEN

Considérée comme une catégorie floue et a-historique, la jeunesse a retenu l'attention d'un petit nombre d'historiens. L'explosion de la jeunesse, liée dans tous les pays occidentaux à une demande accrue d'éducation à la fin des années 1960 coïncide avec une appréciation nouvelle de son rôle. Le développement d'une histoire sociale de la famille a permis à la jeunesse de sortir progressivement de l'ombre pour acquérir un relief nouveau. Appuyés largement sur les travaux et les méthodes des folkloristes et des ethnologues, des historiens comme E.P. Thompson, N. Davis et M. Perrot ont mis à jour les potentialités de résistance qui sont liées aux pratiques rituelles, à l'occasion de charivaris, ou rough music, pour appréhender ces «apaches» des villes, traquer les comportements de ces marginaux et déviants. L'histoire des jeunes serait révélatrice des changements dans la société et d'une sensibilité croissante des historiens aux manifestations de la culture populaire. Et puis, venant d'horizons différents et à partir de prémisses plutôt d'ordre politique ou idéologique, une autre perspective sur la jeunesse est avancée par des historiens à la recherche d'antécédents aux mouvements de jeunesse contemporains et soucieux de comprendre le malaise des jeunes.² Célébrées comme l'époque des jeunes, les années 1960 provoquent pour cette question un regain d'intérêt, qui ne se démentira pas tout au long des décennies suivantes. Les historiens participent, bien que marginalement, au débat.³ On peut se demander si cet engouement pour la jeunesse obéit à un phénomène de mode passager ou si la jeunesse a véritablement acquis une dimension et une place nouvelles dans les sociétés occidentales (la révolution juvénile chère à E. Morin, la révolte générationnelle des sociologues américains ou encore la la reproduction des élites analysée par P. Bourdieu pour les enfants du baby-boom⁴). Aux questions nombreuses que pose aujourd'hui encore la jeunesse, et qui se résument souvent à celle de ses modes d'intégration à la société, la perplexité reste de mise. L'enquête historique sur les modalités de passage à l'âge adulte comme on disait autrefois, éclaire-t-elle le débat? Qu'y a-til en somme de nouveau dans la revendication des jeunes d'aujourd'hui?

L'analyse historiographique des travaux publiés ces trente dernières années sur l'histoire des jeunes et de leurs regroupements (jeunesses), principalement en France, permet d'entrevoir

¹Gillis John, Youth and history. Tradition and change in European age relations 1770-Present, New-York and London, Academic Press, 1974.

²C'est le cas des histoires des jeunesses affiliées à des églises et à des partis. Les jeunesses socialistes ont suscité un regain d'intérêt ces dernières années. Voir Delporte Christian,» Les jeunesses socialistes dans l'entre deux guerres», Le Mouvement Social, oct-dec 1991, 157: 33-66. Aymé, J. Les Jeunesses Socialistes, 1944-1948, Thèse MA, Univ. de Grenoble, 1981. Kergoat, J. «L'histoire mouvementée des jeunesses socialistes», le Monde, 22 Avril 1987. Pour les Jeunesses Communistes, voir L. Guignard-Perrien, Les faucons rouges 1932-1950, Univ. de Paris X Nanterre, 3ème cycle 1982. Pour les Jeunesses affiliées à des églises, voir Cholvy Gérard ed, Mouvements de jeunesses chrétiens et juifs: sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968, Paris, ed du Cerf, 1985, Debès Joseph, Poulat Emile, L'appel de la JOC 1926-1928, Paris et l'excellente étude de Paul Cohen, Piety and Politics. Catholic revival and the generation of 1905-1914 in France, Garland, New-York London, 1987.

³Il faut sans doute inclure ici la recrudescence d'études qui prennent les jeunes comme révélateurs de périodes troublées de l'histoire nationale (cf la jeunesse de Vichy ou encore dans la résistance, Granet, Marie, *Jeunes dans la résistance. 20 ans en 1940*, ed France Empire 1985) ou comme éléments d'un renouvellement du regard historique. C'est le cas des études d'ethno histoire sur les bachelleries (Pellegrin), les abbayes de jeunesse (Munchembled) les apaches (M. Perrot, «Dans le Paris de la Belle Epoque: les apaches, première bande de jeunes» Cahiers Jussieu, 5, printemps 1979, *Les Marginaux et les exclus de l'Histoire*, Paris, UGE).

⁴ Morin E., Lefort, C., Castoriadis C., *Mai 68: la Brèche, suivi de 20 ans aprés*, ed. Complexe, 1988. Richard Flacks, *Youth and social change*. Chicago, Markham Pub, 1971.

quelques-uns des axes développés par les chercheurs sur cette question. Les jeunes acquièrent-ils une légitimité comme objet de recherche à la fin des années soixante ? Auquel cas, les considère-t-on comme une catégorie sociale ? Comment alors caractériser les manifestations de la jeunesse avant, comme c'est le cas au tournant du XXe siècle ?

Pour certains sociologues (Sauvy par exemple), la société française dans son ensemble a réalisé l'existence des jeunes en Mai 68, tandis que Mannheim signalait déjà son existence comme élément déterminant du mouvement des générations en Europe dès les années 1940. Il faut donc distinguer la production historiographique, qui dans les années soixante a vu l'éclosion de la recherche en sciences sociales sur les jeunes, tandis que l'histoire des jeunes reste liée à une périodisation bien différente. Ainsi, la question de la jeunesse est déjà bien identifiée au XIXe siècle, et la recrudescence d'études, d'enquêtes à caractère scientifique sur les jeunes délinquants par exemple, atteste de l'ampleur prise par le phénomène « jeune ». On cherchera à identifier dans cette étude les processus par lesquels la question de la jeunesse devient en France une affaire d'État, justifiant son intervention et légitimant sa protection à partir de l'historiographie produite sur le sujet. Elle nous permettra aussi de mieux cerner les processus de construction historique de la jeunesse (jeunesse ouvrière, jeunesse bourgeoise, étudiants, jeunes filles, jeunesse délinquante etc...). Nous utiliserons ici les termes employés par les chercheurs pour désigner les jeunes (une classe d'âge dont les limites sont changeantes selon les époques et les lieux), et jeunesses pour désigner leurs regroupements quand ils ne sont pas autrement indiqués.

On assiste ainsi à un double mouvement de séparation/marginalisation et de socialisation/intégration des jeunes gens surtout (et moins souvent des jeunes filles) dans l'historiographie contemporaine. À ce titre, il convient de souligner combien la division sexuelle opérée entre jeunes filles et garçons a conduit à l'effacement presque complet des jeunes filles de l'histoire des jeunes. Invoquant le manque de sources, les historiens ont redoublé l'invisibilité de ces dernières très longtemps. Il a fallu là aussi la rupture épistémologique introduite par le féminisme dans les années 1970 pour que soit questionnée et entrevue la place des jeunes filles dans l'histoire.

Quatre grandes approches me semblent à l'œuvre dans l'historiographie que nous allons présenter :

I - Les jeunes comme objets d'histoire (et de contrôle ou de sollicitude de la part des grandes institutions); II - Les processus d'intégration des jeunes (et des enfants) III - La naissance de l'adolescence et de la jeunesse comme catégories universelles; IV - L'ère de la jeunesse organisée et des mouvements de jeunesses revendiquant leur entrée dans l'histoire (où l'on découvre tardivement l'existence des groupes de jeunes filles) et qui continue d'alimenter une historiographie importante;

Enfin la catégorie des étudiants, longtemps intégrée à celle de la jeunesse, en a été séparée récemment (et que je n'aborderai pas ici tant son histoire est devenue l'objet d'un regard spécifique¹).

Cette historiographie a été ces dernières années complètement bouleversée par des approches plus ouvertement culturalistes, qui ont mis l'accent plutôt sur les rapports de genre ou de contexte, sur les pratiques des jeunes (le sport, le plein air, les randonnées, les auberges de jeunesse etc..). De nombreuses études récentes considèrent aussi les jeunes comme objets d'un contrôle social accru du fait de leur minorisation (histoires de l'enfance irrégulière, délinquante, de l'enfermement etc...). Elles feront l'objet d'une attention particulière à la fin de cet article.

I - Des jeunes (hommes) sans histoire... objets d'histoire

C'est au sein de l'histoire sociale que se sont développées en France des études qui appréhendent la jeunesse comme corps, force ou groupe social à même d'imprimer un changement et/ou la reproduction sociale. Nous tenterons ici de retracer le cheminement à partir de textes épars et qui couvrent plusieurs périodes historiques.

¹ Voir l'excellent travail qui est fait par le groupe GERME et la mission CAARME pour faire l'histoire des étudiants et de leurs mouvements et rassembler en un seul lieu les archives étudiantes, et en particulier Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (dir), *Cent ans de mouvements étudiants*, Éditions Syllepse, 2007, 430 p.

Jeunes et rituels de reproduction

C'est à G. Duby que nous devons une brève et édifiante étude sur les jeunes dans la société aristocratique. Remarquant l'usage fréquent de l'adjectif *juvenis* et du substantif *juventus* pour qualifier ce groupe social particulier, l'auteur constate qu'ils s'appliquent à des hommes de guerre, à un moment précis de leur existence, qui ne coïncide d'ailleurs pas avec le jeune âge: « le jeune est un homme fait, un adulte. Il est introduit dans le groupe des guerriers; il a reçu les armes; il est adoubé. Il est un chevalier» (p. 835). C'est de façon parfaitement artificielle, construite par les pères, que les jeunes gens entrent dans cette jeunesse qui est aussi « le temps de l'impatience, de la turbulence et de l'instabilité» (p. 836). Reproduisant au niveau de leur génération la cohésion vassalique qui unissait leurs pères, les jeunes se livrent au vagabondage parce qu'il est considéré comme un temps de formation supplémentaire. L'aventure lointaine représente aussi une quête aux épouses, devenues rares à cause des nombreux remariages et des interdits stricts de consanguinité. Toutefois, c'est le métier des armes qui les rallie tous, dans la joie et l'allégresse. «Les compagnies de jeunes forment par conséquent l'élément de pointe de l'agressivité féodale» (p.839).

Ce que l'observation de ce groupe d'âge révèle de la société féodale est double. D'abord, la jeunesse, constituant l'organe d'agression et de tumulte, est vouée à être «un corps décimé». Duby explique: « en maintenant la plupart des garçons dans le danger de célibat, cette structure certes réduisit notablement le risque de démembrement des héritages. Mais elle réduisit aussi les chances de survie des lignages, hâta l'extinction de bien des familles et favorisa le renouvellement de la haute aristocratie par les succès matrimoniaux fortuits d'aventuriers de moindre parage» (p.844). Et Duby de conclure: « Telle est la jeunesse aristocratique dans la France du XIIe siècle: une meute lâchée par les maisons nobles pour soulager le trop-plein de leur puissance expansive, à la conquête de la gloire, du profit et de proies féminines» (p.846). La puissance évocatrice de cette étude permet ici de comprendre les raisons pour lesquelles la «jeunesse» existe (la volonté des pères), sa fonction sociale (la guerre, incidemment les croisades) et son impact sur la démographie et la reproduction d'une classe, ici l'aristocratie. C'est dire aussi l'importance pour la société féodale de contrôler fortement ce groupe d'âge; par bien des aspects, c'est elle qui l'institue socialement (l'adoubement) et lui confère un statut social enviable (la chevalerie). Retenons de cette étude la double construction qui la caractérise, celle unique de la jeunesse aristocratique dans la France de l'Ouest au XIIe siècle, et celle généralisable de l'historien qui en déduit des rapports complexes au changement social et politique.

Des «royaumes» ou «abbayes» de jeunesse qu'étudie Muchembled, il ressort plusieurs conclusions qui complètent l'interprétation de Duby pour la période précédente. Selon Robert Muchembled, les bandes juvéniles «n'expriment nullement un refus d'intégration. Au contraire, elles affirment la continuité des générations et des rôles sociaux».² Analysant les comportements des sociétés de jeunes hommes célibataires à l'époque moderne, Muchembled présente la violence des jeunes mâles comme leur permettant de se distinguer des autres afin d'effectuer le meilleur mariage, en conformité sinon en connivence avec les objectifs des adultes. Niant toute individualité aux membres de chaque groupe, la société villageoise des XVe, XVIe et XVIIe siècles impose une division stricte entre eux. Comme Robin Fox l'a montré, trois blocs la composent: «celui des mâles adultes, celui des femmes et des jeunes, celui enfin des mâles prétendants ». 3 Ce modèle établi sur l'interdépendance de ces trois blocs, fonctionne relativement bien surtout dans le monde paysan, lequel «assure sa pérennité et sa reproduction sans trop de heurt en créant un stade d'attente juvénile extrêmement long». Mais lors de poussées démographiques trop fortes, les célibataires contestent plus aisément le pouvoir des adultes; des comportements illicites (Muchembled cite le cas de viols collectifs comme indice de ce dérèglement) se répandent plus rapidement dans les villes. La fin de l'ancien régime marquerait la fin de cette sociabilité par le groupe d'âge, remplacée par la famille nucléaire moderne.

¹ Duby, G., «Au XIIe siècle: «les jeunes» dans la société aristocratique», Annales ESC, 4-6, 1964, p.835-846.

² Muchembled, R. «Il faut bien que jeunesse se passe! Des royaumes de jeunesse à l'invention de l'adolescence(XV-XVIIIè siècles)», dans Levasseur, R. ed, *La sociabilité*, Boréal, Montréal,1990. Voir aussi Muchembled, R., *L'Invention de l'homme moderne. Sensibilités, moeurs et comportements collectifs sous l'ancien régime*, Paris, Fayard, 1988: 291-366.

³ Fox, Robin»Les conditions de l'évolution sexuelle» *Communications*, 35, 1982:13.

La chaîne des autorités qu'elle englobe de l'école à l'armée rend caduque la résistance organisée des jeunes, bien qu'à l'occasion de crises, ils réapparaissent dans des manifestations qui empruntent au modèle pré-classique, leur passage à l'âge adulte. La sentimentalité bourgeoise met fin aux royaumes de jeunesse et laisse entrevoir la suprématie du cloisonnement social remplaçant la séparation par classes d'âge.

On retiendra de cette démonstration que le critère qui prévaut dans l'identification du changement n'emprunte que marginalement à la démographie. C'est bien le rassemblement des jeunes qui est ici envisagé comme signe du changement de la famille et accessoirement du rôle qu'y jouent les jeunes. Le regroupement des jeunes permet d'identifier certaines caractéristiques de la vie en société, que ce soit par ses fonctions d'intégration ou par le renouvellement des générations. Au moment où le pourcentage de jeunes dans la population est le plus élevé (les jeunes de 12 à 18 ans constituent près de 65% de la population au XVIIIe siècle), Muchembled affirme que leur regroupement facilite leur intégration dans une société où les adultes ne font pas cas d'eux. La stricte hiérarchie des âges permet aux jeunes toute latitude au sein de leur regroupement; les rôles qu'ils assument les mettent à l'abri des ingérences adultes tout en rendant leurs rituels essentiels au bon fonctionnement des communautés dans une stricte conformité sociale.

Dans ce contexte, les formes et les fonctions des regroupements de jeunesse ainsi identifiées permettent d'établir une périodisation plus précise concernant l'histoire des jeunes. On perçoit aussi que la reproduction du modèle adulte et le remplacement des générations n'expliquent pas tout. Car les groupes de jeunesse assument d'autres fonctions, comme celles des rituels collectifs dont il s'agit d'expliciter la nature et le rôle social. Ces groupes signaleraient le passage à d'autres formes de mode de vie en société. Dès lors, on peut identifier quelques-unes de ces fonctions et des tournants sociaux dont ils sont les témoins.

Le charivari traduit les différentes fonctions du groupe de jeunesse et marque sa participation aux rituels communautaires.¹ La fonction officielle de l'abbaye de jeunesse de Garges qu'étudie M. Grinberg est le charivari: la jeunesse prend en charge le déroulement de l'année folklorique : « Cette juridiction populaire, para-officielle est tenue par la Jeunesse».² Mais avertit, Klapish-Zuber, il ne s'agit pas « de réduire le charivari médiéval au rôle de régulateur démographique, ni même matrimonial, dont l'exercice serait revenu aux jeunes».³ Natalie Davis observe l'importance des jeunes dans l'organisation des fêtes et des rituels dans la France de l'ancien régime et ces derniers contribuent à la structuration des sociétés médiévales en classes d'âges.⁴

Ces exemples attestent de l'importance des fonctions rituelles qu'occupent les jeunes gens dans leurs communautés. Ces activités ne cessent pas quand les tensions liées à la crise démographique se relâchent. Ces manifestations servent en fait à renforcer l'identification symbolique des jeunes à leur groupe d'âge; elles consolident une déjà forte tradition de regroupement et de régénération de la jeunesse. Comme le souligne C. Ginzburg, alors « le charivari se chargera de contenus entièrement ou partiellement nouveaux». E.P Thompson note aussi que le charivari, rough music sont des rituels qui, « appliqués avec une certaine flexibilité» manifestent l'existence d'une certaine société dans un vocabulaire qui lui est adapté. Ils « nous en disent long sur une société, sur la vigueur et la persistance de la « vieille culture» et sur son univers symbolique» 6. Révélateurs du changement des mentalités, les chahuts des jeunes attestent certainement de l'importance de la culture populaire. Ne dévoilent-ils pas aussi le lien entre les fonctions sociales des jeunes et leurs regroupements dans des organisations propres? Ils témoignent aussi d'une certaine contestation de l'ordre établi par l'État et l'Église. Ces rituels de fête peuvent aussi être des lieux de contestation.

L'histoire des bachelleries, si finement analysée par Nicole Pellegrin montre des « luttes que cette jeunesse a dû mener, sans toujours s'en rendre bien compte à propos de ses fêtes, contre

¹ Le Charivari, Actes de la table ronde, publiés par J. Le Goff et J.C. Schmitt, Paris, Mouton, 1981.

² Grinberg, Martine, « Charivaris au Moyen-Age et à la Renaissance», *op.cit.* p.142.

³ Klapish Zuber, Christiane, « La 'mattinata' médiévale d'Italie», *op.cit.* p.163.

⁴ N. Davis, «Reasons of Misrule: Youth groups groups and charivaris in 16th century France», *Past and Present*, 50, February 1971: 41-75 et *Les Cultures du Peuple. Rituels, savoirs et résistances au XV e siècle*, Paris, Aubier, 1979.

⁵ Ginzburg, Carlo, « Charivaris, associations juvéniles, chasse sauvage» *op.cit.* p.139.

⁶ Thompson, E.P., «Rough Music et charivari: Quelques réflexions complémentaires», op. cit. p. 281.

l'état absolutiste et les Eglises issues des Réformes des XVIe et XVIIe siècles». L'appartenance à un groupe d'âge en est le dénominateur commun, même si les limites n'en sont pas déterminées : « le bachellier sera avant tout un jeune vassal non marié auquel sa situation intermédiaire, sur les plans biologique, économique et social, donne un statut particulier (ou l'ecclésiastique de degré inférieur, l'homme de métier occupé aux petites affaires de la corporation, le jeune gradé de faculté et par extension tout jeune homme non marié selon la signification encore acceptée en Angleterre de Bachelor »². Un jeune donc, qui est dans une période de transition, ni enfant ni adulte marié, et dont le statut est défini par une infériorité d'âge et de fonction.

La présence de groupements de jeunesse en France avant son industrialisation massive témoigne ainsi de l'existence de traits communs de sociabilité dans toute la France, et pas seulement dans les pays de langue d'Oc ou d'Oïl. Les jeunes des classes populaires assurent un rôle de sociabilité entre les âges, des loisirs de toute la communauté et du lien social des familles entre elles. Ni dociles, ni enrégimentés, les jeunes qui participent aux *bachelleries* signalent leur opposition, résistance, contestation à l'ordre établi.

Cette jeunesse favorable et porteuse de changement est aussi celle à laquelle Machiavel adresse ses recommandations. S'adressant aux jeunes républicains florentins au XVIe, Machiavel répond au désir bien irrationnel de ces jeunes de secouer le joug de la tradition florentine. Il les voit comme porteurs de l'audace, vertu indispensable aux grands projets révolutionnaires, tandis que les sages sont du côté de la prudence, cette autre vertu de la bonne politique³. Ces figures de jeunes gens et de leurs regroupements ne résument certainement pas toutes celles qui ont existé durant cette période mais témoignent de l'existence de classes d'âge fort bien structurées et qui remplissent des fonctions essentielles de régulation démographique, de sociabilité, et tout à la fois de changement et de reproduction sociale. Le jeune homme a une place reconnue et définie, qui laisse deviner celle que doivent occuper les jeunes filles⁴.

Les jeunes apparaissent d'ailleurs toujours dans l'historiographie de la famille et sont désormais séparés d'une catégorie nouvelle, celle de l'enfance. Envisagé sous l'angle de leur rôle dans la transformation de la famille, un large débat oppose les spécialistes d'histoire de la famille et de l'enfance. Nous distinguerons ici l'histoire de la jeunesse de celle de la famille, en envisageant la question sous l'angle de l'émergence des groupes de jeunesse. Le XIXe siècle, siècle des révolutions, aurait-il aussi émancipé la jeunesse?

II- Systèmes de protection et d'encadrement des jeunes

Un double mouvement est à l'œuvre dans l'historiographie consacrée aux jeunes dans les années 1980. D'une part, ils apparaissent différents des enfants, qu'il faut protéger au sein de la famille nucléaire. En même temps que l'enfant est reconnu comme être unique, sa capacité à s'autonomiser diminue d'autant que la protection dont il est entouré augmente⁵. D'autre part, on constate avec Gillis une autonomisation nouvelle des jeunes, avec l'étude de leurs regroupements et de leurs révoltes. C'est cette double relation d'autonomisation et de dépendance, de protection et de contrôle qu'il s'agira d'illustrer à partir des travaux qui leurs sont consacrés.

Fortement influencé par les travaux novateurs de Peter Laslett sur la famille, Gillis va tenter de désenclaver l'histoire des jeunes de celle de la famille. Pour lui, les questions de la dépendance et de la protection des jeunes permettent de montrer comment les sociétés pré-industrielles

1

¹ Pellegrin Nicole, *Les Bachelleries. Organisations et Fêtes de la jeunesse dans le Centre-Ouest, XVè-XVIIIè siècle,* Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1982 : p.13 et Rossiaud Jacques « Fraternités de jeunesse et niveaux de culture dans les villes du Sud-Est à la fin du Moyen Age», *Cahiers d'Histoire,* 1976: 67-102.

² Ibid. p.48.

³ C'est Claude Lefort qui suggère cette réflexion à partir d'une lecture psycho-sociale des *Discorsi*_que Machiavel adresse selon lui avec ferveur aux jeunes, qu'il considère comme particulièrement aptes à contester le poids de la tradition politique florentine, cf. «Machiavel et les jeunes» in *Les formes de l'Histoire. Essais d'anthropologie politique*, Paris, Gallimard.1978: 153-168.

⁴ Le volume 2 de *l'Histoire des Femmes* (sous la direction de G. Duby et M. Perrot, Paris, PLon, 1990) consacré au Moyen-Âge en donne un aperçu, encore qu'aucun article ne traite spécifiquement des jeunes filles.

⁵ Pour Philippe Ariès, l'histoire sociale des comportements, règlements et des moeurs qui régissent la vie des enfants en Occident à travers les âges, lui permet de conclure que l'adolescence n'existe pas avant les temps modernes et que le sentiment de l'enfance n'existe pas. «Les entrées dans le vie: initiations et apprentissages», numéro spécial des *Annales de l'est* 1-2, 1982.

reconnaissent et institutionnalisent cette période de transition¹. Il montre comment se construit la catégorie particulière de la jeunesse au XIXe siècle. Établie sur les travaux des psychologues qui utilisent le terme d'adolescence pour caractériser cette période de la vie, la jeunesse est comprise entre le moment où l'enfant commence à posséder une certaine autonomie par rapport à ses parents à l'âge de 7 -8 ans et celui de son entière indépendance, au moment de son mariage. Bien qu'il existe une grande hétérogéneité au sein même de cette tranche d'âge, Gillis note que sa principale fonction est de traduire la semi-dépendance de ses membres par rapport au reste de la société et de la famille. Toutefois, et les travaux de Laslett dans ce domaine en attestent, leurs origines sociales, leur sexe, le fait qu'ils soient étudiants, ouvriers, artisans ou apprentis, contribuent grandement à changer la nature de ces relations, soulevant la question de la nature des liens intergénérationnels au sein des familles.²

Gillis comme Ariès s'entendent pour faire de la révolution industrielle le moment charnière d'individualisation de la jeunesse. Les transformations majeures qui modifient la configuration de l'univers familial conduisent à faire émerger des catégories particulières de jeunes et des enfants.

La domination économique des jeunes et l'infériorisation des jeunes ouvriers

Gillis attribue le changement dans les relations entre les classes d'âge à la croissance rapide de la population mais aussi au démantèlement des pratiques traditionnelles de mariage et d'héritage, en Angleterre surtout ³. Il constate la persistance d'anciennes formes de *misrule* au début du XIXe siècle de la part de jeunes désireux de s'affirmer (*Swing Rebellion* en 1830), en même temps qu'une tendance à faire bloc avec les adultes au sein des unités familiales, de paysans pauvres surtout, pour des raisons de survie économique. « *All over Europe, ancient notions of fraternity were being broadened along class lines to encompass all working men, regardless of trade, marital status or age*» ⁴.

Si les formes traditionnelles de regroupement des jeunes persistent, celles-ci perdent néanmoins leur caractère propre avec le déclin des sociétés à dominante rurale. Pour lui, la période comprise entre 1770 et 1870 est celle d'une transformation majeure des paradigmes qui servent à définir la jeunesse. L'explosion démographique et son corollaire, l'augmentation continue des cohortes de 15 à 29 ans tout au long du siècle, entraînent des remaniements dans la position sociale des jeunes. Ne pouvant plus assurer à tous leurs enfants un héritage et encore moins le mariage, les familles, pauvres surtout et paysannes, abandonneront progressivement leurs prérogatives sur leurs enfants. Le système patriarcal de protection tend à s'effriter pour laisser place à l'emploi plus intensif des jeunes et des femmes dans les industries ou le travail domestique. Filles et garçons acquièrent alors une plus grande autonomie qui se traduit par de fortes concentrations de jeunes dans les villes et le développement d'organisations plus aptes à les encadrer. Les églises multiplient les patronages destinés aux activités de loisirs et de sports, tandis que les loges maçonniques respectueuses des hiérarchies et des rituels propres aux jeunes recrutent abondamment parmi les étudiants. Ainsi, le système de tutelle institutionnel remplace celui de la famille ou le prolonge, assurant ainsi une reproduction efficace des clivages de classe.

Ainsi pour les étudiants et jeunes bourgeois, l'organisation de jeunesse consolide l'esprit de corps dans une perspective élitiste. Pour les autres, moins favorisés socialement, elle sert de point de rencontre à la solidarité de classe : « for the working youth, ancient traditions of fraternity had become the instruments of forging a precocious identity with adult comrads» ⁵.

¹John Gillis, Youth and History. New York, Academic Press, 1974. Il contribue à déplacer l'accent sur les institutions d'encadrement de la jeunesse aux mouvements de jeunesse. Certes, la révolution industrielle est considérée la aussi comme le moment fondateur d'une conscience de l'autonomisation de la jeunesse. Mais celle-ci ne viendrait pas nécessairement ou uniquement des transformations des institutions chargées de sa socialisation, comme la famille, l'école ou l'armée, mais aussi du mouvement propre des jeunes.

² Peter Laslett, *Ce monde que nous avons perdu*, 1969; *Family Forms in Historic Europe* (1983); voir aussi les derniers volumes de *l'Histoire de la famille_*, Paris, Colin, 1986, A. Burguière et alii.edit., ainsi que les deux derniers volumes de *l'Histoire de la vie privée*, P. Ariès et G. Duby edit.Paris, le Seuil, 1987.

³ Gillis, p.42.

⁴ «A travers l'Europe, les anciennes notions de fraternité se sont transformées pour épouser les clivages de classe et incluent désormais les hommes de la classe ouvrière quels que soient leur métier, leur âge ou leur statut matrimonial», Gillis, *Ibid.* p.54.

⁵ «Pour la jeunesse ouvrière, les anciennes traditions de fraternité sont devenues des instruments d'identification précoce avec les adultes», Gillis, *ibid.* p.92.

C'est ainsi que malgré le relâchement des liens intergénérationnels (pas généralisable à toutes les familles et certainement pas aux filles, même des régions rurales¹), les jeunes restent majoritairement sous la tutelle des institutions adultes au XIXe siècle.

Le même constat est fait par Michelle Perrot pour la France. Les jeunes ouvriers ne s'émancipent pas nécessairement de la tutelle de leurs parents parce qu'ils reçoivent un salaire. Au contraire, l'endogamie professionnelle est la plus élevée dans la classe ouvrière, signe d'une grande conformité générale à l'égard de la norme incarnée par la famille.

Reconstituant l'environnement social de trois figures symbolisant la jeunesse ouvrière au XIXe siècle (celles de l'apprenti, du jeune ouvrier, et de la petite ouvrière de la couture), l'historienne montre la vie de jeunes voués à l'obéissance et au respect des adultes. Enserrés dans le carcan étroit d'un univers familial aux horizons restreints, les jeunes ouvriers ont peu de marge de manoeuvre. La jeune ouvrière n'a qu'un éventail limité de métiers où elle peut s'employer, la stricte morale familiale lui interdisant la promiscuité avec le sexe opposé. Cependant, la vie de tous ces jeunes n'est pas inéluctablement inscrite dans ce modèle. M. Perrot note les échappées nombreuses des jeunes gens vers les contrées lointaines et l'ouverture, timide encore, des métiers de services pour les filles. Toutefois elle constate la difficulté de saisir l'existence d'une catégorie sociale autour de cette jeunesse : «au XIXe siècle, nous n'avons pas trouvé la jeunesse ouvrière. Du moins, avons-nous rencontré de jeunes ouvriers».

La difficulté de cerner les expressions de ce groupe d'âge, au sein d'une même classe sociale reste entière. L'étude de M. Perrot souligne tout l'intérêt d'une histoire des jeunes qui croise différentes variables comme l'appartenance de classe, de sexe, d'appartenance religieuse, ethnique etc.... et qui permet d'entrevoir comment « les époques et les sociétés successives ont formulé leur définition de la jeunesse, et plus précisément, de l'adolescence» ³.

Ainsi, si ces études montrent que la révolution industrielle ne transforme pas radicalement la conscience que la jeunesse a d'elle-même, elle révèle des conditions d'existence différenciées des jeunes. Ni l'émancipation promise par le travail salarié, ni celle annoncée par les idées libérales qui sont portées par l'industrialisation ne signifient pour les jeunes plus de liberté ou même d'autonomie. Certains signes annoncent toutefois un affaiblissement de la protection des jeunes au sein de leur famille, qui conduirait à des rapports intergénérationnels plus lâches et, dans la mesure où les principes d'égalité deviennent prépondérants, à une plus grande visibilité des barrières sociales. C'est ce que permet d'entrevoir l'histoire de la sociabilité juvénile amorcée par les études dont Maurice Agulhon fut le pionnier. Elles renouvellent la façon de faire l'histoire politique et font ainsi aussi émerger une autre facette de l'histoire des jeunes de la France méridionnale.

La sociabilité des jeunes : une échappée belle ?

Les perspectives ouvertes par l'étude de M. Agulhon sur les Chambrées Provençales suggèrent de lier les modes de sociabilité à l'évolution politique et à l'établissement de la République. Elles permettent d'imaginer la place de la sociabilité juvénile au sein des Cercles de basse Provence dans la construction de l'histoire de la jeunesse. Se superposant à l'ancienne Chambrée, bourgeoise et libérale, le Cercle devient le lieu de rencontre privilégié des jeunes qui fréquentaient le café vers 1850. Symbolisant l'ouverture sur le monde et l'étranger, le Cercle emprunte sa structure aux formes anciennes d'organisation, tout en signifiant un autre type de sociabilité plus populaire et plus ouvert à la fin du XIXe siècle. Agulhon voit dans la substitution des formes de regroupement et de leurs fonctions, un des signes de la dislocation de l'ancien régime, et l'annonce de la modernité républicaine. Retenons la sensibilité de l'historien au langage et à la temporalité propres à ces groupes qui en dit long sur son souci de comprendre ces signes annonciateurs des grands changements. Et notons bien sûr que la multiplicité des organisations formelles et informelles qui alimentent la sociabilité est souvent propice à l'action

¹ L'étude de Scott et Tilly montre bien le processus d'emploi des jeunes filles rurales à la ville comme dépendant de stratégies familiales d'augmentation de leurs revenus. Joan Scott et Louise A. Tilly, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1987, Rééd. 2002. Trad. de *Women, work, and family*, 1978.

² M. Perrot,»La jeunesse ouvrière. De l'atelier à l'usine», dans Levi Giovanni et Schmitt Jean-Claude (dir), *Histoire des Jeunes en Occident*, Paris, Le Seuil, 1996, 2 vol. Voir le compte rendu de Yolande Cohen, *Revue Française de sociologie*, 1997, vol38, n 3:641-3 et celui de Gabriel Houbre, dans *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 4-1996 (Le temps des jeunes filles).

M. Perrot, Débat sur l'histoire de l'adolescence, Adolescence, 1985, 3, 1, p46.

politique. La période de la jeunesse est elle aussi propice au regroupement, et constitue souvent un moment intermédiaire entre les âges de la vie, et entre les classes sociales, : « A la dialectique des classes, des opinions et des régimes politiques, familière aux historiens classiques, et peut-être trop exclusivement utilisée par eux, elle (l'ethnologie) en ajoute d'autres et suggère des couples qu'ils n'utilisent guère, tels que famille-classe d'âge, ou masculin-féminin» .

Creusant l'histoire culturelle et politique, Spitzer propose une étude de la génération de 1820 (jeunes hommes des écoles parisiennes) pour expliquer le passage en une génération de l'ultra-royalisme à la République. Quelles fractures et quelles continuités l'étude des réseaux de sociabilité fait-elle apparaître? La révolte de ces jeunes face à leurs anciens maîtres dépasse le simple cadre des écoles et celui de la critique littéraire ou de salon. Elle traduit une gêne plus profonde face à la Restauration et aux illusions révolutionnaires perdues et se manifeste au plan politique par une véritable commotion. Spitzer va jusqu'à dire que la jeunesse parisienne dans son ensemble fournit la direction des émeutes de Juin 1820 sur la loi du double vote².

En l'occurrence, cette révolte des fils de la bourgeoisie finit par rejoindre les aspirations de toute une génération. Alors, les barrières de classe s'estompent: «Not only were class distinctions temporarily obscured by the shared experience of location in a particular age group at a particular time and place but also by the experience of youth as a socially marginal category» ³. La marginalité de cette jeune élite déclassée et non encore nantie ne peut être comparée à celle de la jeunesse ouvrière ou prolétarienne. Mais du fait même de la précarité du statut de jeune, «every future possible and none assured», elle signale les sentiments d'exclusion communs à tous les jeunes.

Comparant l'avenir de la jeunesse française à celle de la jeunesse allemande et de ses fameux *Burshenschaften*, Spitzer constate la différence en termes d'ouverture politique. Alors que ces derniers font de l'unification allemande leur principale revendication, leurs homologues français ont à coeur de transformer l'héritage de l'Empire. Les accents de piétisme chrétien imprègnent l'action des groupes allemands, leur conférant un caractère particulier et singulier dans la jeunesse des écoles allemande. Les jeunes gens français qu'étudie Spitzer n'ont guère besoin de se distinguer ainsi: lauréats des grands concours, ils n'ont qu'une impatience, celle de prendre plus vite possession de leur héritage. A ce titre, leur révolte signifie leur volonté d'intégration plutôt que de révolution: «the activity of the self conscious jeunesse took the form of participation in the national effort to define a new order» En fait, remarque encore Spitzer, la jeunesse des écoles se trouve prise dans une contradiction qu'elle essaie de résoudre au mieux: l'affirmation de la différence de cette cohorte providentielle, puisée à même l'idéologie de la jeunesse du refus de déférence, est incompatible avec le tempérament conservateur de nombre de ces héritiers. C'est à travers l'horizon ouvert par la génération naissante qu'elle se résout en partie.

Une périodisation de l'histoire des jeunes et des élites a été tentée récemment à l'occasion d'un colloque sur ce thème⁵. Pour les auteurs de cet ouvrage, qui comparaient deux périodes moderne et contemporaine, l'intégration des jeunes gens à la société européenne semble être parfaitement assurée, tant par les structures propres qu'ils ont constituées que par leur reconnaissance par les adultes. Les changements notables qui modifient la structuration de la société au XIXe siècle affectent peu les rapports de dépendance des jeunes aux adultes. Toujours étroitement liés aux adultes, les jeunes en sont moralement et économiquement dépendants, bien que de façon différente. Leur intégration sociale passe désormais par un système complexe de tutelle qui se retrouve aussi bien dans l'organisation du travail que dans la famille. On aurait projeté en quelque sorte le système de domination de la famille patriarcale sur l'ensemble des rapports de générations. La protection des jeunes est désormais assurée par de nombreux intervenants (du père-patron au curé en passant par l'instituteur), et définit les modalité d'intégration des jeunes au

¹ M. Agulhon, «Les chambrées en Basse Provence: histoire et ethnologie», <u>Revue Historique</u>, 498, Avril-Juin 1971:337-368, repris dans *Histoire vagabonde*, Paris, 1988:17-59.p39.

² «During the two first weeks of June, Parisian youths did for the first time what has been wrongly assumed they often did. They provided the leadership for mass demonstrations over a national politial issue. The issue was the electoral reform that gave the richest one quarter of the small Restoration electorate double representation», Alan Barrie Spitzer, The French Generation of 1820, Princeton U.P Press, Princeton, N.J., 1987:55.

³ Ibid. :263

⁴ Ibid.: p269.

⁵ *Jeunesse(s) et Élites : des rapports paradoxaux en Europe de l'Ancien Régime à nos jours*, sous la dir. de Christine Bouneau et Caroline Le Mao, Presses universitaires de Rennes, 2009.

corps social. En outre, les rôles de guerriers et les fonctions festives ne sont plus l'apanage exclusif des jeunes: ces derniers assument toujours une grande part de ces activités alors même qu'ils n'en ont plus la responsabilité.

La perte d'autonomie des jeunes et de leurs regroupements durant cette dernière période est frappante. La peur des bandes juvéniles s'est muée en une volonté de contrôle insatiable de leur expression autonome. Rouages essentiels au bon fonctionnement de la société des ordres, les regroupements des jeunes y sont intimement imbriqués: leur histoire se confond avec celle-ci; c'est pourquoi il est si difficile de faire l'histoire des jeunes à l'âge classique. L'histoire des jeunes commence au moment où les historiens distinguent leur existence de celle de leurs familles et de l'État. Elle coïncide avec le moment où ils deviennent l'objet d'un regard scientifique qui vise à organiser, baliser et contrôler leur intervention dans la cité, à la fin du XIXe siècle. A l'orée du XXe siècle, la jeunesse sera-t-elle encore associée à ces deux fonctions traditionnelles, de sociabilité et de guerre? La persistance des formes d'ancien régime dans les relations entre les générations se superposerait-elle à des formes d'ancien régime dans les relations entre les générations se superposerait-elle à des formes d'expression plus modernes? La recrudescence de groupes de jeunes est-elle synonyme d'une émancipation de la jeunesse? Le XXe siècle est-il le siècle de la jeunesse¹?

III- Contestations de jeunes et contrôle social

Cette approche, formulée par certains historiens et visant à montrer les processus de socialisation des jeunes dans des groupes qui leur sont propres, s'appuie sur ce que certains d'entre eux appellent une volonté d'autonomisation²et d'autres leur recherche d'intégration à la société (ou sa contestation). La recrudescence de travaux consacrés aux mouvements de jeunesse contemporains et soucieux de comprendre le malaise des jeunes³, les rapports des jeunes à l'emploi et plus généralement au travail⁴, leur culture et contre-culture en témoigne ⁵. La séparation des jeunes par sexe et la distanciation de l'histoire des jeunes filles de celle de la famille à laquelle elles ont été étroitement associées y est également notable. Tandis que les jeunes femmes n'apparaissent qu'à la faveur des théories du genre en histoire, le XXe siècle

¹ L'étude d'Antoine Prost aborde cette question dans la perspective ethno-historique. Cherchant à comprendre le «dynamisme et la diversité « d'une société, il s'est penché sur l'analyse des registres de mariage pour l'analyser; la photographie de l'orléanais en 1911 qu'il nous suggère nous incite à discuter plus loin ses conclusions. Voir A. Prost, «Mariage, jeunesse et société à Orléans en 1911», *Annales ESC*, 36-4, 1981:672-701.

²Charles Taylor fait de l'autonomie une des conditions fondamentales de l'accés de l'individu à son identité pleine et entière de citoyen. Par autonomisation, l'on entend détachement des jeunes de l'emprise familiale et de la tutelle communautaire et affirmation de leur existence par le biais d'organisations indépendantes. *The sources of the self*. Harvard University Press, 1992.

³Il faut sans doute inclure ici la recrudescence d'études qui prennent les jeunes comme révélateurs de périodes troublées de l'histoire nationale (cf la jeunesse de Vichy ou encore dans la résistance, Granet, Marie, *Jeunes dans la résistance. 20 ans en 1940*, ed France Empire 1985) ou comme éléments d'un renouvellement du regard historique.

⁴ Chantal Nicole-Drancourt et Laurence Roulleau-Berger, *Les jeunes et le travail.* 1950-2000, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, 266 p. La thèse à la base de cet ouvrage évalue que les jeunes de nouvelles générations, « le souci de soi au travail tend à l'emporter sur le devoir de travailler ». Le livre s'élabore autour de deux sections principales : la première présente l'histoire de la mise au travail des jeunes, et la seconde porte sur l'évolution du rapport des jeunes au travail. La première section s'intéresse aux transformations des logiques mises en oeuvre pour faciliter ou freiner l'accès des jeunes au marché du travail. Dans la seconde moitié des années cinquante et dans les années soixante, la mise au travail des jeunes se complexifie et un mouvement de « scolarisation poussée « résulte en un recul de la part des jeunes de 15-24 ans au travail. La deuxième partie dresse un portrait des jeunes travailleurs et de leur rapport au travail à différentes époques. Les jeunes ouvriers urbains des années cinquante et soixante développent généralement un rapport au travail qui associe les dimensions instrumentales, sociales et symboliques du travail. Les jeunes des années soixante-dix, sont plus scolarisés et aspirent à un travail leur permettant de se réaliser personnellement tout en leur fournissant une sécurité matérielle. Cependant l'écart est grand entre les projets professionnels et les emplois proposés. Les vingt dernières années (1980-2000) présentent des rapports encore plus complexes entre jeunes et travail car les jeunes sont pris entre leur devoir de travailler et l'impossibilité qu'ils ont de travailler dans les formes prescrites.

⁵C'est le cas des histoires des jeunesses affiliées à des églises et à des partis. Les jeunesses socialistes ont suscité un regain d'intérêt ces dernières années. Notons ici les travaux de Christine Bouneau, *Socialisme et jeunesse en France des années 1880 à la fin des années 1960 (1879-1969)*, Éditions MSHA, 2009 ; Delporte Christian,» Les jeunesses socialistes dans l'entre deux guerres», *Le Mouvement Social*, oct-dec 1991, 157: 33-66. Aymé, J. *Les Jeunesses Socialistes, 1944-1948*, Thèse MA, Univ. de Grenoble, 1981. Kergoat, J. «L'histoire mouvementée des jeunesses socialistes», *le Monde,* 22 Avril 1987. Pour les Jeunesses Communistes, voir L. Guignard-Perrien, *Les faucons rouges 1932-1950*, Univ. de Paris X Nanterre, 3e cycle 1982. Pour les Jeunesses affiliées à des églises, voir Cholvy Gérard ed, *Mouvements de jeunesses chrétiens et juifs: sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, ed du Cerf, 1985, Debès Joseph, Poulat Emile, *L'appel de la JOC_*1926-1928, Paris et l'excellente étude de Paul Cohen, *Piety and Politics. Catholic revival and the generation of 1905-1914 in France*, Garland, New-York London, 1987.

apparaîtrait dans cette historiographie comme le siècle de la jeunesse. L'adolescence y est également construite comme une catégorie universelle que des enquêtes, études et traités visent à démontrer. ¹

Peut-on dire pour autant que la tutelle privée des familles a été remplacée par un système de protection ou de contrôle social, régi par l'État ou par ses instances de domination? De nombreux historiens en ont fait l'hypothèse, à la suite des travaux de Michel Foucault et Jacques Donzelot, utilisant soit les termes de régulation ou de contrôle comme éléments déterminants de leur analyse. L'histoire des jeunes devient alors une autre illustration de ce phénomène, faisant du contrôle des jeunes l'angle principal de cette approche.

La protection du travail et le contrôle social et sexuel de la jeunesse

La protection des jeunes, garçons et filles apparaît dans la foulée des grandes enquêtes «scientifiques», telles celles de Levasseur et Ducpétiaux en France qui appellent à l'intervention concertée des sociétés charitables et de l'Etat pour venir au secours de l'enfance démunie et de la jeunesse délinquante et ouvrière. Ces réformateurs sociaux formulent des recommandations qui impliquent l'intervention de l'État ou des administrations publiques et charitables pour résoudre les problèmes de logement, d'itinérance et de travail des jeunes dans les grandes villes industrielles où ils arrivent en masse pour trouver des emplois. Elles signalent un problème qui relève habituellement de la juridiction privée, familiale, transférant ainsi des prérogatives d'éducation, de formation ou de redressement à des institutions spécialisées dans le soin de protéger «la jeunesse».

L'existence d'un statut particulier et l'apparition d'une catégorie nouvelle sous le nom de jeunesse en auraient été les résultats les plus probants. L'adoption des lois de protection de la jeunesse ouvrière dès 1860, ou la mise sur pied d'organisations comme la Société Protectrice de l'enfance témoigneraient de l'avènement d'une nation qui serait devenue tout entière puéricultrice, selon le mot de Luc Boltanski.³ Leur protection impliquerait leur identification et leur séparation (les déviants des autres, les filles des garçons etc.., les catholiques des protestants etc...), leur classement par âge (petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte) etc.. Les critères qui régissent ces nouvelles normes, fixés à la fin du XIXe siècle par la médecine, le droit, la psychologie et les sciences sociales naissantes ou «police des âges», auraient ainsi permis de délimiter cette nouvelle catégorie.⁴ C'est aussi le moment où la catégorie « jeunes » fait son entrée dans les statistiques du recensement (1896). En même temps que sont déterminés par les sciences sociales les attributs des jeunes et de la jeunesse (nouvel universalisme), on procède à leur naturalisation

La naturalisation du classement par âges : de l'école à l'armée

L'âge est une façon d'établir une discrimination sociale et politique qui sous couvert de classement *naturel*, n'apparaît pas injuste. Sous l'apparente neutralité des statistiques découpant les populations par tranches d'âges, plus ou moins calquées sur les âges biologiques de la vie, se profilent les processus qui vont conduire à la minorisation politique et sociale des jeunes.

Pour l'école, un long et permanent débat sur l'âge d'entrée et de sortie de l'école primaire obligatoire oppose deux logiques. Pour les uns, il s'agit de prendre le temps nécessaire à une bonne formation ; pour les autres c'est la contribution économique des enfants au revenu familial, qui pose surtout pour les filles, le problème de l'aide aux travaux domestiques dont l'école priverait les familles. L'âge d'entrée est fixé alors à 6 ans pour tout le monde (bien que ce soit de

¹ Olivier Galland insiste également sur la place que doit occuper l'analyse des groupes de jeunes dans toute étude qui les concerne. Voir à ce sujet ses deux premiers chapitres, plus historiques dans *Les Jeunes*, *op.cit*:5-37.

² Emile Levasseur, Questions ouvrières et industrielles en France sous la IIIe République, Paris, A. Rousseau, 1907. Edouard Ducpétiaux, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Bruxelles, Méline Cans et Cie, 1843, 2vol. Voir aussi l'étude trés fouillée que Colin Heywood a consacrée à l'enfance «populaire», *Childhood in 19th century France. Work, health and education among the «classes populaires»*, Cambridge University Press, 1988.

³ Luc Boltanski, *Prime éducation et morale de classe*, Paris Mouton 1969. Voir aussi les travaux d'histoire démographique de Catherine Rollet qui documentent fort bien la prise en charge de l'enfance : Les enfants au XIX e siècle, Hachette, 2001; et ceux de Noel Luc pour la petite enfance <u>L'invention du jeune enfant au XIXe siècle.De la salle d'asile à l'école maternelle</u>, Paris, Ed. Belin, 1997, 511 p.

⁴ Annick Percheron «La police des âges» dans Annick Percheron et René Rémond (sous la dir. de) *Age et Politique*, Paris, Economica, 1991.

façon toute théorique puisque les maternelles à 3 puis 2 ans changent la réalité substantiellement), tandis que l'âge de sortie varie. Selon les époques et les mentalités, l'âge de sortie sera modifié et passera de 13 ans en 1882 à 14 ans en 1936 et à 16 ans en 1959.

L'utilisation du critère de l'âge pour faire correspondre classe scolaire et classe d'âge apparaît comme le «plus simple moyen d'assurer l'égalité de chances». Cette idée, qui simplifie aussi l'administration de l'école, symbolise la victoire des idéaux républicains. À la fin du XIXe siècle, l'âge apparaît comme le critère par excellence de la démocratie. Forts de cette conviction, les différents gouvernements républicains légifèrent sur l'âge auquel on peut être électeur, soldat, travailleur etc... Ainsi des seuils d'âge en dessous desquels on ne peut voter ou être éligible vont être établis pour scander la vie politique des jeunes.

Les jeunes gens de moins de 21 ans accèderont à la citoyenneté formelle (par le vote) qu'une fois accompli leur service militaire, désormais universel. Les jeunes filles quant à elles, assimilées sur ce point à toutes les femmes, souffrant d'une incapacité juridique propre à leur sexe, sont exclues d'emblée du droit de vote et du débat qui touche la politisation des jeunes. Pour les uns, leur exclusion du vote est établie sur leur minorisation en fonction de leur âge ; pour les filles leur incapacité juridique est établie sur le sexe. Ce processus de minorisation politique des jeunes gens et d'exclusion des jeunes filles du politique prendra des formes diverses durant la IIIe République et suscitera également différentes réactions de la part des jeunes concernés.

L'adoption des lois réformant le recrutement de l'armée suivant la conception d'une armée nationale témoigne d'un processus amorcé en 1875. La conscription militaire obligatoire des jeunes gens de certaines classes d'âge, va rassembler des milliers de jeunes dans une commune condition de soumission à l'autorité militaire adulte. Ce processus d'«enrégimentement» des jeunes hommes dans l'armée a permis paradoxalement l'émergence d'une conscience de la jeunesse et facilité leur accès à la citoyenneté. Le service militaire apparaît dès lors comme un rituel de passage et d'intégration à la citoyenneté pour les jeunes hommes, creusant l'écart avec les jeunes femmes et renforcant la différentiation établie sur le sexe.

Maurin constate ainsi que l'enrégimentement des jeunes gens ayant entre 16 et 21 ans a constitué une forme de socialisation généralisée qui avait imprimé sa marque sur l'accès à la citoyenneté, et j'ajouterai qui a redoublé son aspect sexué, discriminant pour les jeunes filles tout à la fois exclues du service militaire et de l'acquisition de la citoyenneté qui en résulte.² En séparant systématiquement les jeunes garcons de leur famille, et en les soumettant à un système hiérarchique loin de toutes les influences familières, l'armée a pour objectif de façonner le parfait citoyen, cet homme nouveau que la IIIe République rêvait de voir surgir à l'aube du siècle naissant. Cette vision, partagée par tous, gauches et droites confondues, bien que s'appuyant sur une conviction et des pratiques anciennes, érige la jeunesse masculine en symbole de l'édifice républicain (Marianne égérie immortalisée sur son drapeau). Sur elle repose la responsabilité de défendre la Patrie menacée et de construire la nouvelle citoyenneté.

Les refus de l'armée identifiés dans mon étude sur les jeunes, qui sous le vocable largement répandu d'antimilitarisme, indiquaient les résistances des jeunes à leur embrigadement à la veille de la grande guerre, mais ils sont restés épars et contingents. ³ Et même si une très récente étude revisite les mutineries de 1917 pour en faire un mouvement de contestation plus important qu'on a bien voulu le croire jusqu'ici⁴, on ne peut en conclure pour autant que les jeunes se soient

¹ Ibid. p124.

²Jules Maurin, Armée-guerre-société: soldats languedociens 1889-1919, centres de recrutement de Béziers et de Mende, Thèse d'Etat, Montpellier III, 1979.

³ Les résultats de notre brève enquête sur l'antimilitarisme n'infirment pas la thèse désormais admise du patriotisme ou nationalisme français (Jean-Jacques Becker). Des jeunes ont manifesté leur antimilitarisme jusqu'à la toute fin: les jeunesses syndicalistes et socialistes furent les dernières à manifester sur les grands boulevards le 2 Août 1914 contre l'entrée en guerre de la France. Elles furent également actives dans les incitations à l'insoumission qui furent suivies par près de la moitié des jeunes gens recensés comme refusant de servir dans l'armée. À partir de 1907, le pourcentage de 1.5% d'insoumis qui augmente considérablement pour atteindre 3% du contingent par année, s'explique aussi par la recrudescence de l'antimilitarisme propagé par les organisations de jeunesse.

⁴ L'étude récente de André Loez, *Les refus de la guerre, Une histoire des mutins*, Gallimard, 2010 prend le contre-pied de celle de Guy Pedroncini, Les mûtineries de 1917, PUF, 1967 pour établir l'importance de ce mouvement de contestation de la guerre par les soldats. Elle montre que les refus d'obéir y sont très nombreux dans l'armée française durant la guerre, mais contient peu d'éléments sur le rôle que les jeunesses ont pu y jouer.

opposés comme jeunes et dans leur majorité à la guerre: l'insoumission et le refus de la guerre ne sont ni des valeurs patriotiques ni des vertus civiques.¹

Prise en bloc, la jeunesse n'a ni les moyens ni la force de résister à la discipline et à l'ordre militaire; et individuellement, les jeunes, minorisés et exclus par la démocratie naissante, ne peuvent non plus changer le cours des évènements. Les processus qui ont conduit à l'universalisation de la catégorie « jeunesse » se sont accompagnés d'une socialisation forcée, d'une infériorisation sociale de la jeunesse et de son exclusion politique; tandis que la fonction guerrière, institutionnalisée, restera l'unique et l'ultime marque de valorisation du jeune homme obéissant bien que viril. Devenue un rituel de passage à l'âge adulte, la fin du service militaire marque la fin de l'adolescence et l'entrée consacrée dans la vie civique pour les jeunes hommes citoyens.

L'universalisation de l'adolescence et son corollaire, l'autonomisation (et la contestation de segments) de la jeunesse laissent entrevoir les failles de cet enrégimentement des jeunes, à commencer par les jeunes femmes qui y sont complètement absentes. Dans l'historiographie consultée et à la lumière de mes travaux, le tournant du siècle apparaît comme le moment où ces mises en discours du rôle de la jeunesse se précisent tandis que son rôle se transforme. Cette socialisation, qui prolonge les anciens rituels de sociabilité mais s'en distingue par son caractère universel et systématique dans les visions/divisions qu'elle instaure (celle entre les sexes étant paradigmatique de ce processus) apparaît comme une affirmation nouvelle de la jeunesse. De nouvelles fonctions sont attribuées aux jeunes, selon leur sexe, leur appartenance sociale etc.. Aux activités dans lesquelles ils s'engageaient volontairement se substituent des institutions spécialement destinées à les contrôler (éduquer, enrégimenter, etc..). Aux discours vantant la jeunesse comme l'avenir de la société se juxtaposent un contrôle social plus minutieux et leur infériorisation politique. Ces éléments contribueront-ils à l'émergence de la jeunesse comme groupe social ?

IV - Jeunesse organisée et mouvements de jeunes

Parmi les premiers groupements de jeunes établis sur cette nouvelle idée de l'existence d'une jeunesse universelle, qui doit être organisée, les *Boy Scouts* figurent au premier rang. Exaltant les sports et l'activité physique, vantant les activités de plein air, entre soi et loin des vicissitudes de la vie adulte, ils se proclament neutres (c'est à dire laïques) et a politiques.

Jeunesses confessionnelles et scoutisme

Selon Gillis, les *Boys Scouts* en Angleterre et les *Wanderwogel* en Allemagne répondent à la conviction des classes moyennes victoriennes et Wilhelmiennes que l'adolescence est une catégorie universelle. À leur création en 1900, ils visent à compléter la formation du jeune homme sans lui octroyer plus d'autonomie. Ils cherchent aussi à gommer les clivages de classe en faisant comme si l'adolescence constituait un nouvel âge de la vie.

En France, le scoutisme a une histoire différente, amplement relatée par des études récentes². L'avènement de la Troisième République confère une couleur particulière à l'histoire des groupes de jeunes qui se retrouvent au milieu du conflit qui oppose l'État à l'Église. Les lois Ferry soustraient déjà au clergé l'instruction des jeunes; tandis que l'Église multiplie les lieux de formation des jeunes au sein de patronages, d'écoles du dimanche etc.... Fondés pour conquérir les enfants du peuple, les patronages permettent également à l'Église de maintenir une relation régulière avec les jeunes. Filles et garçons sont ainsi conviés à mêler l'étude au jeu dans les premiers patronages qui progressivement s'ouvrent à toutes les formes d'activité, y compris sportives. Mais ce sont les protestants qui sont les premiers à ouvrir la voie à la création d'organisations de jeunesse chrétiennes avec la mise en place d'organisations de jeunesse confessionnelles.

Plus encore que les patronages ou le scoutisme, les premières associations de jeunesse chrétiennes visent à développer l'esprit communautaire et la charité chrétienne envers les plus

¹ L'historien américain Robert Wohl dans son fameux livre sur *La Génération de 1914* ne fait qu'analyser à partir d'une génération littéraire le renversement idéologique qui s'est produit en faveur du nationalisme (London, Weindelfeld and Nicolson, 1980).

² C'est d'ailleurs le titre de l'excellente étude consacrée au scoutisme et réalisée par Arnaud Baubérot et Nathalie Duval, *Le scoutisme entre guerre et paix au XX e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006

démunis. L'Union Chrétienne des Jeunes Filles (UCJF), protestante et féminine et crée en 1849 à Montmeyran dans la Drôme, est l'une des premières associations à voir le jour. Trois ans plus tard, l'Union Chrétienne des jeunes gens (UCJG) est fondée à Paris et se développe jusqu'à se constituer en association nationale en 1887; elle est bientôt imitée par la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants (FFACE, 1898). Si l'influence allemande et anglaise est déterminante dans la création de ces deux regroupements, à cette date, on ne peut en dire autant pour les associations catholiques et laïques de jeunesse, qui semblent avoir été crées en France pour se faire concurrence.

Organisateur des Cercles Catholiques Ouvriers, dont la première assemblée générale a lieu à Paris en 1873, Albert de Mun fonde quelques années plus tard, en 1886 une Association Catholique de la jeunesse française (ACJF). Affiliée à l'Union internationale de la jeunesse catholique, la branche française diversifie rapidement ses activités auprès des jeunes ruraux, des étudiants, des jeunes filles et des jeunes ouvriers. S'inscrivant dans la mission globale de l'Eglise, ces associations ont néanmoins des objectifs bien spécifiques de formation. Il s'agit de sensibiliser les jeunes aux problèmes des plus démunis, de leur donner un sens civique en les ouvrant aux questions de la citoyenneté, (droit d'association et de vote), bref de les former tout en les distrayant par des soirées amicales, artistiques et culturelles.

En fait, comme le souligne Georges Hoog, la rencontre entre jeunes ouvriers et étudiants à l'occasion de causeries suggère une ouverture nouvelle de ces groupes: « Lorsque deux jeunesses que tout semble séparer se rencontrent sans arrière pensée, très vite elles se reconnaissent appartenant à une même génération, elles se découvrent les mêmes aspirations profondes».

Cette mixité sociale est, n'en doutons pas, à l'origine de l'attrait qu'ont pu exercer ces associations sur les jeunes de différents milieux: même si elle ne se fait qu'entre individus du même sexe, et dans certaines limites, elle est bien dans l'air du temps. La préoccupation pour les questions sociales et ouvrières amorcée dans l'Église catholique à la suite de l'Encyclique Rerum Novarum, se fait de façon encore chaotique, puisque ses principaux instigateurs en France, rassemblés autour du Sillon de Marc Sangnier (dont la fondation date 1894) sont marginalisés (lui-même sera condamné par le Pape en 1910).

En fait, l'ouverture des catholiques aux problèmes des jeunes est des plus timides. Elle doit plutôt être comprise comme une réaction à ce qui est considéré par l'Église comme une incursion peu désirable des forces laïques sur son terrain. Par exemple, l'Église se mobilise contre les oeuvres post et péri scolaires comme celles animées par la Ligue Française de l'éducation créée par Jean Macé en 1866. Le programme de la Ligue inclut certes la scolarisation des jeunes, mais aussi la formation de parfaits citoyens. Cours, causeries, bibliothèques, excursions culturelles et de plein air etc..., toutes les ressources sont mises à contribution pour développer le corps et l'esprit de ces jeunes qui sont la clé de l'avenir et du progrès social. L'action de la Ligue suscite partout une mobilisation des jeunes.

Deux visions s'affrontent pour rallier les jeunes : les laïques (où se retrouvent aussi de nombreux protestants) sont pour la mixité, le scoutisme, les sports, les jeux, les loisirs ; les associations confessionnelles sont contre la mixité mais s'adressent aux jeunes des deux sexes de façon spécifique, favorisent l'étude mais s'ouvrent aussi aux loisirs de plein air, se disent pour la paix dans le monde etc...

² Lucette Heller Goldenberg, *Histoire des Auberges de Jeunesse en France, des origines à la Libération, 1929-1945*. Thèse, université de Nice, 1987: 36-53 et Eugène Quet, *Les origines, le développement des mouvements de jeunesse français et leurs attitudes devant les problèmes économiques, politiques et sociaux de 1830 à 1914*. Mémoire de maîtrise, EHESS, 1973.

¹ Gérard Cholvy, Mouvements de Jeunesse. Chrétiens et Juifs : Sociabilité juvénile dans un cadre européen 1799-1968, Paris, Cerf, 1985:13-58. Voir aussi Cholvy, G., B. Comte et V. Féroldi (dir), <u>Jeunesses Chrétiennes au XX e siècle</u>, Paris, Cerf, 2004.

³ Une des principales figures du catholicisme social fut un temps captif en Allemagne en 1870 : Albert de Mun fait connaissance de l'évêque de Mayence, Emmanuel Von Ketteler et découvre l'importance de l'Association des Compagnons catholiques, dont il tente de reproduire le modèle en France. En 1894 apparaissent les premiers jardins ouvriers ; en 1896 la Ligue du Coin de Terre et du Foyer est fondée par l'abbé Lemire; ces oeuvres, complétées par les Semaines Sociales et le Sillon de Marc Sangnier, donnent une idée du foisonnement d'associations destinées à encadrer la jeunesse au sein de l'Eglise catholique.

⁴ Histoire du Catholicisme social en France, 1871-1931, Paris, Domat Montchrestien, 1946:195, cité par Goldenberg, <u>ibid.p.41</u>.

Toutes ont en commun de s'intéresser aux jeunes, de les encadrer de façon particulière et d'envisager pour La Jeunesse une fonction sociale et même politique (la paix dans le monde). Qu'ils soient chargés de la divine mission de l'Église ou de celle du Progrès, les jeunes sont appelés à revivifier la Nation, la rajeunir, la maintenir dans la vraie morale chrétienne etc... Ces organisations font ainsi entrer les jeunes dans l'espace public, les dotent d'un statut et d'une mission de changement social. Certes divisés en classes sociales, et séparés par sexes, jeunes bourgeois et jeunes prolétaires pourraient également colmater les conflits sociaux car unis dans un commun destin assigné à toute la jeunesse. L'idéologie qui se construit ainsi autour du caractère universel et inéluctable de l'adolescence se propage ainsi de loin en loin par les premières organisations de jeunesse chrétiennes. Le scoutisme apparaît dans ce contexte comme une autre façon, sans doute un peu plus libérale, d'encadrer les jeunes et de les intégrer.

La fortune extraordinaire du scoutisme à travers le monde, comme forme d'enrégimentement volontaire des jeunes, est largement documentée. Le scoutisme pénètre en France en 1910, et est largement influencé par les protestants, même si ce sont des militaires et des professeurs qui fournissent les premiers contingents de cadres et de penseurs à ce mouvement. Condamné en 1911 par l'Eglise catholique, qui y voit une incursion supplémentaire des francs-maçons sur ses plates-bandes, le scoutisme français n'aura pas de ce fait l'ampleur du scoutisme anglais par exemple.

Le mouvement s'inscrit dans le prolongement du système scolaire de gradation et de séparation entre les classes d'âge. Ces divisions sont érigées en système, créant une hiérarchisation des âges selon les niveaux de l'école élémentaire (louvetisme de 8 à 12 ans), secondaire (scoutisme de 13 à 17 ans) et supérieure (Route à 18 ans et plus). Les objectifs d'éducation et de formation que se fixent le Scoutisme puis, quelques années plus tard, le Guidisme pour les filles, se calquent sur celui de l'école tout en prétendant le compléter. Se conjuguent ainsi dans le scoutisme français, la vision missionnaire, apostolique et religieuse en même temps que celle plus laïque et conforme à l'esprit des *Boy Scouts* anglais de Baden Powell. Cette ambiguïté, maintenue à dessein durant les vingt premières années du scoutisme, aura permis à l'Eglise catholique d'infiltrer durablement cette organisation et lui imprimer une orientation missionnaire parfois contradictoire avec ses orientations pédagogiques, non hiérarchiques centrées sur l'accomplissement individuel. En ce sens, le scoutisme fut une méthode extrêmement efficace d'inculcation aux jeunes des valeurs adultes, qui leur a permis une intégration rapide dans un système bipolaire. Initiés dès 8 ans aux contradictions sociales, les jeunes apprennent au cours des ans un savoir-faire et une culture qui leur permet une certaine ouverture au monde.

Ce type d'organisation occupe une place prépondérante dans la socialisation politique des jeunes: on connaît bien grâce à eux les effets de conformité qu'ils produisent dans la reproduction des valeurs adultes.³ Les organisations de jeunesse n'ont pas pour objet de canaliser les refus et révoltes potentiels des jeunes mais de les drainer et de les vider en dehors de l'institution scolaire. Chargés d'accomplir un rôle semblable à celui de l'école, (à savoir d'intégrer les jeunes), ces organismes détournent les groupes de jeunes de leurs fonctions anciennes tout en prétendant les remplacer et en accomplir les tâches. Comme par le passé, mais de façon encore plus systématique et avec un degré moindre d'autonomie, la jeunesse est encore un rouage qui assure la pérennité des valeurs de la société des adultes.

Toutefois, on ne saurait sous-estimer l'effet d'entraînement produit par la reconnaissance sociale de cette classe d'âge. Les points de tension entre les générations prennent du relief avec

¹ On conviendra ici avec Gillis que ce caractère universel de l'adolescence apparaît nettement autour de 1900. L'explication qu'il invoque toutefois ne s'applique pas vraiment au cas français, si elle est vérifiée par lui pour l'Angleterre. Il ne nous semble pas que ce soit l'idéal propagé par les classes moyennes (*middle class*) qui soit à l'origine de l'émergence des groupes de jeunesse catholiques, laïques ou même d'une association comme les *Boy Scouts*. Certes, l'idéal égalitaire d'une promotion sociale par la scolarisation de tous permet d'accréditer l' hypothèse de l'embourgeoisement des classes populaires. Mais l'accès à l'éducation pour tous n'est-il pas aussi revendiqué comme une conquête révolutionnaire par la classe ouvrière elle-même? Le contexte politique républicain me semble déterminant dans cette différence.

²Philippe Laneyrie, *Les Scouts de France: l'évolution du mouvement des origines aux années 1980*, Paris, éd. du Cerf, 1985. Voir aussi les travaux déjà cités de Arnaud Bauberot, *Histoire du naturisme : le mythe du retour à la nature*. Presses universitaires de Rennes, 2004 et ceux de Marie-Thérèse Cheroutre et Gérard Cholvy (dir), *Scoutisme féminin et promotion féminine*, 1920-1990, CNRS Greco 2, 1989.

³Percheron Annick, *La socialisation politique des adolescents*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1979.

l'apparition de groupes de jeunesses. Le rôle des partis politiques dans la mobilisation des jeunes ou dans le soutien de leurs groupes apparaît comme un nouveau cas de figure au tournant du XXe siècle, dû à l'instauration d'un système politique partisan établi sur le suffrage universel masculin.

Les groupes de jeunesse des partis et mouvements de jeunes

Dans l'étude que j'ai faite des jeunesses socialistes, j'ai pu montrer les rapports qu'elles entretiennent avec les différentes fractions socialistes. Cette étude permet de mieux comprendre le processus de constitution des groupes de jeunesse dès 1880. Contrairement aux patronages, au scoutisme et aux autres regroupements de jeunesses confessionnels, les jeunesses socialistes ne sont pas créées par les partis pour répondre à leurs besoins. Au contraire, les jeunesses socialistes veulent attirer l'attention des adultes du parti, qui la plupart du temps les ignorent. Les Cercles d'études, qui foisonnent à Paris, sont des lieux privilégiés de leur expression.

Pour plusieurs groupes d'étudiants qui au Quartier Latin veulent établir des liens avec le mouvement ouvrier, et qui se disent révolutionnaires ou collectivistes, il s'agit de se faire reconnaître comme groupe de jeunes spécifique. Se voyant déjà dans le rôle régénérateur qu'on leur a prêté si souvent, ils devront imposer aux adultes récalcitrants des groupes de jeunesse autonomes bien que liées organiquement au parti. Qu'ils aboutissent si peu à se faire entendre avant 1914 importerait peu, si l'indifférence et l'ignorance dans lesquels les socialistes tiennent la jeunesse n'étaient pas aussi généralisés à toute la classe politique française. En 1900, ce sont les jeunes qui créent de toutes pièces leurs regroupements et qui cherchent à les faire reconnaître par les partis. Cette situation où des jeunes affirment leur désir de participer à la vie politique envers et contre tous s'explique de différentes manières.

Les tensions entre les discours portant la jeunesse aux nues et la réalité où l'indifférence et/ou la domination des adultes prédomine, la volonté des jeunes d'accomplir un rôle véritable dans la société et celui passif que leur offrent l'école et les autres institutions de socialisation sont à l'origine d'une demande de reconnaissance que des jeunes adressent aux partis, aux Églises, à

La multiplication de ces organisations de socialisation des jeunes coïncide en fait avec le moment où ils sont précisément le plus sollicités et encadrés par l'Etat.² Les pressions exercées par l'État et les autres institutions de socialisation comme l'école, conduisent-elles les jeunes à une plus grande conscience de leur identité?

Au tournant du siècle, presque toutes les catégories de jeunes se dotent ou sont pourvus d'organismes, de bulletins ou de regroupements plus durables qui font valoir le point de vue des jeunes, leur avis ou tout simplement qui font part aux autres jeunes de leurs activités. Les partis et syndicats, gauches et droites confondues, seront à la remorque du mouvement d'affirmation de la jeunesse; ils ne chercheront à la courtiser que bien plus tard, dans les années 20 et 30. Pour Susan B. Whitney, qui a étudié les jeunesses communistes et catholiques en France, c'est la preuve que l'on assiste à une véritable mobilisation de la jeunesse par les partis politiques et les églises.³ Ainsi, on pourrait dire que la conscience que la jeunesse a d'elle-même préexiste aux organisations politiques de jeunesse: son identité sociale s'est forgée au moment où elle était l'objet de l'encadrement véhément de la République et de ses institutions.

A l'origine des mouvements de jeunesse, il y a certes des conditions socio-économiques qui favorisent leur apparition. Mais il y a aussi, la réaction à la volonté d'encadrement de la part des

¹ Voir Yolande Cohen «Avoir 20 ans en 1900» et Georges Weisz «Les associations étudiantes» dans le numéro spécial, Les mouvements étudiants: entre nationalisme et socialisme, sous la direction de Y.Cohen et C. Weill, Le Mouvement Social, Paris, 1982.

² Pour les seules associations de jeunesse juives et chrétiennes, Cholvy dénombre dans la brève chronologie des organisations recensées, un nombre important de fondations de groupes avant 1914, ie avant leur période d'essor, cf Cholvy Gérard, ss la dir. de, Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs: sociabilité juvénile dans un cadre européen 1789-1968, Paris, ed. du Cerf, 1985, p.417-419. Voir aussi Lucie Piché Femmes et changement social au Québec. L'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003. L'idéologique de l'organisme qui passe du corporatisme des années 1930 au socialisme démocratique des années 1960, marquées par la promotion des droits des femmes. Cette Analyse du mouvement féminin ouvrier (JOC), étudiant (JEC), agricole (JAC) et masculin (JIC) souligne l'autonomisation de la jeunesse comme catégorie sociale au Québec, possible parce que leurs regroupements ont un caractère social plutôt que national et politique.

³ Susan P. White W. Makili in a la caractère social plutôt que national et politique.

Susan B. Whitney, Mobilizing youth: Communists and Catholics in interwar France, Duke University Press, 2009

institutions religieuses et politiques. A cet égard , la création et l'existence de tous ces groupes de jeunesse atteste d'une effervescence propice à l'émergence d'un mouvement de jeunes et à la consolidation d'une conscience de la jeunesse, qui seront à la base de la revendication d'autonomie que les jeunes adressent aux adultes. Dans ces nouvelles expressions de la sociabilité juvénile se tissent aussi les refus d'une socialisation forcée. Or on voit celle-ci à l'œuvre tant dans les séparations qui sont instaurées que dans les caractérisations qui en découlent.

Discriminations de genre et délinquances de jeunes

Si la catégorie des jeunes (filles et garçons) est clairement identifiée par des psychologues qui ont construit la notion d'adolescence au début de ce siècle, et par des anthropologues qui l'utilisent couramment dans leurs enquêtes, les historiens, qui ont déjà eu beaucoup de difficulté à faire une place aux jeunes dans l'histoire, n'ont que très récemment étudié le rôle des jeunes filles. L'étude pionnière d'Anne-Marie Sohn sur les comportements des jeunes français dans les années 60, s'attache à comprendre l'histoire culturelle de cette génération clé (en particulier à partir de la correspondance tout à fait passionnante de Ménie Grégoire). Elle montre les changements à l'œuvre dans la société française au plan de la sexualité, de la morale, des rapports entre générations et dans la famille. La voix des jeunes, filles et garçons, devient audible et distincte, exprimant les différents niveaux d'intégration et de séparation qu'ils ont avec le reste de la société. I

Les récentes études issues des théories de la régulation ou du contrôle social, qui reproduisent la séparation instaurée par les institutions carcérales (religieuses et laïques) entre jeunes filles et jeunes garçons, reprennent quant à elles les anciennes formes d'écriture de l'histoire des jeunes. Elles font apparaître ces derniers comme des objets de protection, d'éducation, de réforme, d'enfermement etc...²

Ces jeunes ouvriers ou délinquants qui étaient apparus à la faveur des grandes enquêtes à caractère scientifique au milieu du XIXe siècle, redeviennent objets d'une attention accrue de la part de ces historiens, qui dénoncent l'intervention de l'Etat et les formes de contrôle social qu'il applique aux jeunes. S'appliquant à déconstruire les mécanismes de domination des jeunes par les différentes institutions (pénitenciers, arsenal juridique et politique etc..) censées les protéger, ces historiens ont produit un corpus de travaux, souvent utilisé par des criminologues et des juristes pour établir leur expertise.³ La perspective du genre apparaît alors par le biais d'une interrogation des rapports différenciés qui existent entre les traitements réservés aux jeunes gens ou aux jeunes filles.⁴ L'histoire de cette séparation est par ailleurs bien identifiée au XIXe siècle : d'abord séparés des adultes dans les prisons, les jeunes mineurs sont alors confiés aux institutions religieuses, qui procèdent selon les cas à la séparation des filles et des garçons.⁵ Par la suite, les modes de traitement de l'enfance délinquante et malheureuse subissent de profondes transformations et les distinctions de genre donnent lieu à des différences de traitement.⁶ Les

¹ Sohn (Anne-Marie), Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes dans les années 1960, Paris, Hachette, 2001, 431 p. Voir aussi les travaux de

² Voir la bibliographie établie par l'équipe de la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière* (n4, 2002). http://rhei.revues.org/document66.html.

³ De nombreux travaux ont été publiés par cette équipe, qui compte beaucoup d'étudiants et jeunes chercheurs. Voir en particulier Marie-Sylvie Dupont-Bouchat et Éric Pierre [dir.], avec Jean-Marie Fecteau, Jean Trépanier, Jacques-Guy Petit, Bernard Schnapper et Jeroen J.H. Dekker, *Enfance et justice au XIXe siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914.* France, Belgique, Pays-Bas, Canada, Paris, PUF, 2001, 443 p.

⁴ Le contrôle social des mineures au Canada anglais a fait l'objet d'un mémoire de maîtrise. Carolyn Strange a traité des femmes et des filles déviantes à Toronto. Pour Montréal, Tamara Myers s'est intéressée aux mécanismes de régulation et de traitement des mêmes populations au début du XXe siècle. Elle a notamment mis en évidence le rôle joué par la cour des jeunes délinquants en tant que mécanisme de contrôle et de prise en charge des mineures. Carolyn Strange, *Toronto's girl problem, the perils and pleasures of the city, 1880-1930*. Toronto, University of Toronto Press, 1995, 299 p.Tamara Myers, *Criminal women and bad girls. Regulation and punishment in Montreal, 1890-1930*, thèse de doctorat en histoire, Université Mc Gill, 1995, 318 p., et « The voluntary delinquent : Parents, daughters and the Montreal juvenile delinquents' court in 1918 «, *The Canadian Historical Review*, vol. 80, n° 2, juin 1999, p. 242-268.

⁵ Sylvie Ménard, L'Institut Saint-Antoine et la problématique de réforme des garçons délinquants au Québec (1873-1909), thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 1998, 304 p

⁶ Véronique Strimelle, *La gestion de la déviance des filles et les institutions du Bon-Pasteur à Montréal (1869-1912)*, thèse de doctorat en criminologie, Université de Montréal, 1998, p. 91. Véronique Strimelle, «La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869-1912)», Revue d'histoire de l'enfance irrégulière, Numéro 5, 2003, http://rhei.revues.org/document905.html. Voir aussi Bruno Théoret,

subventions de l'État sont trois à cinq fois moins pour les jeunes filles internées que pour les garçons. Les différences dans la formation dispensée par les écoles d'industrie sont également notables: pour les unes, cette formation est restreinte à l'apprentissage moral et religieux, et au travail surtout féminin (couture, repassage, nettoyage, cuisine, travaux de buanderie qui jusqu'en 1940 constituent l'essentiel des revenus de la congrégation), alors qu'une variété de métiers et de professions sont enseignés aux jeunes gens. Les perceptions de la délinquance sont également différentes : les filles sont considérées comme moins délinquantes que les garçons, et les raisons qui sont données sont plus d'ordre moral et de pauvreté (atteinte aux moeurs) que pour les garçons, plutôt accusés de délits contre la propriété. Faut-il pour autant en conclure que les filles sont « moins délinquantes « que les garçons, comme le prétendent encore certains criminologues ? Ces études ne font en somme que vérifier les effets de différenciation sexuelle qui jouent aussi bien dans ce champ que dans les autres.

Plus explicite encore de cette approche, l'étude de Pascale Quincy-Lefebvre sur l'enfance difficile en France de 1880 à la fin des années trente, montre les stratégies déployées par les familles ouvrières confrontées au problème de l'enfance irrégulière, qu'elle soit féminine ou masculine. Une fois les formes ordinaires de correction familiale épuisées, les parents avaient deux choix : soit ils en appelaient à un juge au nom de la correction paternelle, ce qui conduisait souvent à l'incarcération de leur enfant dans un établissement pénitentiaire; soit ils avaient recours aux œuvres d'assistance des sociétés de patronage, ses institutions religieuses ou des établissements de réforme. La première procédure, bien que fortement contestée, semblait encore utilisée : à la fin du XIXe siècle, près de mille enfants par année étaient toujours enfermés dans des cellules pénitentiaires ou dans des maisons de correction et des colonies agricoles. La seconde option restait la plus utilisée : le placement en maison de « relèvement », comme l'école laïque Théophile-Roussel, fondée en 1903 ou les refuges confessionnaux comme celui du Bon Pasteur ou des Diaconesses. Le climat y était plus « libéral et éducatif », mais l'enfermement, la violence et la peur demeuraient le quotidien des enfants. Après la Première Guerre mondiale, le modèle se modifie. De virulentes campagnes de presse dénoncent les « bagnes d'enfants » et de nouveaux spécialistes de l'enfance, médecins, psychologues et assistantes sociales, prennent le devant de la scène. Les premiers centres psychopédagogiques sont fondés dans la foulée. Les jeunes déviants y sont plutôt considérés comme des victimes que comme coupables, et les approches y sont plus éducatives que pénitentiaires. Avec la création en 1923 du Service social de l'enfance en danger moral et, en 1935, l'adoption d'un décret réformant la « correction paternelle » et la muant en « assistance éducative », l'adolescence comme moment particulier de la vie entre dans la loi.

Cette tendance à problématiser la délinquance juvénile comme lieu délicat d'affrontement ou de rencontre entre jeunes et adultes, jeunes filles et jeunes hommes, institutions et associations, État et agences, professionnels, bénévoles et familles etc..., semble avoir envahi le champ de l'histoire des jeunes. On y considère la sanction à l'ordre établi comme essentiel dans le processus de socialisation des jeunes. Elle illustre davantage la recherche des processus de contrôle social dont ils ont pu être l'objet (qui permet en effet d'entrevoir leurs réactions au contrôle qu'ils subissent), qu'une histoire qui leur est propre, et où ils seraient des acteurs à part entière. Paradoxalement, cette histoire de l'enfance et de la jeunesse délinquante, même si elle vise à les désenclaver de cette catégorisation, finit par produire une histoire où leurs voix et visage propres restent déformés par les normes qui leur sont imposées, nous replongeant ainsi dans la problématique qui fut celle des débuts de l'histoire de la jeunesse.

Éléments de conclusion: De l'aliénation de la jeunesse à la contestation des jeunes.

Osons un constat au terme de cette analyse de l'historiographie contemporaine sur la jeunesse en France. C'est au moment où l'intégration des jeunes n'est plus assurée par l'ensemble de la société

L'histoire du contrôle social et pénal des filles au Canada anglais de 1800 à 1930, mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, 1987, 138 p.

¹ QUINCY-LEFEBVRE, Pascale, Une histoire de l'enfance difficile. Familles, institutions et déviances. 1880 - fin des années trente, Paris, Économica, 1997, 437 p.

² Plusieurs travaux canadiens témoignent de cette approche: BELL, Sandra Jean, <u>Young Offenders and Juvenile Justice: A Century After the Fact</u>, Toronto, ITP Nelson, 1999, 358 p. CARRIGNAN, D. Owen, *Juvenile Delinquency in Canada: A History*, Concord (Ontario), Irwin, 1998, 326 p. SANGSTER, Joan, *Girl Trouble: Female Delinquency in English Canada*, Toronto, Between the Lines, 2002, 222 p.

mais par des institutions spécialement créées à cet effet que la rupture entre les classes d'âge s'opère: les jeunes prennent conscience d'appartenir à la jeunesse. Le processus d'autonomisation des jeunes, entamé au début du XXe siècle et conforté par l'idéologie libérale, aboutit à la séparation de cette classe d'âge du reste du corps social, à son isolement et à son enfermement progressifs. Privés de leurs traditionnels soutiens, tels les regroupements de jeunes et de leurs anciennes fonctions sociales, les jeunes seront les proies faciles des tentatives nombreuses de manipulation, d'organisation, et de contrôle; pourront-ils y résister grâce à la conscience nouvelle qu'ils ont de constituer une force sociale?

Trois niveaux d'analyse se superposent dans les études de la jeunesse, à l'époque moderne et contemporaine. Le premier, d'ordre démographique renvoie aussi à une structuration complexe du social: il est difficile de parler de démographie sans parler de stratégies familiales, bien que les macro et les micro analyses s'entrecroisent rarement. Cet aspect est d'autant plus compliqué pour les historiens qu'aucun des paramètres n'est fixe. La catégorie de l'âge, qui est la principale caractérisation de la jeunesse, n'est pas fixe puisque sa définition varie selon les régions, les périodes, les catégories sociales, le sexe etc: est considéré comme jeune au XIXe siècle l'individu entre 13 et 19 ans; tandis qu'aujourd'hui la jeunesse englobe les individus qui ont entre 16 et 24 ans et même compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, on y intègre souvent ceux et celles qui ont moins de 30 ans (jeunes adultes). De plus la jeunesse est vécue différemment selon que l'on est une fille ou un garçon, que l'on vive en milieu rural ou urbain, que l'on soit étudiant, bourgeois ou prolétaire...Il est clair que l'on ne peut déduire des seules statistiques démographiques une image de la jeunesse. Tout au plus les courbes nous indiquent-elles le degré de plus ou moins grande jeunesse d'une population donnée à une époque donnée. C'est ce qu' Alfred Sauvy a fait de façon prémonitoire en dérivant de la démographie historique des conséquences catastrophiques pour l'avenir des jeunes et de la France.

Le second niveau d'analyse est celui où les jeunes sont étudiés à travers les principales institutions de socialisation de la jeunesse. Visant à les encadrer, ces institutions suivent leur logique propre. Entre les mains de l'école et de l'armée, le jeune apparaît comme un matériau malléable qu'il faut former, éduquer, dresser. Le vocabulaire emprunté au langage militaire témoigne de l'aspect univoque et fortement genré ou sexué d'analyses établies essentiellement à partir d'études sur les institutions secondaires de socialisation.

Enfin, le troisième niveau d'analyse est constitué par ce que nous pouvons savoir de la réaction des jeunes aux mesures auxquelles ils sont soumis et par l'étude de leur culture et de leurs associations. Que cela se traduise par une obéissance aveugle ou une résistance acharnée, les jeunes ont certains moyens de se faire entendre. De leur capacité à développer des modes d'expression autonomes dépend la reconnaissance sociale et politique de cette classe d'âge. Les études recensées permettent l'identification de ces groupes et leur caractérisation comme groupes distincts, possédant leur culture et modes d'expression politique propres. Elles ont permis de dater le moment de leur émergence au tournant du siècle dernier.

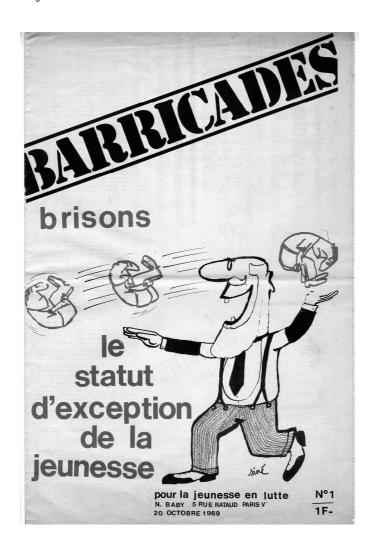
Tentons cette remarque finale: l'enrégimentement de la jeunesse au début du XX e siècle met en évidence les limites de la République libérale française. En soulignant les traits d'ancien régime de la III e République, l'histoire des regroupements de jeunes montre combien cette catégorie est l'invention d'une société qui rêve d'une démocratie sans les jeunes, pour ne pas dire contre eux (comme elle le fait pour les femmes). Si les hymnes qui font l'apologie de la jeunesse se multiplient, les organisations qui permettent l'encadrement des jeunes sont aussi légion.

On comprend mieux comment les transformations qui s'opèrent dans le statut des jeunes au tournant du siècle ne touchent en vérité que l'ordre du discours sur les jeunes. Une fois instituée, cette catégorisation sert plus les objectifs de la République que ceux, encore méconnus de la jeunesse. À ce titre, l'histoire des organisations de jeunesse montre bien les contradictions qui

¹Alfred Sauvy, *La révolte des jeunes*. Paris, Calmann Levy, 1970. Cet essai est un long cri d'alarme lancé par le démographe Sauvy à ses compatriotes les français. Il considère qu'ils ont renoncé à la jeunesse, « cent avant les autres, les Français ont entrepris de réduire le nombre de leurs enfants» (16). Commencé en 1750, ce mouvement antérieur à la révolution ce phénomène lui est étranger dans les attitudes et les résultats. C'est tout simplement renoncer au principal moteur de l'expansion, la jeunesse. Ce qui signifie un vieillissement prématuré (75 ans avant l'Angleterre par exemple) de la population française qui se fait dans la plus grande discrétion. On ne peut en dire autant aujourd'hui, alors qu'est vantée l'exception française en matière de natalité (une des plus fortes du monde occidental depuis maintenant deux décennies ou plus). Mais l'avenir des jeunes français n'en est pas assuré pour autant !

existent entre les discours qui leur sont destinés et la réalité à laquelle elles sont confrontées. La grande guerre éclaire de façon brutale cette vision des jeunes partagée par toute la société française: les jeunes seront les premiers mobilisés afin de fournir «la chair à canon» pour défendre la Patrie. Adulée, et nouvellement encensée par les enquêtes d'Agathon par exemple, la jeunesse n'est pas censée dire un mot; qu'elle approuve ou non, elle sera sur les lignes du front. En accomplissant son devoir civique, elle n'en gagnera pas plus de légitimité, mais un accès réservé aux jeunes hommes à la citoyenneté. Il faudra attendre les grandes révoltes de jeunes, hommes et femmes qui s'amorcent dans les années 1960, pour voir les jeunes prendre conscience de leur pouvoir. Il s'en suivra de nouvelles règles concernant le service militaire, toujours masculin, mais dont l'obligation sera abolie quelques années plus tard. Tandis que les jeunes femmes se sont lancé à corps perdu dans la révolution féministe, qui visait à les émanciper de toutes les contraintes...

Ce sont des ruptures significatives qui se sont opérées dans l'histoire des jeunes. Point d'orgue d'un siècle de discussions et d'activisme, ces années autour du moment symbolique de 1968 marquent l'étape décisive dans l'affirmation et la réalisation de l'autonomie de ce que l'on convient désormais d'appeler la classe des jeunes. Omniprésentes dans toutes les sphères d'activité les générations dites du Baby boom arrivent à maturité lors des trente glorieuses, à un moment où toutes les idéologies sont en perte de vitesse ou discréditées. Elles imposeront leur marque, qui est aussi celle de la glorification de la jeunesse, dans toutes les couches de la société. Les historiens ne s'y trompent plus, eux qui désormais tentent comme les sociologues et autres analystes à mieux comprendre l'hétérogénéité de ce groupe et la reconnaissance nouvelle qui est accordée au fait d'être jeune. Un fait social total ?



Après la fin des Comités d'action lycéens, une partie des militants reprend le titre Barricades pour en faire « le journal de la jeunesse en lutte ». Col. R.M. Cité des mémoires étudiantes

Le débat sur l'autonomie des jeunes (1995-2002)

Emmanuel PORTE

Cette intervention¹ prend un sens particulier dans un contexte où la question du traitement politique de la jeunesse est revenue sur le devant de la scène avec la nomination de Martin Hirsh au poste de haut commissaire à la jeunesse. Pour essayer de comprendre ce qui se joue actuellement dans les discussions autour de la mise en oeuvre d'une politique de la jeunesse, il semble intéressant de revenir sur le débat sur l'autonomie des jeunes qui a eu lieu entre 1995 et 2002.

Le 12 décembre 2000, l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi relative à la mise en place d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans², actant ainsi un processus plus long qui visait à repenser la politique sociale en direction de la jeunesse. Cela a débouché sur le vote de la loi du 4 juillet 2001 installant la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes (CNAJ), sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld. Celle-ci devait réfléchir sur les possibilités de mettre en place une allocation d'autonomie pour les jeunes afin de répondre à l'inefficacité constatée des politiques de jeunesse, notamment dans le domaine des aides financières³. Le but affiché était, en accord avec les membres de la commission, de proposer une solution politique (modalité de financement et d'organisation concrète de l'allocation) appuyée sur une synthèse de travaux, de réflexions et de revendications qui avaient été élaborés dans les années précédentes par des acteurs syndicaux⁴, mutualistes⁵, politiques⁶, universitaires et institutionnels⁷. Ayant pour objectif de tenir ensemble la diversité des problématiques soulevées par les politiques de jeunesse sectorisées (notamment celles mises en place depuis le début des années 1980), la CNAJ a abordé la question de l'allocation d'autonomie sous l'angle de la jeunesse. Nous nous contenterons ici d'aborder le volet étudiant de ces réflexions sur la jeunesse même si les frontières sont, nous le verrons, relativement poreuses.

Si le travail autour de cette commission est intéressant, c'est moins pour des raisons liées aux propositions qui sont issues de celles-ci⁸ que pour le processus de production, de circulation et de publicisation de conceptions de la politique sociale de l'Etat en direction des étudiants produite à cette époque. Celles-ci témoignent d'une réappropriation plurielle des réflexions et des analyses sur la jeunesse, ainsi que des évolutions de l'Etat-providence au cours des années 1980-2000. Dans ce cadre, la revendication d'une rémunération pour les étudiants nous a semblé un objet pertinent pour interroger plus largement ce processus de débat autour de l'autonomie de la jeunesse. En posant la question de la reconnaissance des étudiants comme un groupe social à travers la possibilité d'un accès à des prestations sociales, les différents acteurs donnent à penser le processus de production et de circulation du sens de l'action collective dans la perspective de

¹ Ceci est le texte de l'intervention orale faite en janvier 2009 au séminaire GERME / CHSP

²Proposition de loi de M. Alain Bocquet tendant à créer une allocation d'autonomie pour les jeunes de 16 à 25 ans, numéro 2737, déposée le 21 novembre 2000 et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ³Dominique Charvet: *Jeunesse, le devoir d'avenir*, Commissariat Général du Plan, 2001.

⁴UNEF, FAGE, CFDT, CGT, FO, FSU

⁵FMF, MNEF/LMDE

⁶UEC/JC, MJS, PS, PCF, Verts

⁷D'une part des productions de l'Etat (Plan, Commission interministérielle,...), et d'autre part des travaux parlementaires (Assemblée Nationale, Sénat, CES...)

⁸L'ensemble des *scenarii* proposés par la CNAJ ont été écartés à la suite de l'élection de Jacques Chirac en 2002.

⁹Nous nous appuyons ici sur le travail de Bernard Friot, non pour son approche en terme de régimes de ressources mais pour la manière dont il pense le travail comme une construction sociale en tension permanente. Bernard Friot, « Le salariat. Pour une approche en terme de régimes de ressources » in François Vatin, Le salariat. Théorie, histoire et formes, Paris, La Dispute, 2007, 150p. « Si l'on désigne comme \flqq activité \frqq tout ce qui crée une valeur d'usage, le \flqq travail\frqq sera la part de l'activité qui fait l'objet d'une reconnaissance monétaire. Son champ, enjeu d'un débat constant, est ainsi en perpétuel mouvement. L'activité domestique, l'éducation des jeunes enfants, la présence auprès des personnes dépendantes n'étaient pas du travail avant qu'elles ne soient partiellement salariées. C'est leur prise en charge entre autres chez les intermittents du spectacle qui transforme en travail des activités des individus sur eux-mêmes comme l'activité sportive d'un comédien, et qui conduit ainsi à s'interroger sur la qualification comme travail de l'activité des étudiants en train de se former. ».

l'action publique, et réciproquement. Pour le dire autrement, en reposant sous l'angle de l'autonomie des jeunes, la question des fondements politiques et sociaux du soutien de l'Etat aux étudiants nous essaierons de montrer le rôle des interdépendances entre les différents acteurs dans la dynamique de réappropriation collective et différenciée des évolutions des systèmes de solidarités. La revendication d'une rémunération étudiante, ainsi prise comme le produit de l'action collective et comme un objet de l'action publique permet d'appréhender la carrière de ce débat dans une dynamique historique qui, loin d'être linéaire, est au contraire constituée de moments de cristallisation du débat et de temps d'apparents déclins que nous impose le travail sur les traces d'une « histoire en miette » L' Étudier cette carrière consiste donc à appréhender une configuration d'acteurs dans laquelle prend sens une tentative de repenser voire de récréer une catégorie de l'action publique.

Nous nous intéresserons donc ici à la configuration d'acteurs particulière qui prend forme à la fin des années 1990 du fait de la convergence d'initiatives institutionnelles et militantes. Ainsi nous serons amenés à revenir sur les différents types de dépendance desquels ont cherché à s'extraire les étudiants. Dépendance, d'abord, vis-à-vis de la famille ou comment dépasser un système d'aides sociales marqué par le poids des politiques familiales ? Dépendance, ensuite, vis-à-vis de l'Etat ou comment éviter le risque de l'assistanat ? Dépendance, enfin, vis-à-vis de l'emploi ou comment penser de concert les exigences de justice sociale et les enjeux de l'insertion professionnelle ? De la même manière, nous essaierons de mieux comprendre comment certains service de l'Etat (notamment le commissariat général du Plan), ainsi que certaines organisations syndicales ou mutualistes se sont saisies de ces questions.

Pour cela, nous tenterons, dans un premier temps, de comprendre comment la question de l'autonomie des jeunes a pu progressivement faire sens pour les différents acteurs et ainsi contribuer à donner corps à une configuration d'acteurs essayant de porter ce dossier sur l'agenda politique. Nous verrons notamment comment a été redéfinie la jeunesse, et à travers elle les étudiants. Nous montrerons, en choisissant des espaces de débat qui nous semblent significatifs, en quoi la circulation des idées, des argumentaires et des personnes a permis de repenser les contours de l'action publique en direction des étudiants.

Carrière d'une problématique autonomie des jeunes

Le débat sur l'autonomie des jeunes et sur la question d'une rémunération étudiante n'est pas neuve mais a été posée dans des termes renouvelés au cours des années 1990. Pour comprendre pourquoi la notion d'autonomie des jeunes s'est imposée, il faut revenir à la fois sur le renouveau des études et des réflexions autour de la jeunesse, mais également comprendre comment les acteurs étudiants se sont réappropriés les termes historiques du débat autour de l'allocation d'études et du salaire étudiant tout en redéfinissant la jeunesse.

Penser les politiques de jeunesse

Le développement parallèle de la crise économique et de la massification de l'enseignement supérieur a amené l'Etat, au cours des années 1980-1990, à compter sur la complémentarité de deux types de logiques. Une première, portée dès 1982 par le rapport Schwartz, consiste à orienter les politiques de jeunesse du côté de la problématique de l'insertion, celle-ci étant considérée à la fois comme un élément permettant de prendre en compte les individualités (choix de la formation et appropriation du parcours d'insertion) mais également les enjeux plus globaux de l'emploi. Une deuxième logique, plus difficile à appréhender dans sa diversité, tient dans le développement de politiques locales en direction de la jeunesse, notamment *via* les

¹ Yolande Cohen et Claudie Weil, «Les mouvements étudiants : une histoire en miette », *Le Mouvement social*, numéro 120, volume numéro 120, pp 3–11., 1982.

²Norbert Ellias: Qu'est-ce que la sociologie?, Paris, 222 p., Eds: Pocket, 1986. Norbert Elias définit la configuration, en usant de la parabole du « jeu », de la manière suivante : « Ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques. Comme on peut le voir, cette configuration forme un ensemble de tensions. L'interdépendance des joueurs, condition nécessaire à l'existence d'une configuration spécifique, est une interdépendance en tant qu'alliés mais aussi en tant qu'adversaires. » (p 157) De plus, une configuration est située historiquement.

³Développement dès lors des missions locales.

politiques de la ville¹. A partir de 1988, le développement dans certaines villes, de prestations municipales complémentaires à celles de l'Etat contribue à faire prendre conscience à un certain nombre d'acteurs de la nécessité d'apporter une réponse politique globale à la situation dégradée de nombres d'étudiants (et de manière plus générale du nombre de jeunes de moins de 25 ans) laissé en dehors du dispositif du RMI². A partir de 1988, la ville de Chenôve (à proximité de Dijon) va mettre en place un Revenu Minimum Étudiant en s'appuyant sur une double expérience : celle récente du maire Roland Carraz³ sur le débat concernant le RMI (le nom en atteste) ; et celle plus ancienne des débats autour de l'allocati⁴on d'études dans le syndicalisme étudiant⁵. Dans les années qui suivent, près d'une dizaine de municipalités⁶ vont mettre en place des aides similaires, parmi lesquelles la ville de Grand-Quevilly dont le maire est – au cours de ces années – Laurent Fabius.

Dans le même temps, plusieurs initiatives et études engagées dans le domaine de la famille⁷, des politiques de jeunesse⁸ et des politiques d'insertion et qualification⁹ montre combien les années 1990 sont l'occasion d'un débat approfondi sur la jeunesse. Dans ce cadre, la question des aides financières directes à destination des étudiants est progressivement posée au regard de la situation de l'ensemble de la jeunesse. Sous l'impulsion de certains haut-fonctionnaires, l'Etat va poser la question de la cohérence des politiques de jeunesse menées depuis le rapport Schwartz au début des années 1980. Quelques fonctionnaires du commissariat Général du Plan, à l'image de Pierre-Jean Andrieu¹⁰ ou de Jean-Baptiste de Foucauld¹¹ illustre, par leur trajectoire, cette volonté de croiser les espaces et les niveaux de réflexions pour répondre à la problématique de la jeunesse. Ils vont ainsi contribuer à redéfinir les contours de la jeunesse en sollicitant des universitaires 12 qui tentent déplacer le regard porté sur cette partie de la population. Émerge alors l'idée de la jeunesse comme un âge de la vie qui vient souligner les transformations des conditions de passage à l'âge adulte. L'allongement de la jeunesse ne signifie donc plus simplement un allongement du temps de formation et un recul de l'âge de l'entrée sur le marché du travail mais un temps social propre qui est marqué par une recherche de l'autonomie tant économique que sociale.

L'ensemble de cette dynamique contribue à mieux comprendre comment se dégage progressivement un consensus autour de la notion *d'autonomie des jeunes*. Parler d'autonomie des jeunes permet de tenir ensemble des problématiques qui touchent les jeunes (formation, difficultés sociales, insertion, emploi) sans pour autant en faire une catégorie de la population homogène¹³. Dans ce contexte, la revendication d'une rémunération pour les étudiants – davantage mise en avant par l'UNEF-ID à partir de 1994 – est appréhendée sous l'angle d'un

¹ Sur cette question voir : P. Loncle, *L'action publique malgré les jeunes : les politiques de jeunesse en France de 1870* à 2000. éd. par L'harmattan. Paris, 2003.

² Serge Paugam, *La société française et ses pauvres*. éd. par PUF, France. Paris, 2002.

³II a été maire de Chenôve (Côtes D'or) de 1977 à 1999. Il a également été membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale de 1986 à 1993 et de 1997 à 1999, et de la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan de 1997 à 1998

⁴Rapport Fragonard (1993), Loi famille de 1994, Rapport de Claude Thélot et de Michel Villac.

⁵Philippe Pechoux, militant de l'UNEF-ID à Dijon, effectue son objection de conscience en travaillant à au CCAS de la ville (en charge du RME). Il sera ensuite conseiller municipal en charge du RME tout au long des années 1990.

⁶On peut citer par exemple : Grande-Synthe (près de Dunkerque), Poissy (Région parisienne), Gannat (Allier), Saint-André les vergers (Aube), Saint-Jean de Maurienne (Savoie) ou Grand-Quevilly.

⁷Rapport Fragonard (1993), Loi famille de 1994, Rapport de Claude Thélot et de Michel Villac.

⁸ Dominique Charvet, *Jeunesse*, *le devoir d'avenir*. Commissariat Général du Plan, 2001.

⁹Les rapports Join-Lambert, Belorgey et le rapport du CERC

¹⁰Il a travaillé dans l'équipe de Bertrand Schwartz au moment du rapport et a été successivement chargé de mission, délégué adjoint puis délégué interministériel à l'insertion des jeunes pendant trois ans de 1989 à 1992. Sur la même période, il occupait un mandat d'élu local (depuis 1977). De ce fait, il a travaillé sur les dimensions locales de l'action en direction des jeunes, notamment à travers les missions locales (developpées au cours des années 1980). En 1992, lorsqu'il quitte ses fonctions de délégué interministériel, il propose ses services à Jean-Baptiste de Foucauld, alors commissaire au Plan. Ce dernier le recrute pour mettre en oeuvre (entre autres) un travail de réflexion sur les questions de la jeunesse, ce qui mis au programme du Plan à partir de 1997.

Il Ancien élève de l'ENA et ancien commissaire au Plan, Jean-Baptiste de Foucauld est aujourd'hui inspecteur des finances. Il a collaboré avec Jacques Delors au sein du cabinet du ministère de l'économie et des finances. Il a participé à la fondation de l'association \emph{Solidarités nouvelles face au chômage}, dont il reste à ce jour le président.

¹²On peut penser à Olivier Galland, Anne Muxel ou François de Singly qui seront lus et à plusieurs reprises auditionnés par les différentes commissions dont la CNAJ est le point d'aboutissement

¹³Ceux qui le souhaitent parlent davantage de la *jeunesse* que des *jeunes*.

soutien à la formation et à l'insertion de chaque jeune. Le fait d'être étudiant ne se caractérise alors pas par l'appartenance à un groupe mais correspond plutôt à une des situations - celle de la formation – dans laquelle se trouve, à un moment donné, un jeune qui aspire à l'autonomie. La refonte du système des bourses est ainsi envisagée au regard du développement du chômage de l'ensemble des jeunes. Si dans les années 1950, la plupart des jeunes sans travail étaient considérés comme « inactifs », dans les années 1990, le nombre important de chômeurs parmi les jeunes (y compris parmi les étudiants) amène à les considérer davantage comme « actif »¹. Dans ce cadre, la position des jeunes en formation que sont les étudiants est reconsidérée au profit d'une vision des jeunes plus globale dans laquelle la massification de l'enseignement supérieur (sans démocratisation) et les difficultés sociales sont saisies sous le prisme de la « socialisation au travail »². La formation et les aides financières qui peuvent être allouées pendant celle-ci sont alors pensées avec la perspective d'une insertion difficile sur le marché du travail qui témoigne d'un problème d'emploi plus large. De fait, on comprend mieux comment est envisagée l'autonomie des jeunes. Il s'agit de considérer les difficultés des jeunes (et donc des étudiants), qui ne se limitent pas à l'indépendance financière, à l'aune d'une insertion professionnelle future. La formation est une activité liée au travail sans pour autant faire des études une activité professionnelle. Ainsi, par la prise en compte des diverses dimensions de l'autonomie des jeunes, un débat renouvelé sur la nature des prestations sociales issues de cette position sociale devient possible.

La revendication d'une rémunération pour les étudiants n'est pas envisagée comme une affaire de critère d'âge mais comme un processus d'insertion. En cela, la rupture avec les débats du début des années 1980 n'est que partielle. Par contre, l'ensemble des politiques publiques en direction des jeunes sont progressivement pensées de manière complémentaires. Parler d'autonomie des jeunes permet donc à certains des ministères et services concernés de prétendre œuvrer pour un même objectif, l'accession de chacun à l'autonomie par une formation choisie et une insertion cohérente, faisant en cela un pont avec les débats sur la formation tout au long de la vie. Pour autant, ce processus est empreint de tension. Les objectifs et les contraintes des différents ministères et des différents services les amènent à se saisir de la question de l'autonomie des jeunes de manière différenciée mais complémentaire. Le travail effectué dans le cadre du commissariat général du Plan permet de bousculer les termes du débat sur la politique sociale de l'Etat en direction des étudiants, tout en produisant de nouvelles tensions liées à l'appropriation plurielle, par certains ministères, de l'intérêt d'une action coordonnée autour de la notion d'autonomie des jeunes.

Néanmoins, en contribuant à ce débat, ces acteurs des politiques de jeunesse vont aider à faire exister un débat sur l'autonomie des jeunes. En cela, ils contribuent à produire une configuration d'acteurs qui porte la question de l'autonomie des jeunes, sans pour autant le faire d'une seule voix. La pluralité des regards portés sur les politiques de jeunesse et sur les différents rapports des années 1980-1990 contribue ainsi à modifier la frontière entre la jeunesse étudiante et la jeunesse salariée, permettant ainsi à ce que certains acteurs syndicaux se réapproprient, tout en la repensant, la revendication historique de l'UNEF pour une allocation d'études.

La jeunesse pensée par les organisations étudiantes

Depuis la mue de l'UNEF en une organisation syndicale en 1946³, le syndicalisme étudiant a été pensé comme une action de « l'avant-garde de la jeunesse »⁴. Dans les années 1990, la massification de l'enseignement supérieur⁵ et l'installation durable du chômage pour une partie significative de jeunes a contribué à changer la vision de la jeunesse que vont avoir les militants de l'UNEF-ID. Devant les difficultés sociales des étudiants, un changement d'orientation a lieu en

³ Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder, *Cent ans de mouvements étudiants*. Syllepse, 2007.

¹ C. Nicole-Drancourt, L. Roulleau-Berge, *Les jeunes et le travail (1950-2000)*. éd. par PUD. France. Paris, 2001, p. 108.

²*Ibid.* , p. 110.

⁴Voir notamment l'annexe 1 : *Ibid*.

⁵Dont le chiffre se stabilise à partir 1995 en atteignant près de 2,1 millions d'étudiants (1 717 060 en 1990, contre 2 179 434 en 1995 et 2 208 421 en 2002).

Source MEN-DEPP. Consultable en ligne : http://www.education.gouv.fr/cid20718/les-effectifs-d-etudiants-dans-le-superieur-en-2006.html

1994¹. Cela va contribuer à redynamiser la revendication de l'allocation d'études². Ce travail de réappropriation des enjeux de la revendication et de son intégration avec le système de protection sociale dans son ensemble, va se faire dans la même temporalité que la montée en puissance du thème de l'autonomie. L'UNEF-ID va alors faire de la revendication de l'allocation d'études un élément important de l'exigence de l'autonomie pour les étudiants.

La revendication d'une allocation d'études est pensée dans la continuité de la Charte de Grenoble qui définit l'étudiant comme un jeune travailleur intellectuel. En tant que travailleur, l'étudiant peut revendiquer une rémunération, à travers l'articulation des solidarités dans la société salariale³. L'UNEF-ID des années 1990 va reprendre à son compte cette argumentation pour tenter de renouveler le discours syndical et de répondre aux difficultés d'une nouvelle génération d'étudiants⁴. L'idée va se faire jour que les étudiants ne sont plus forcément « l'avant garde de la jeunesse » mais plutôt que le groupe étudiant contient, en son sein, l'ensemble des profils sociaux de la jeunesse. D'une certaine manière le syndicalisme étudiant revendique être représentatif⁵ d'une diversité. Mais cette diversité est avant tout sociale, et ne recoupe que très peu « les jeunesses » dont parlent certains universitaires⁶. L'UNEF-ID, puis l'UNEF après la réunification de 2001, va tenter ainsi d'unifier sa vision de la jeunesse autour de la notion d'autonomie notamment via la revendication de l'allocation d'études⁷. Dès lors le débat dans le mouvement syndical étudiant n'est plus tant de savoir s'il existe une ou plusieurs jeunesses mais plutôt de savoir quel type de prestation sociale il faut envisager en direction d'une jeunesse unifiée par des aspirations communes. Plus qu'un élément d'analyse, l'autonomie de la jeunesse devient un outil de l'action collective étudiante.

La jeunesse est définie « comme une période de la vie socialement non reconnue » a caractérisée par deux pôles de difficultés que sont la dépendance et la précarité. On retrouve ici la volonté de se démarquer de l'héritage de politiques familiales en matière d'aides sociales⁹, mais également des politiques d'emploi spécifiques souvent analysées comme des moyens d'organiser sur la durée la précarité de l'insertion professionnelle. Pour cela, le syndicalisme étudiant va mettre au coeur de la revendication de l'allocation d'études la reconnaissance d'un « statut social ». D'abord souhaité pour les étudiants, ce statut sera réclamé pour l'ensemble de la jeunesse de seize à vingthuit ans 10. Dans ce contexte, la référence au jeune travailleur intellectuel de la Charte de Grenoble fait place au jeune travailleur en formation. Cela permet à la fois d'abandonner la position surplombante de l'intellectuel à laquelle les étudiants ne s'identifient pas, mais également de s'adresser aux jeunes en formation professionnelle, aux jeunes salariés ou jeunes chômeurs qui

¹Il est marqué par l'arrivée d'une nouvelle génération militante emmené par Pouria Amirshahi qui développe un discours plus radical sur les questions sociales et plus ferme concernant l'indépendance politique du syndicalisme étudiant. Pour autant, il faut prendre avec précaution le discours de la rupture puisque l'on également de nombreuses références à l'allocation d'études dans les textes des années précédents ces changements d'équilibre.

²La revendication de l'allocation d'études, aussi appelé par période salaire étudiant ou présalaire, avait eu une certaine vigueur au cours des années 1950-1960. Elle était restée depuis une revendication identitaire de l'organisation syndicale sans pour autant faire l'objet d'un travail suivi.

³ Définit par Robert Castel dans ces termes : « un nouveau rapport salarial s'est constitué, à travers lequel le salaire cesse d'être la rétribution ponctuelle d'une tâche. Il assure des droits, donne accès à des prestations hors travail (maladies, accidents, retraite) et permet une participation élargie à la vie sociale : consommation, logement, instruction, et même, à partir de 1936, loisirs ». Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale. éd. par Folio. Paris, 1995, p. 520.

⁴Du mouvement 1986 contre le projet de loi Devaquet au mouvement du CIP en 1994, nombreuses sont les allusions aux inégalités sociales et au chômage. Un slogan du mouvement contre le CIP illustre cela « Papa, j'ai trouvé un boulot, c'est le tien!»

⁵A ce propos on peut également noter une interaction supplémentaire avec les décisions prises dans le domaine législatif concernant les étudiants. La loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation dite « Loi Jospin » a fixé la représentativité des organisations étudiantes en fonction, en autre, du nombre d'élus dans le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

⁶ Olivier Galland, Sociologie de la jeunesse. A. Colin. Paris, 2007.

⁷Notons tout de même que d'autres campagnes parallèles sur le logement étudiant ou la restauration universitaire vont dans le même sens.

Yassir Fichtali, Qu'est-ce que l'UNEF? éd. par l'Archipel. Paris, 2003, p. 94.

⁹Les étudiants refusent d'être appréhendés comme des *charges* pour leurs parents. De fait, ils demandent la refonte de l'ensemble des aides versées sur la base de la situation des parents (bourses, demie-part fiscale) pour alimenter un système d'allocation versé à l'étudiant lui-même. ¹⁰Âge limite de l'accession à la mutualité étudiante.

refusent également la précarité tout en aspirant à l'indépendance¹.

Enfin, pour rendre compte de ce ralliement à la thématique de l'autonomie de la jeunesse des organisations étudiantes, il faut également noter que la décennie 1990 a été une période de reconfiguration importante du milieu militant étudiant. A la crise politique du syndicalisme étudiant issu des années 1970 succède une période de crise de l'engagement syndical. La création de la Fédération des Assemblées Générales Étudiantes (FAGE) en 1989 entraîne une recomposition des oppositions au sein de l'université jusque là principalement organisées autour de l'UNEF-ID et de l'UNEF dite SE. En se saisissant progressivement des questions d'aides sociales, les associations étudiantes vont jouer un rôle non négligeable dans la diffusion, sur les campus, de l'idée de l'autonomie à travers de la revendication d'une allocation sociale d'études². De la même manière, le syndicat SUD-étudiants naissant va tenter de se saisir du débat sur l'autonomie au travers de la revendication d'un salaire étudiant. Du côté de l'UNEF-ID et de l'UNEF dite SE, le processus de rapprochement progressif qui aboutira à la réunification des deux organisations en 2001, se discute également autour la question de l'autonomie. En parlant d'autonomie des jeunes une partie des militants de l'UNEF dite SE³ vont contribuer à alimenter ce ce débat tout en faisant un usage organisationnel.

Le syndicalisme étudiant s'est donc saisi de l'autonomie des jeunes pour des raisons sociales et, à moindre échelle, pour des raisons organisationnelles, contribuant ainsi à alimenter le débat sur une rémunération étudiante. Ce faisant, il a également contribué à faire exister une configuration d'acteurs particulière qui, en mettant en interdépendances des personnes et des argumentaires jusque là relativement autonomes, a permis d'engager un processus de refonte de l'action publique en direction des étudiants dans le domaine des aides financières directes. Pour tenter de saisir la dynamique de ce processus, nous allons maintenant nous arrêter sur les réappropriations plurielles dont a fait l'objet l'autonomie de la jeunesse

L'autonomie des jeunes : une réappropriation plurielle

Nous avons essayé de montrer comment s'est progressivement imposée la notion d'autonomie des jeunes à différents niveaux et dans différentes temporalités qui ont convergé à la fin des années 1990. Nous voudrions maintenant donner à voir de quelle manière et dans quels espaces a été réappropriée cette notion afin de donner lieu à faisceau de propositions visant à refonder les aides sociales en direction des étudiants.

« Jeunesse et politiques publiques » : la contribution du Commissariat Général du Plan (1998-2001)

A partir de 1998, le commissariat général du Plan va effectuer un travail important visant à faire le bilan des politiques de jeunesse, pour proposer une mise en cohérence renouvelée, autour notamment de la notion d'autonomie des jeunes, des différentes politiques dans ce domaine. La commission « jeunesse et politiques publiques » va également se fixer comme objectif de réfléchir sur les représentations de la jeunesse dans un contexte où les discours publics sur celleci véhiculaient, de manière contradictoire, à la fois l'idée d'un dynamisme générationel⁴ et le sentiment d'une jeunesse atomisée et sacrifiée. Sur la base d'auditions et de consultations des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des interlocuteurs sociaux et des milieux associatifs, la commission va chercher à lier les problématiques propres à la jeunesse tout en essayant d'éviter de prendre la notion de « jeunesse » comme allant de soi⁵. La notion d'autonomie des jeunes va permettre à la commission de déconstruire l'idée d'une catégorie « jeune » de l'action publique⁶. L'idée défendue par le rapport est de prendre les jeunes comme « plaque sensible » du changement dans la société. C'est dans cette perspective que la commission va faire des propositions concernant la question d'intervention sociale de l'Etat en faveur des étudiants.

⁵ Dominique Charvet, Jeunesse, le devoir d'avenir, op. cit., p. 18.

¹ L'indépendance faisant allusion dans ce cas davantage à la décohabitation. Sur la distinction entre indépendance et autonomie voir : François De Singly, « Penser autrement la jeunesse ». Lien social et politique. 2000, vol. Numéro 43. ²Entretien effectué avec Stephen Cazade, président de la FAGE de 1999 à 2003, le 2 juillet 2008 à Paris

³ Vincent Bony, Karine Delpas, Marie-Pierre Vieu, Autonomie j'écris ton nom. Manifeste pour une allocation autonomie des 16-25 ans. Bérénice. Paris, 2001. Pour autant, la revendication d'une allocation d'autonomie ne faisait pas consensus au sein de l'UNEF.

G. Bohé, Génération spontanée. Libres propos sur une jeunesse. Milan. Paris, 2003, p. 112.

⁶ Le troisième point du rapport en entièrement consacré à cette question : *Ibid.*, p. 141-158.

L'illustration du caractère processuel de l'autonomie de jeunes telle qu'elle est appréhendée par la commission peut être relevée dans la proposition faite de développer la formation tout au long de la vie. En proposant de mettre en place un « capital initial de formation de vingt ans garanti pour tous », la commission défend l'idée d'un nouveau droit qui s'appuie sur la porosité des différents âges de la vie, dans laquelle la jeunesse doit jouer un rôle d'aiguillon. Dans le même temps, elle propose un droit de nature individuelle qui prenne en compte la problématique de l'accès à l'éducation et à la formation dans le cadre d'une inégalité des chances constatée. Les aides financières envisagées sont allouées de manière différente en fonction des moments de la formation et en fonction de l'usage fait du capital initial de formation. Dans ce contexte, il est envisagé d'octroyer aux jeunes, à partir de dix-huit ans, une « allocation de formation ». A cette proposition la commission envisage également d'ajouter la possibilité d'un développement de prêts à taux zéro.

Il est intéressant de noter que ce droit est envisagé principalement comme une relation entre l'individu qui se forme et l'Etat. « Ainsi, le droit individuel de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ouvert à tous les individus, à tous les citoyens, devrait-il constituer, pour les jeunes adultes, un outil d'accès à l'indépendance, un levier pour la construction de leur autonomie, un support de leur citoyenneté propre, dans ses diverses dimensions, économique, sociale et politique. Il devrait contribuer, par là même, à faire évoluer leurs comportements, à favoriser leur implication ».¹

La reconnaissance sociale et politique d'un droit à une forme d'aide sociale en direction des étudiants n'est alors pas liée à la prise en compte du groupe étudiant mais à la place des études dans un parcours de formation et d'insertion plus large. Cela introduit plusieurs changements. D'une part, la commission reconnaît le droit à l'étudiant d'avoir accès à une allocation de formation de manière universelle. Pour autant, la nature de l'aide et sa complémentarité avec d'autres (familles, prêts, salariat d'appoint) peut être variable. D'autre part, l'allocation de formation est attribuée au titre de la formation et non à l'étudiant parce qu'il est jeune. Enfin, cette allocation se veut un levier de l'implication des jeunes dans la construction de leur propre parcours. En cela, la proposition de la commission « jeunes et politiques publiques » n'est ni un RMI pour les jeunes, ni la reconnaissance d'un statut étudiant, ni même le versement d'une allocation « jeune », même si elle cherche à apporter des éléments de réponses à chacune de ces perspectives.

A travers le commissariat général du Plan, ce rapport montre bien la manière dont l'Etat a travaillé la notion d'autonomie de la jeunesse. En insistant sur la dimension individuelle de la construction de l'autonomie par chaque jeune en formation, la commission apporte des réponses qui ne posent pas la question en termes de rémunération pour les étudiants mais en termes de ressources. L'octroi d'une prestation sociale du type de celle de l'allocation de formation est mis au regard d'une finalité et évaluée au fur et à mesure contrairement à d'autres propositions formulées à l'époque qui visaient davantage à une reconnaissance sociale par le système de protection sociale

La contribution de la Fédération des Mutuelles de France ou la jeunesse comme un tout

A partir de 1998, la Fédération des Mutuelles de France, présidée par Daniel Le Scornet, prend l'initiative d'organiser un séminaire de travail collectif mensuel à la Sorbonne autour du thème de « l'autonomie de la jeunesse ». Ce séminaire, qui regroupe des associations², des syndicats³ et des mutuelles⁴, se fixe comme objectif, dès l'annonce publique du premier séminaire en juillet 1998, « de donner en toute liberté la parole à tous les acteurs sociaux et bien sûr aux jeunes eux-mêmes et de confronter les analyses, les revendications, les aspirations pour avancer dans la construction collective de réponses ». Cette initiative, originale de par les acteurs qu'elle mobilise, se réunit de septembre 1998 à juin 1999 tous les deuxièmes jeudi du mois autour d'une thématique spécifique du débat sur l'autonomie de la jeunesse. Chaque séance est introduite par un débat contradictoire

-

¹*Ibid.*, p. 209.

²SOS Racisme, Ligue des Droits de l'Homme, UNAF, FCPE

³UNEF-ID, UNEF, UGICT-CGT, FSU, FIDL

⁴Fédération des Mutuelles de France, MNEF

entre deux organisations dont les points de vue divergent¹ et donne lieu à une discussion collective. Parallèlement au travail effectué au niveau du commissariat général du Plan, la tenue de ces séminaires a permis de développer la circulation des argumentaires et des conceptions de la problématique de l'autonomie des jeunes. Cela va permettre à L'UNEF-ID de trouver un espace dans lequel porter et approfondir sa revendication de l'allocation d'études individualisée pour tous reformulée dans les années précédentes, et cela va également donner l'occasion à l'UNAF de préciser et de défendre sa vision du rôle de la famille dans l'aide sociale aux étudiants².

Cette phase de travail a également été pour la FMF l'occasion de travailler une proposition de création d'une branche jeunesse de la sécurité sociale. En tant que responsable mutualiste, Daniel Le Scornet avait déjà essayé de mettre en place une mutuelle jeune au sein de la fédération des mutuelles de France au milieu des année 1990. L'objectif était de prendre en compte ce qui apparaissait à la FMF comme des problèmes spécifiques à la jeunesse. Cette tentative a échoué du fait même des mutuelles fédérées à la FMF qui ont préféré développer des tarifs jeunes, ce qui était une manière d'élargir leur activité à une nouvelle population tout en continuant à couvrir les risques traditionnels (notamment la santé). Cet épisode a tout même engagé la FMF dans une réflexion de longue durée autour de la question de l'autonomie de la jeunesse. Pris comme un nouvel âge de la vie³, la jeunesse pouvait être appréhendée de manière plus homogène.

La Fédération des Mutuelles de France va défendre une vision de l'autonomie des jeunes dans laquelle l'homogénéité de la jeunesse repose sur des critères d'âges et de dépendances. La dépendance, ainsi considérée comme un élément caractéristique de l'ensemble de la jeunesse (de l'étudiant au jeune salarié) justifie en retour une politique de « mise en sécurité sociale de la jeunesse ». Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID jusqu'en 1998, et Guillaume Testa, responsable de la commission aide sociale de l'UNEF-ID jusqu'à la même date, vont être recrutés comme chargés de mission à la FMF pour travailler sur ces questions. Ainsi, en se réappropriant les débats et analyses produites dans l'UNEF-ID depuis 1994, la FMF va défendre l'idée que « couvrir des risques collectifs, c'est d'abord les prévenir »⁴. La jeunesse ne pouvant être considérée comme un risque, c'est le faisceau de dépendances (vis-à-vis notamment de la famille et de l'emploi) qui constitue un « risque » pour la jeunesse (et donc pour la société). Il devient ainsi possible de revendiquer la création d'une branche jeunesse de la sécurité sociale. Ainsi reconnu socialement et politiquement par une « mise en sécurité sociale », les étudiants peuvent alors prétendre à l'obtention d'une allocation d'autonomie comme prestation sociale.

Ces initiatives et réflexions de la FMF ont ainsi joué un rôle important dans la circulation et la réappropriation, par les différentes organisations participant au séminaire, de la question de l'autonomie de la jeunesse. Elle a permis de créer un espace de dialogue duquel se sont nourri nombre d'organisations par ailleurs sollicitées par le commissariat général du Plan. Elles ont également permis d'envisager la jeunesse comme un groupe homogène en considérant l'autonomie comme un processus social et politique. De ce point de vue, la FMF a largement influencé (et à l'a été en retour) par les positions de l'UNEF sur l'allocation d'autonomie.

L'UNEF et l'allocation d'autonomie

Comme nous l'avons montré dans la première partie, la contribution de l'UNEF-ID à la diffusion de l'idée de l'autonomie de la jeunesse n'est pas neuve. Pour autant, il faut revenir sur le sens du passage de la revendication de l'allocation d'études comme un élément permettant aux étudiants d'accéder à l'autonomie, à la revendication de « l'allocation d'autonomie pour tous les jeunes en formation ou en insertion ». Le changement de regard sur la jeunesse, et sur la place des étudiants dans celle-ci, s'est opéré dans les années précédentes mais l'élargissement de la revendication historique de l'UNEF à une part plus large de la jeunesse semble s'expliquer par une série d'événements et de convergences qui font de l'UNEF réunifiée l'espace d'une nouvelle réappropriation de l'autonomie de la jeunesse.

¹A titre d'exemple, la première séance de ce séminaire (10 septembre 1998) a été consacrée au thème « Jeunesse et famille » et a été pilotée et introduite par l'UNEF-ID (Pouria Amirshahi) et l'Union nationale des associations familiales (Hubert Brin)

² Pour plus de détails sur cette question : H. Brin, Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans. Conseil économique et social, 2001.

³T. Bloss, « Une jeunesse sur mesures. La politique des âges ». Cahiers internationaux de sociologie. 1994, XCVII.

⁴P. Amirshahi, « Pour une sécurité sociale de la jeunesse ». *Mouvements*. avril 2001, vol. numéro 14, p. 114.

D'une part, l'UNEF va faire siennes les réflexions développées dans le cadre des séminaires de la FMF sur l'articulation des dépendances qui touchent les jeunes sans pour autant aller jusqu'à défendre l'idée d'une branche jeunesse de la sécurité sociale. En validant l'idée que l'ensemble des problématiques qui touchent la jeunesse sont connectées entre elles, l'UNEF contribue par ailleurs à rendre moins cohérente la revendication d'une d'allocation d'études qui s'adressent exclusivement aux étudiants. De plus, la rencontre avec d'autres organisations de jeunesse (MJS, JOC ou UEC} ne se limitant pas aux questions étudiantes, va inciter l'UNEF à tenir un discours sur l'ensemble de la jeunesse.

D'autre part, le débat autour de la justice sociale va reprendre de la vigueur avec la réunification des UNEF. A la fin des années 1990, si la plupart des militants de l'UNEF-ID et de l'UNEF dite SE sont convaincus de l'aspect inadapté du système des bourses et de la demie-part fiscale¹, la question de la justice sociale continue à faire débat. Doit-on donner une allocation d'études à tous les étudiants, y compris à ceux dont les parents ont des revenus importants ? Cette question, loin d'être simplement technique, interroge la possibilité d'une individualisation des prestations versées et du caractère universel de l'allocation. L'UNEF dite SE qui a porté pendant de nombreuses années la revendication d'une augmentation du nombre et du montant des bourses se rallie progressivement à l'idée d'une allocation qui remettrait en cause le système existant. Pour autant, cette « sensibilité »², va chercher à s'approprier la revendication de l'allocation d'autonomie et le débat sur l'autonomie des jeunes en reformulant en des termes nouveaux, la question de la justice sociale. En publiant une contribution écrite et publique³ certains militants vont avancer l'idée que le débat sur l'autonomie des jeunes pose comme incontournable l'idée du choix et de l'appropriation, par l'étudiant, de son parcours de formation. Ils vont ainsi construire une proposition autour de deux cas de figures qui étend cette logique à l'aide sociale. Soit le jeune décide de rester à la charge de ses parents et la situation est inchangée. Soit le jeune se constitue en foyer fiscal indépendant et peut toucher une allocation d'autonomie qui prend en compte l'ensemble de ses ressources personnelles. Cette proposition, même si elle ne sera jamais adoptée, contribue à faire réémerger, au sein du syndicalisme étudiant, l'idée d'une forme de légitimité de la logique du système des bourses à apporter des réponses aux problèmes des jeunes. Ce faisant elle rabat également l'autonomie sur des aspects principalement financiers.

Enfin, la volonté de trouver un débouché politique au débat sur l'autonomie de la jeunesse qui puisse être audible explique le choix de l'élargissement de la revendication à l'ensemble de la jeunesse. En effet, dans la perspective des élections présidentielles de 2002, l'UNEF a organisé, avec la LMDE naissante, les états généraux de la jeunesse intitulé « Qu'allez-vous faire de nos 20 ans? »4. A cette occasion, l'UNEF a interpellé l'ensemble des candidats sur la question de l'autonomie, et notamment sur la revendication de l'allocation d'autonomie pour tous les jeunes en formation et en insertion. Cela a contribué à mettre la question de l'autonomie des jeunes au coeur de la campagne⁵ tout en permettant à l'UNEF d'apparaître comme un « porte-parole de la

Ces éléments illustrent, par la circulation des idées comme par les réorganisations institutionnelles, un deuxième temps dans la réappropriation par l'UNEF de la question de l'autonomie de la jeunesse.

L'autonomie des jeunes et la CGT : un exemple de circulation élargie du débat

A l'occasion du premier rapport du commissariat général du Plan, la CGT a fait siennes les analyses qui consistent à remettre en cause l'existence d'une catégorie « jeunes » des politiques publiques et le développement de politiques trop sectorisées. En revanche elle a insisté sur ce que

¹Une demie-part fiscale de réduction d'impôts est attribuée aux parents qui ont un enfant étudiant. L'UNEF propose depuis de nombreuses années de supprimer cette aide qui va aux familles pour l'attribuer directement aux étudiants.

²Nous ne parlons ici que de la partie des militants de l'UNEF dite SE qui ont fait le choix de la réunification syndicale.

³Vincent Bony, Karine Delpas, Marie-Pierre Vieu, Autonomie j'écris ton nom. Manifeste pour une allocation autonomie des 16-25 ans, op. cit.

⁴On peut noter que l'expression fait écho à la phrase prononcé par Jean Jaurès le 22 janvier 1914 au Quartier latin. C. Bouneau, Socialisme et jeunesse en France (1879-1969). éd. par M. D. S. D. L. d'Aquitaine. Bordeaux, 2009, p. 108. ⁵L'ensemble des candidats de gauche reprendront la thématique. Noël Mamère inscrira à son programme l'allocation d'autonomie, là où Lionel Jospin ira vers un contrat d'autonomie.

⁶Tract de l'UNEF rédigé à l'occasion des états généraux.

la situation de la jeunesse doit aux évolutions de « l'activité productive » l. Pour l'organisation syndicale, le développement de la précarité, ainsi que les transformations de l'entrée dans l'emploi doivent être mis en rapport avec la question de la formation. Ce constat explique la réception plutôt positive de la proposition de mettre en oeuvre la « formation tout au long de la vie »². Refusant de considérer que la formation tout au long de la vie n'est qu'une extension ou un allongement de la formation initiale, la CGT va davantage défendre sa vision de la formation professionnelle que réellement se saisir de la question de l'allocation de formation pour les jeunes. En n'abordant que partiellement la question étudiante, la CGT a pris une position qui dénote une certaine distance au débat des années précédentes sur la perspective d'une rémunération pour les étudiants (voire pour les jeunes). A propos de la proposition de mettre en place une allocation de formation, la CGT précise qu' « égalité n'est pas nivellement » signifiant ainsi son désaccord avec le fait de voir disparaître les bourses de troisième cycle. A travers cela, c'est le souhait d'une politique compensatrice de la part de l'Etat qui est plaidée pour ce qui concerne les étudiants, et non la mise un place d'un droit pour tous qui, à budget constant, reviendrait à un nivellement par le bas. Cette position peut s'expliquer en partie par le fait que la CGT avait historiquement davantage entretenue des relations avec l'UNEF dite SE qu'avec l'UNEF-ID, celle-ci défendant jusqu'à une période proche de la réunification la position d'un maintien du système existant avec une augmentation du nombre et du montant des bourses. Pour autant, un dialogue avec d'autres organisations et une prise en considération de la question de l'allocation d'études existe au sein de la confédération à travers l'UGICT et le CCJ-CGT qui vont acquérir, à l'occasion de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes, une position plus centrale et ainsi contribuer à préciser, en la modifiant légèrement, la position de l'organisation sur la question d'une allocation de formation.

La mise en place de la CNAJ en 2001 va obliger l'organisation à se pencher plus précisément sur la proposition d'une allocation d'autonomie (commission plus circonscrite que le précédent travail du Plan). En tant qu'organisation syndicale de salariés en lien avec les organisations syndicales étudiantes, mais également en responsabilité d'administration de la protection sociale, la CGT va être interpellé sur l'autonomie des jeunes. Sollicitée à la fois par l'UNEF, par l'UEC et par la FMF pour participer aux discussions et aux travaux en cours, la CGT décide de mettre en place un groupe de réflexion et de travail interne. Ce groupe, organisé principalement autour de L'Union Générale des Cadres et Techniciens Supérieurs de la CGT, qui se préoccupe depuis longtemps des questions étudiantes³, et du Centre Confédéral de la Jeunesse-CGT. Parmi ces militants on peut noter la présence de Michèle Baracat (ancienne secrétaire générale du syndicat CGT des enseignants et ancienne responsable de l'UNEF-RE dans les années 1970), de Philippe Pechoux (ancien de l'UNEF-ID, responsable du RME à Chenôve dans les années 1990 et responsable depuis 1998 du secteur formation des maitres de la CGT) et de Valérie Estournès (ancienne de l'UNEF-ID, ancienne d'Emergence, et ancienne responsable du CCJ-CGT).

Fort de ces différentes expériences, ce groupe va produire une contribution écrite aux travaux de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes⁴. Tout en reconnaissant le « rôle irremplaçable » de la famille, la CGT tente de contribuer au débat sur l'autonomie des jeunes en insistant sur le caractère hétérogène de la jeunesse. Pour autant, elle cherche à lier les problèmes rencontrés par les jeunes au travers de l'emploi. En dénonçant le taux de chômage des jeunes et la précarité des emplois occupés par ceux-ci, la CGT insiste sur la nécessité de lier la formation et l'emploi (avec la question des stagiaires par exemple). Concernant les « jeunes étudiants », elle va défendre l'idée que « le travail de l'étudiant est producteur de connaissances, de qualifications, de richesses et de valeur ajoutée », notamment par la contribution à l'élévation du niveau de qualification, par le développement de l'activité économique et par celui de la recherche. Elle va ainsi aller dans le sens d'une rémunération pour les étudiants. « L'activité étudiante doit donc être

¹Avis de la CGT au rapport du commissariat général du Plan. D. CHARVET, *Jeunesse*, *le devoir d'avenir*, *op. cit.*, p. 389.

²Cela est également à mettre en perspective avec les débats de l'époque, notamment autour du rapport d'Alain Supiot. A. Supiot, *Au-delà de l'emploi. Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Bruxelles : Commission européenne, 1999.

³Romain Vila, Les relations entre l'(es) UNEF et la CGT : méfiance, polarisation, convergence (Mai 68-Avril 2006), mémoire de M2 de science politique, Béroud Sophie (dir.), IEP Lyon, 2008, 226 p.

⁴Contribution de la CGT aux travaux de la commission nationale pour l'autonomie des jeunes (avril 2001). Philippe Pechoux / archives personnelles.

considérée comme une activité professionnelle et pour cela justifier d'une rémunération identique à un salaire, même si on ne peut complètement assimiler les années d'études à une activité profesionnelle salariée. »

Dans ce cadre, la CGT demande le versement d'une « allocation pour tous les étudiants et lycéens majeurs » qui viendrait compléter les aides indirectes (logement, transport, restauration, etc). Cela lui permet ainsi de lier la question de l'autonomie des jeunes à deux conséquences majeures des évolutions de la situation économique et de l'emploi que sont, d'une part l'exclusion des jeunes sans diplômes ou faiblement qualifiés, et d'autre part l'allongement de la durée d'études. En formulant sa position de cette manière, la CGT modifie sensiblement son rapport

Il est donc intéressant de noter que la CGT s'est approprié la question de l'autonomie des jeunes de manière tardive bénéficiant d'une circulation des personnes et des argumentaires. Le recentrage du débat interne autour d'un groupe constitué autour de l'UGICT a permis d'accorder plus de place aux revendications concernant les étudiants. Sans être forcément durablement représentative de la position de l'organisation, cette période illustre à son tour la dynamique plurielle de réappropriation du débat sur l'autonomie des jeunes.

Conclusion

Depuis le début des années 1980, la notion d'autonomie s'est développé et instituée progressivement au rang de référence collective et de formule d'usage pour une réflexion en terme de politiques publiques sur la question de la jeunesse. Mobilisée par des acteurs universitaires, par des hauts fonctionnaires ou par des syndicalistes, elle constitue, pour ce qu'elle permet d'envisager comme politique publique et pour ce qu'elle véhicule comme représentation de la jeunesse, un changement notable dans la manière d'envisager la *condition étudiante*. D'une part, cette notion invite à penser, dans le domaine social, les problèmes étudiants au prisme de la situation de la jeunesse dans son ensemble. L'accroissement du nombre d'étudiants, tant en valeur absolue qu'en valeur relative par rapport à l'ensemble de la jeunesse, a contribué à défaire l'image de l'étudiant « futur cadre de la Nation » pour lui substituer celle d'un futur actif confronter à un marché de l'emploi dégradé. D'autre part, elle trouve ses origines dans un processus long d'individualisation du rapport à l'enseignement supérieur qui s'exprime tant les domaines de l'emploi et de l'insertion, que dans le domaine de l'aide sociale.

Relativement rapide, cette intervention mériterait d'être développée afin de questionner plus précisément les raisons politiques de l'échec de la Commission Nationale Autonomie des Jeunes (CNAJ), notamment au sein des partis politiques. Il n'en reste pas moins que le débat autour de l'autonomie des jeunes a permis de redynamiser, sur la période 1995-2002, les réflexions autour de la revendication d'une allocation d'autonomie. Par un phénomène d'élargissement progressif de la discussion à des acteurs de plus en plus nombreux, l'autonomie des jeunes a acquis un statut de référence partagée qui l'inscrit durablement comme un élément fort des transformations contemporaines de l'aide sociale aux étudiants.



BONNES FEUILLES¹

Chicago, le moment 68 territoires de la contestation étudiante et répression politique.

Caroline ROLLAND DIAMOND

Troisième partie

Du campus à la rue : 1968

« Nous étions des militants. Voilà ce que nous étions. Nous étions des militants avant d'être des penseurs, nous étions des militants avant d'être des théoriciens... » (Bill Ayers, dirigeant du SDS, 2001)

« Notre objectif est de confronter les faiseurs de guerre au siège du pouvoir, [d'aller] jusqu'à l'Hôtel de ville présenter nos revendications à Richard Daley.

Car voilà le véritable ennemi : le parti démocrate. »

(Carl Oglesby, 1968)

Le ralliement des leaders du mouvement noir à la lutte contre la guerre et l'apparition d'une contestation dans les forces armées, le renforcement de l'influence du mouvement étudiant sur les campus, ainsi que l'émergence d'un activisme politique chez les étudiants afro-américains donnèrent aux jeunes militants de Chicago le sentiment qu'un véritable bouleversement de l'ordre politique, social et économique était possible, dans le contexte de la pression exercée sur les autorités par l'approche de l'élection présidentielle de novembre 1968.

Depuis l'automne 1967, le mouvement étudiant d'opposition à la guerre avait maintenu sa pression tant sur l'Administration Johnson que sur les bureaux de la conscription, représentants locaux de l'effort de guerre. Tandis que les deux organisations fédératrices de l'opposition à la guerre — le Spring Mobilization Committee (Spring Mobe) et le Student Mobilization Committee (SMC) — préparaient activement le grand rassemblement des 21 et 22 octobre 1967 devant le Pentagone, localement, les membres de la Résistance, ce réseau de jeunes activistes recourant à des actes de désobéissance civile pour signifier leur refus de l'effort de guerre, procédèrent à de nouvelles destructions publiques de livrets militaires ou, au contraire, réclamèrent à cor et à cri leur

¹ Nous publions, avec l'accord de l'éditeur, un extrait du livre de notre amie Caroline Rolland-Diamond. Merci à nouveau à nos amis des Editions Syllepse de leur appui fidèle et constant.

incorporation pour continuer leur lutte contre l'intervention américaine au Vietnam au sein des forces armées. Ainsi Clark Kissinger, ancien secrétaire national du SDS, envoya à son bureau local du Selective Service une photo de lui aux côtés d'un membre du gouvernement nord-vietnamien et réclama son incorporation immédiate pour lutter avec les forces du Nord. Appelé à se présenter à son bureau local pour son incorporation, Kissinger organisa une « fête » pour son départ en expliquant combien il était ravi d'être payé par le gouvernement pendant deux ans pour mobiliser les troupes contre la guerre. Il ne recut finalement jamais l'ordre de partir¹. À Chicago, les représentants de la Résistance les plus actifs, les membres du groupe Chicago Area Draft Resisters (CADRE), intensifièrent leurs activités: le 16 octobre 1967, 43 jeunes hommes renvoyèrent leur livret militaire en protestation à leur bureau local de la conscription, imités un mois et demi plus tard par trente-six autres². Trois jours plus tard, une manifestation d'une centaine de personnes, principalement des étudiants de l'Université de Chicago membres de CADRE et de la section SDS de ce campus, devant le centre d'incorporation (induction center) de Chicago se solda par l'arrestation de dix-huit personnes qui avaient tenté de pénétrer de force dans le bâtiment³. Si le nombre de jeunes prêts à franchir le pas de l'illégalité et à mettre en jeu leur avenir restait très limité, il ne cessait néanmoins de progresser de mois en mois.

Le rassemblement de plus de 100 000 personnes devant le Mémorial Lincoln à Washington D.C. le 21 octobre surprit aussi bien les pouvoirs publics que les manifestants. Aux yeux des opposants à la guerre, une mobilisation aussi massive témoignait non seulement de l'évolution de l'opinion publique, mais également de la nouvelle attitude des protestataires vis-à-vis des autorités⁴ : malgré les appels à la modération et les menaces de répression en cas de non-respect de la loi, la manifestation devant le Pentagone dégénéra en affrontement avec les forces de l'ordre chargées de protéger le bâtiment lorsque, à la fin de la manifestation, un petit groupe d'activistes radicaux tenta de franchir les barrières de sécurité⁵. Le « siège du Pentagone » devint aussitôt le symbole du nouveau militantisme des jeunes radicaux : pour ces derniers, le temps de la protestation pacifique était révolu ; l'heure était désormais à la confrontation avec les défenseurs de l'ordre établi, les événements des 21 et 22 octobre ayant clairement démontré la détermination des autorités à ne pas se laisser influencer par la contestation et à tout faire pour en empêcher l'escalade. Les 683 arrestations, 51 condamnations à des peines de prison, les amendes et les innombrables blessures constituaient le signal sans équivoque que le mouvement étudiant et l'ensemble des forces d'opposition à la guerre avaient désormais face à eux un adversaire prêt à mobiliser l'arsenal de mesures répressives à sa disposition pour continuer à mener sa politique comme bon lui semblait. De fait, après la confrontation devant le Pentagone, l'effort de guerre américain au Vietnam s'intensifia. Le 24 octobre 1967, le président autorisa la reprise des attaques aériennes contre certains terrains d'aviation stratégiques nord-vietnamiens et contre la centrale électrique de Hanoi et ordonna la levée momentanée du moratoire sur les bombardements de la capitale nordvietnamienne. En novembre, le secrétaire à la défense Robert McNamara accéléra le déploiement sur le terrain des troupes américaines et un mois plus tard, le Pentagone annonça que la quantité de bombes déversées sur le Vietnam du Nord venait de dépasser celle utilisée par les États-Unis pour leurs opérations sur l'ensemble du front européen au cours de la deuxième guerre mondiale⁶.

La double annonce faite par Lyndon Johnson le 31 mars 1968 de sa décision de ne pas se représenter aux élections de novembre et de l'arrêt des bombardements sur le Vietnam du Nord suscita une immense vague de joie dans les rangs des opposants à la guerre. Après quatre années de mobilisation continue contre la guerre, il leur parut que leur message avait enfin porté ses fruits. Mais l'assassinat de Martin Luther King quatre jours plus tard vint anéantir les espoirs d'une Amérique meilleure, dégagée du bourbier vietnamien et ayant triomphé du racisme et de la pauvreté, et ramena le spectre de la guerre civile. La violence des émeutes des 5 et 6 avril 1968 à Chicago fit l'effet d'une onde de choc sur les campus de la ville, stimulant la mobilisation des étudiants afro-américains et renforçant, chez l'ensemble des jeunes activistes de la ville, à la fois la

¹ Tom Wells, *The War Within : America's Battle Over Vietnam*, Berkeley (CA), University of California Press, 1994, p. 171-175.

¹ RSF/CHM, carton 204, dossier 1079C - CADRE, 11/1/1968.

³ « 18 Seized in Chicago », *NYT*, 20/10/1967.

⁴ « People v. People » et « Tear Gas Controversy », Chicago Seed [ci-après Seed], 1 (10), nov. 1967.

⁵ Cf. Norman Mailer, *Armies of the Night: History as a Novel, The Novel as History*, New York (N.Y.), New American Library, 1968 et T. Wells, *op. cit.*, p. 195-203.

⁶ T. Wells, op. cit., p. 212.

prise de conscience des problèmes vécus par les populations de ces quartiers défavorisés et la volonté d'y remédier. La conjonction de ce regain d'activisme à ambition locale et de l'approche de la convention nationale démocrate créa les conditions d'une profonde remise en cause du système en place qui prit toute son ampleur dans la période suivant la convention de l'été 1968.

Renforcé par l'intensification et l'élargissement de la lutte contre la guerre du Vietnam, et par l'émergence d'un activisme chez les étudiants noirs et latinos, le mouvement étudiant local s'est progressivement mobilisé autour d'enjeux locaux pour constituer un véritable défi à l'ordre établi par l'appareil démocrate dans la ville. Les thèmes d'envergure nationale (Vietnam, racisme, inégalités) et internationale (impérialisme américain, révolution mondiale) continuèrent certes de mobiliser les étudiants de Chicago, mais, à partir de l'année 1968, les étudiants se révoltèrent également autour d'une série de problèmes locaux —expansion des universités, persistance des taudis et de conditions de vie déplorables dans certains quartiers, absence de pouvoir des habitants des ghettos— mettant en cause, à un degré ou à un autre, les pouvoirs municipaux. Très largement négligé par l'historiographie, ce type d'activisme était pourtant beaucoup plus dangereux pour les pouvoirs publics locaux que la mobilisation contre la guerre, le racisme ou la pauvreté en général et explique en grande partie l'intensité de la répression à laquelle les étudiants furent confrontés au cours de cette période.

Chapitre 6

Climat de violence sur les campus

La décision, le 30 novembre 1967 du sénateur du Minnesota Eugene McCarthy d'être candidat à la nomination du parti démocrate en vue des élections de novembre 1968 et l'annonce de Johnson de ne pas se représenter ne suffirent pas à ramener le calme sur les campus de Chicago. Se présentant comme le candidat de la paix, McCarthy avait pourtant suscité un fort enthousiasme chez de nombreux étudiants de la ville, comme dans le reste du pays : attachés aux valeurs d'égalité et de justice incarnées par les programmes de la Great Society du président Johnson, mais opposés à la guerre, ces jeunes avaient enfin trouvé un candidat capable, à leurs yeux, de remettre le parti démocrate dans le droit chemin. La campagne réservée du sénateur du Minnesota ne parvint toutefois pas à séduire l'ensemble des opposants à la guerre aspirant à plus de démocratie directe et de justice sociale. Parmi ce groupe, un contingent moins nombreux, mais plus actif, préférait le style charismatique d'un autre candidat à l'investiture démocrate : Robert Kennedy, frère de l'ancien président. Populaire auprès des jeunes blancs comme des noirs et des latinos, Robert Kennedy leur semblait le seul candidat capable d'allier le Mouvement blanc et le Mouvement noir¹. Le retrait de Johnson de la course à la présidence parut ouvrir le terrain à ces deux candidats favorables à la fin immédiate de l'intervention américaine. Dès lors, un nombre croissant de jeunes s'engagea dans leurs campagnes respectives. Particulièrement frappant, en cette période de radicalisation de l'activisme étudiant et de popularisation de la culture hippie, fut le mouvement de soutien à McCarthy: les membres du groupe « Clean for Gene », remarquables par leurs costumes et cheveux courts pour les garçons et par leurs jupes et allure sage pour les filles, entendaient, par leur apparence, leur comportement et leur action, marquer leur différence avec un nombre croissant de jeunes de leur génération, adeptes du « flower power », et contribuer à développer l'opposition à la guerre². Ces jeunes partageaient avec ceux qui choisirent le camp de Robert Kennedy la même frustration devant la poursuite de la guerre, mais ces derniers pensaient qu'en raison de son dynamisme et de sa réputation de défenseur des droits civiques, leur candidat possédait de meilleures chances que McCarthy de remporter non seulement les primaires, mais aussi la présidence. La popularité de ces deux candidats sur les campus de Chicago est confirmée par les fausses élections présidentielles organisées à l'université DePaul fin avril 1968 : Eugene McCarthy remporta aisément le scrutin en réunissant 528 voix contre 306 pour Robert Kennedy, tandis que

¹ Cf. Maurice Isserman et Michael Kazin, *America Divided : The Civil War of the 1960s*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 2^e édition, 2004, p. 239.

² T. Wells, op. cit., p. 224-226.

209 étudiants se prononçaient en faveur de Richard Nixon. Un référendum sur ce même campus confirma la préférence des étudiants de DePaul pour le camp de la paix : interrogés sur l'attitude qu'ils préconisaient à propos de la présence américaine au Vietnam, 252 étudiants se prononcèrent en faveur d'un retrait immédiat des troupes, tandis que 699 privilégiaient la réduction progressive de l'engagement militaire américain. Seuls 265 étudiants se dirent favorables à une escalade de l'effort de guerre¹.

Ce sondage permet d'avoir une idée de l'équilibre des forces entre étudiants radicaux, modérés et conservateurs sur les campus de la ville : en nette augmentation depuis le milieu des années 1960, les étudiants radicaux ne représentaient toujours que 20 % environ des effectifs totaux et restaient, malgré l'évolution de l'opinion de la communauté universitaire sur la question de la guerre, relativement marginalisés du fait de l'intransigeance de leurs positions. À leurs yeux, en effet, les campagnes de McCarthy et Kennedy, deux candidats issus du sérail du parti démocrate, constituaient davantage un danger qu'un espoir de changement. Les étudiants radicaux, militants du SDS en tête, voyaient dans les initiatives des deux aspirants à l'investiture démocrate, une tentative de cooptation du mouvement anti-guerre. McCarthy, lui-même, n'avait d'ailleurs pas caché qu'il avait pour double ambition de soulager la frustration et le sentiment d'impuissance qui conduisaient les protestataires à mener des activités en marge de la loi, et de restaurer leur croyance dans le système politique américain². Pour le SDS, le risque était donc de voir les forces contestataires au fort potentiel radical être ramenées dans le giron du parti démocrate (avec les conséquences financières désastreuses que cela n'aurait pas manqué d'entraîner pour le groupe étudiant)³. Dans ces conditions, l'essentiel pour ces étudiants était de faire prendre conscience au plus grand nombre que l'élection de l'un ou l'autre de ces « candidats de la paix » ne changerait rien à la situation dans laquelle se trouvait le pays, dans la mesure où le vainqueur resterait contraint par les limites imposées par le parti et où ce n'était pas seulement la politique étrangère qu'il fallait modifier mais les bases mêmes du fonctionnement de la société. Les étudiants radicaux s'attachèrent donc à poursuivre leurs efforts pour dénoncer la faillite du système américain, symbolisée, à leurs yeux, par la complicité des universités avec l'effort de guerre. Au printemps 1968, les campus de Chicago connurent ainsi un essor de l'activisme étudiant et une polarisation croissante, sous l'effet conjugué de la mobilisation des partisans d'Eugene McCarthy et de Robert Kennedy, du réveil des étudiants conservateurs et du durcissement des positions des étudiants radicaux, déterminés à redoubler d'efforts pour lutter contre ce qu'ils considéraient comme la perversion des idéaux des universités.

[...]

4. « Nouvelle Gauche » ou retour de la gauche traditionnelle ?

Allant au-delà du durcissement de la critique du « système » et de la nouvelle dénonciation des pouvoirs publics locaux, nombreux furent les étudiants de Chicago à radicaliser leur discours et leurs analyses jusqu'à appeler de leurs vœux une révolution et adopter des positions se revendiquant ouvertement du marxisme, du communisme, voire du maoïsme. Si l'ensemble des étudiants radicaux de Chicago était loin de partager cette vision, cette évolution idéologique était suffisamment répandue pour influencer durablement la trajectoire du mouvement étudiant en concentrant l'intérêt des médias⁴ et en contribuant à susciter la forte répression qui s'abattit sur le Mouvement à partir de cette époque. Comme dans l'ensemble du pays, le durcissement idéologique des étudiants de Chicago était largement le fait des militants du groupe Students for a Democratic Society, particulièrement actif dans la ville, par l'intermédiaire de son bureau national et de ses sections sur les différents campus de la ville. Depuis la révolte des étudiants de l'université Columbia à New York au printemps 1968, le SDS était devenu synonyme de Nouvelle Gauche pour les étudiants, les médias, l'opinion publique et les autorités⁵. Malgré la persistance d'une grande diversité d'opinions au sein du mouvement étudiant, en particulier au niveau local, sur les différents

¹ « Back McCarthy at DePaul », Tribune, 25/4/1968.

² T. Powers, op. cit., p. 281.

³ New Left Notes, 8/1/1968.

⁴ Cf. T. Gitlin, *The Whole World Is Watching, op. cit.*, p. 180-204.

⁵ C'est en effet en réaction aux événements de Columbia que J. Edgar Hoover décida de créer un nouveau programme COINTELPRO (Counter-Intelligence Program) consacré à la Nouvelle Gauche. Cf. Ward Churchill et Jim Vander Wall (dir.), *The COINTELPRO Papers : Documents from the FBI's Secret Wars Against Dissent in the United States*, Cambridge (MA.), South End Press, 1990, p. 165-230.

campus, le SDS, seule organisation étudiante à vocation nationale du pays, attirait chaque jour davantage de jeunes, désireux d'être au cœur de l'action et de participer à ce qu'ils étaient de plus en plus nombreux à considérer comme le début d'une révolution. Dans ces conditions, l'évolution idéologique du groupe ne pouvait que se retrouver chez les étudiants radicaux du pays.

« Je me considère comme une révolutionnaire communiste », avait déclaré Bernardine Dohrn à ses camarades à la convention nationale du SDS de juin 1968 à East Lansing, dans l'État du Michigan, au moment du vote pour l'élection des dirigeants de l'organisation. Elle fut élue au poste de « secrétaire inter-organisationnel » l' sans la moindre opposition. À l'été 1968, la Nouvelle Gauche était en passe de rapidement ressembler à l'ancienne. Pour donner le ton, de grands portraits de Mao et de Lénine pendaient aux murs des locaux de la convention et les militants n'hésitaient pas à brandir leur Petit Livre Rouge pour donner du poids à leurs déclarations. Il n'y avait pas si longtemps, Marx était encore considéré comme un fantôme poussiéreux du passé².

Comment le SDS, organisation centrale de la Nouvelle Gauche, mouvance contestataire née précisément de la volonté de se distinguer de ce qu'elle considérait comme les travers de la gauche traditionnelle, en était-il arrivé là ? Gregory Calvert avait, le premier, dans son discours de février 1967, lancé l'idée de la nécessité de développer une conscience révolutionnaire comme préalable à tout changement en profondeur du « système », une vue rapidement partagée par les dirigeants de l'organisation mais ayant suscité une forte résistance à la base. Face aux premiers signes de ralliement des dirigeants du SDS à l'idée que la jeunesse afro-américaine constituait l'avant-garde de la révolution, nombreux avaient été les membres de l'organisation à continuer de privilégier la théorie de la « nouvelle classe ouvrière » qui leur conférait un rôle déterminant dans les changements radicaux à venir.

Au moment de la convention nationale du SDS de juin 1968, les membres du SDS continuaient de s'affronter sur l'identité de la classe sociale, moteur du changement, mais tous étaient désormais convaincus que seule une révolution permettrait d'éradiquer les maux — racisme, pauvreté, discrimination, inégalités, exploitation, aliénation — dont souffrait la société américaine. Cette aspiration à l'avènement du grand soir reposait sur la conviction que ces problèmes n'étaient pas le résultat d'un simple concours de circonstances, mais constituaient des symptômes de la corruption généralisée du système. Tout un éventail de solutions avait été tenté pour réformer ce dernier : manifestations des militants des droits civiques, pressions sur les universités, défilés d'opposition à la guerre, action électorale, résistance contre la conscription, manifestations, révolte des campus et même tentative de violence politique. En vain. Même l'élargissement des rangs des protestataires à des segments importants de la classe moyenne et de la jeunesse n'avait pas réussi à modifier le système ; pire, ceux qui avaient privilégié la voie pacifique et les canaux officiels avaient été critiqués, accusés, mis au ban de la société, voire, comme dans le cas des Kennedy et de Martin Luther King, assassinés. Dans ces conditions, les militants concluaient que seul un changement révolutionnaire parviendrait à mettre fin à la guerre, au racisme et aux inégalités.

À l'été 1968, le contexte semblait autoriser de tels espoirs : le Léviathan avait montré des signes de faiblesse avec l'offensive du Têt, la capture du navire-espion américain *Pueblo* par la Corée du Nord, l'annonce du retrait de Johnson de la course à la Maison Blanche, l'arrêt des bombardements sur le Vietnam du Nord et le début des pourparlers de paix. La révolte de Columbia avait illustré la nouvelle détermination des étudiants à s'attaquer aux symboles institutionnels américains, tandis que les événements de mai 1968 en France, largement couverts par les médias et suivis de près par les étudiants américains, avaient donné à ces derniers l'impression qu'un renversement de régime dans les pays industriels avancés était possible. Aux États-Unis, comme à l'étranger, les forces dissidentes radicales semblaient en outre grossir à vue d'œil : à la jeunesse défavorisée des ghettos s'ajoutaient les étudiants américains qui avaient démontré lors de la confrontation d'octobre 1967 au Pentagone qu'ils n'étaient plus disposés à se laisser renvoyer sans résistance dans leurs foyers, ainsi que l'ensemble des mouvements révolutionnaires du monde — Vietnamiens et Cubains en tête.

¹ Depuis 1967, le président et vice-président du SDS avaient été remplacés par une troïka de secrétaires (*national secretary*, *inter-organizational secretary* et *educational secretary*), assistés de huit dirigeants. Cf. Constitution du SDS, article IX.

² Allen Matusow, *The Unraveling of America: A History of Liberalism in the 1960s*, New York (N.Y.), Basic Books, 1984, p. 335.

Tout au long de la convention SDS de juin 1968, les termes « révolution », « avant-garde » et « impérialisme » devinrent autant de mots d'ordre, répétés à l'infini par les différentes fractions du SDS s'affrontant, dans une logique de surenchère, pour l'incarnation de la véritable ligne révolutionnaire et le contrôle de l'organisation. Dans ce débat, l'une des solutions, prônée par les militants du SDS également membres du petit parti maoïste Progressive Labor Party¹, consistait à réaffirmer que la classe ouvrière restait l'agent du changement révolutionnaire. Sur cette base, les partisans de cette solution s'efforcèrent de créer des alliances ouvriers-étudiants (worker-student alliances) sur les campus et d'inciter les étudiants à se faire embaucher dans les usines, dans l'espoir de faire évoluer ouvriers et syndicats vers des positions plus progressistes, voire, à terme, radicales². Face à eux se trouvait un contingent trois fois plus nombreux de militants du SDS pour qui la classe ouvrière blanche américaine, loin d'être l'agent du changement révolutionnaire, participait du système d'exploitation américain. Ce groupe se présentait comme les porte-parole de « l'antiimpérialisme révolutionnaire », un idéal partagé également par nombre d'étudiants non affiliés au SDS et d'opposants à la guerre du Vietnam et par les militants du Black Power. Ce raisonnement reposait sur l'idée selon laquelle la prospérité des sociétés industrielles dépendait de l'exploitation économique des pays en développement. Ses partisans en tenaient pour preuve l'énergie déployée par les États-Unis pour empêcher le succès des mouvements révolutionnaires de gauche dans le Tiers Monde et pour y maintenir sa domination. Inspirés par la résistance des Nord-Vietnamiens, les jeunes activistes se donnaient pour mission de contribuer à l'avènement du socialisme aux États-Unis.

À partir de la convention d'East Lansing, ces querelles idéologiques, cachant souvent difficilement des appétits de pouvoir, devinrent la marque des réunions nationales du SDS, prélude à l'éclatement du groupe un an plus tard. Ce faisant, elles contribuèrent à détourner de l'organisation nationale un nombre croissant de membres de la base. Pour la majorité des jeunes affiliés à une section locale ou actifs, à un titre ou un autre, dans le Mouvement, l'action primait largement la réflexion théorique. À cette date, peu auraient réfuté la déclaration faite des années plus tard par Bill Ayers, actif dans la lutte contre la guerre depuis 1965 et ayant rejoint l'organisation nationale du SDS en 1968, avant de devenir l'un des membres du groupe Weatherman : « Nous étions des militants. Voilà ce que nous étions. Nous étions des militants avant d'être des penseurs, nous étions des militants avant d'être des théoriciens....³ » Pour ces jeunes, l'essentiel était d'élargir le mouvement, de grossir les forces révolutionnaires en mettant en œuvre la stratégie résumée par le slogan « deux, trois, plusieurs Columbias », inspiré de l'appel du Che Guevara à créer « deux, trois, plusieurs Vietnams » : partir d'un enjeu local pour dénoncer des problèmes plus vastes et remettre en cause la totalité du système. Malgré le désintérêt croissant affiché par de nombreux étudiants pour les querelles idéologiques des organes nationaux du SDS, les étudiants de Chicago, comme ceux des autres villes, n'en étaient pas moins influencés par les idées échangées par l'organisation, en particulier la critique de l'impérialisme américain et l'aspiration générale à la révolution.

Les analyses du SDS parvenaient à la base par le biais des publications diffusées par le bureau national. Un bon exemple en est l'analyse de la situation au Vietnam que le bureau du SDS fit circuler en 1968. Depuis le début du conflit, les étudiants de Chicago avaient dénoncé l'intervention comme étant à la fois injuste, immorale et illégale, sans avoir à leur disposition d'analyse poussée de l'histoire de l'intervention américaine au Vietnam ou de la situation sur le terrain. Progressivement, l'idée d'impérialisme avait fait son apparition dans les discours et publications des leaders du mouvement étudiant, mais ce ne fut pas avant la diffusion par le bureau national du SDS au début 1968 de « Who Controls Vietnam? », l'analyse de la guerre de Wilfred Burchett, correspondant du journal The Guardian au Vietnam, que la dénonciation de l'impérialisme américain prit toute sa substance⁴.

Dans cette brochure, le reportage de Burchett sur le Front national de libération était précédé d'une introduction des dirigeants du SDS reprenant à leur compte l'idée que les États-Unis étaient en train de perdre la guerre et énumérant les forces responsables de la politique étrangère américaine : les

¹ Sur l'histoire du Progressive Labor et ses efforts d'entrisme au SDS, cf. Marie-Christine Granjon, *L'Amérique de la contestation : les années 1960 aux États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 1987.

² « Work-In 1968: SDS Goes to the Factories », SDS Records, série 3, carton 49, dossier 1, WSHS.

³ Cité dans Jeremy Varon, « Between Revolution 9 and Thesis II », *in* John McMillian et Paul Buhle (dir.), *The New Left Revisited*, Philadelphie (PA.), Temple University Press, 2003, p. 221.

⁴ W. Burchett, « Who Controls Vietnam? », 1968, SDS Pamphlet 76-3525, WSHS.

hommes d'affaires américains bénéficiant directement de l'effort de guerre, de même que tous ceux investissant à l'étranger. Pour le SDS, la sécurité des investissements américains à l'étranger, y compris dans les pays en développement menacés de révolutions populaires, constituait la raison fondamentale derrière l'intervention américaine au Vietnam : il s'agissait de prouver au monde qu'aucune révolution populaire ne pouvait réussir contre des gouvernements soutenus par les États-Unis. Après cette brève analyse, l'introduction poursuivait en soulignant la nature oppressive du régime américain, prompt à utiliser la force pour faire taire tous ceux qui refusaient d'entrer dans le moule du conformisme, d'accepter de servir leur pays ou d'être les victimes silencieuses du racisme et de la pauvreté, avant de conclure sur la réaffirmation du refus de collaborer avec un système visant à établir un empire mondial. Dans sa dénonciation du « système », ce document rangeait les universités et les lycées au nombre des responsables de la situation, en rappelant le manque de pertinence de l'enseignement dispensé au regard des « vrais » problèmes du pays, à savoir la guerre, le racisme et la pauvreté. Ce faisant, il reprenait l'idée, désormais très largement admise parmi les étudiants radicaux, de la complicité des universités avec l'effort de guerre et l'élargissait pour y inclure l'ensemble du système éducatif. Une telle analyse servait deux fonctions : elle soulignait la nature globale de la corruption des institutions du pays, ce qui justifiait l'approche révolutionnaire, et fournissait aux étudiants radicaux une cible facile pour leurs attaques contre le « système ». À travers les établissements d'enseignement secondaire et supérieur, c'était l'ensemble de la société que les étudiants radicaux pouvaient tenter de déstabiliser.

Ce type d'analyse n'était pas l'apanage des étudiants proches du SDS, mais se retrouvait dans l'ensemble du mouvement étudiant radical local. Certes, les activistes les plus militants ne constituaient toujours qu'une petite minorité de la population étudiante, mais leur influence ne cessait de grandir. En l'absence de sondage effectué à Chicago, toute évaluation quantifiée de leur présence sur les campus de la ville est impossible, mais il est raisonnable de penser que le cas de Chicago ne devait pas être très différent de celui du reste du pays. D'après une enquête de la Commission Carnegie effectuée pendant l'année universitaire 1969-1970 auprès d'étudiants undergraduates de l'ensemble du pays, 53 % d'étudiants déclaraient être d'accord avec l'idée selon laquelle aucun changement social important ne pouvait être atteint par les canaux politiques traditionnels, tandis que plus d'un quart affirmait que l'utilisation de la violence à des fins politiques aux États-Unis pouvait désormais se justifier¹. Des idées similaires à celles prévalant parmi les membres du SDS se retrouvaient chez les étudiants du Student Mobilization Committee (SMC) : la Conférence nationale étudiante contre la guerre organisée par le SMC à l'Université de Chicago et au Chicago Coliseum du 27 au 29 janvier 1968 aborda la question de la pertinence qu'il y avait à placer les efforts de mobilisation sous le sceau de la lutte anti-impérialiste, dans la mesure où cela risquait d'aliéner des recrues potentielles et de décourager de nombreux participants à manifester sous la bannière du SMC². Animés d'une volonté commune de créer les conditions favorables à une révolution sur le sol américain, les participants s'opposèrent sur le meilleur moyen pour y parvenir : organiser une multitude d'organisations nationales à l'image du SMC pour atteindre le plus grand nombre ou concentrer leurs efforts dans des actions locales, à l'échelle d'un quartier, d'une communauté ou d'une ville. Les trois journées que dura la conférence ne suffirent pas à résoudre ces désaccords mais les participants tombèrent d'accord sur le projet d'une grande grève étudiante internationale « contre la guerre du Vietnam et le racisme » pour le 26 avril 1968³.

Cet exemple est instructif à plus d'un titre : le choix de Chicago comme lieu de la conférence nationale n'était pas anodin mais tenait à la fois à sa situation géographique centrale et au niveau d'activisme estudiantin dans la ville. Surtout, l'appel final de la conférence montrait clairement que le lien entre impérialisme et racisme était bien ancré dans l'esprit des étudiants. En outre, la présence parmi les quelque neuf cents participants d'un contingent significatif d'étudiants noirs confirme que la popularité du nationalisme noir chez les étudiants afro-américains ne signifiait pas nécessairement la fin de toute collaboration avec leurs homologues blancs. Au contraire. À la conférence de Chicago, les étudiants noirs avaient certes choisi de former un *black caucus* et de lancer un appel séparé, signes de leur sensibilité aux idées du *Black Power*, mais leur participation à cet événement et la formulation même de leur appel soulignaient la proximité de leurs vues avec

¹ Dissent and Disruption, p. 20.

² RSF/CHM, carton 198, dossier 1064 B - National Student Strike for Peace et Student Mobilization Committee, 5/2/1968.

³ « Conference Here: Anti-War Students Call Strike », Maroon, 30/1/1968.

celles des étudiants blancs et le désir de lutter ensemble contre l'ennemi commun. La déclaration finale de leur groupe appelait ainsi également à une grève placée sous le signe de la lutte contre « l'impérialisme, le racisme et la conscription » ¹. Enfin, cette conférence illustre la manière dont les idées circulaient au sein du réseau de la Nouvelle Gauche. Organisée par le SMC, la conférence attira des représentants d'organisations couvrant tout l'éventail de la gauche radicale américaine, notamment des membres du parti communiste américain, du parti maoïste Progressive Labor Party, du SDS, du Comité américain d'aide au Front de libération nationale vietnamien, du groupe Veterans for Peace in Vietnam, de l'organisation communiste W.E.B. DuBois Clubs, du groupe afro-américain Black Antiwar and Antidraft Union, ou encore du groupe trotskyste Young Socialist Alliance. Si la diversité des groupes présents rendait difficile l'adoption de propositions concrètes d'actions, ce type de réunions constituait néanmoins un terrain favorable à l'apparition de nouvelles idées et aux échanges. Ainsi, l'idée d'une grève nationale étudiante était une nouveauté dans l'histoire du mouvement étudiant des années 1960. Jamais encore une telle mesure n'avait été utilisée par les jeunes contestataires à l'échelle du pays. Malgré les interminables débats, les querelles de personnes, les joutes oratoires et la frustration ressentie par de nombreux participants face à l'incapacité chronique des groupes étudiants à s'entendre sur un programme d'action commun, les personnes présentes à ces grands messes repartaient avec de nouvelles idées, le sentiment d'appartenir à une communauté et une énergie renouvelée pour l'action.

Ces liens entre organisations étudiantes, caractéristiques de la Nouvelle Gauche dans tout le pays, étaient particulièrement manifestes à Chicago puisque le siège du bureau national du SDS se trouvait dans le même immeuble que celui de la branche locale du Student Mobilization Committee (SMC) ou encore du groupe pacifiste Chicago Peace Council, entre autres. Aussi le 1608 West Madison Avenue, un immeuble situé dans le quartier noir du Near Westside, devint-il le centre stratégique du mouvement étudiant local, une proximité physique propice aux échanges et aux rencontres entre activistes et à l'élaboration de projets d'action communs. Fort du durcissement de ses analyses qui l'avait conduit à adopter une stratégie révolutionnaire et à dénoncer l'action des universités de la ville et des autorités municipales, le mouvement étudiant de Chicago n'hésita plus à partir de cette période à sortir de l'enceinte des campus pour porter son message dans la rue.



These are the people that must be reached in order to

ss report: cops udents in Al

The militant, mai 1972. Appel à une marche sur Washington contre la guerre, et titre d'annonce du reportage sur la mort des militants étudiants antiguerre à Albuquerque. Col RM - Cité des mémoires étudiantes.

¹ Idem.

Gouvernement des universités et relations avec les mondes socioéconomiques Robi MORDER

III/ L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Nous nous attacherons d'abord à tout ce qui relève de l'insertion professionnelle et de la « professionnalisation », qui est devenu avec la LRU une des missions obligatoires de l'enseignement supérieur, même si dans la pratique elle constitue une préoccupation ancienne. En effet, la relation université/entreprises (au sens large du terme, à savoir employeurs potentiels) devient ici concrète de manière multiforme, avec une multitude d'occasions et de façons d'établir et de maintenir des relations. Il y a ici a priori une demande des entreprises qui ont des besoins de main d'oeuvre, et une offre de l'enseignement supérieur qui cherche plus ou moins à s'adapter à ces besoins, ou à les modifier, en créer de nouveaux.

L'opposition entre une université assurant une formation générale par la recherche, et des écoles de formation professionnelle est un débat récent. Dès l'origine, les « facultés » sont liées aux professions, et y préparent, facultés de droit, de médecine, pharmacie ou dentaire, de théologie préparent à des métiers (avocats, magistrats, médecins, pharmaciens, dentistes, clergé). Dans ces facultés, les enseignants pouvaient – et cela était encouragé – exercer en même temps leur métier d'avocat, chirurgien, médecin, notaire, etc. Certes, c'est au titre de leur statut de professeur qu'ils siégeaient aux conseils de faculté, mais dans la pratique cela signifiait que les professionnels qu'ils étaient en même temps siégeaient dans ces conseils.

Les facultés de lettre et de sciences avaient également la vocation de préparer à des fonctions professionnelles. La « naissance de l'étudiant moderne »² avec les bourses de licence, marque le véritable début des facultés des lettres et des sciences en facultés liant enseignement et recherche, et non plus comme lieux où sont organisées des conférences présentant les innovations à un public d'amateurs intéressés. C'est la « professionnalisation » de l'étudiant, et ce pour former les jurys de baccalauréat.

D'un autre côté, les écoles d'ingénieurs – puis les écoles de commerce – avec un système de sélection et de préparation par des classes spécialisées (classes prépa), écoles aussi bien publiques (mais ne dépendant pas que de l'Etat, puisque les chambres de commerce et d'industrie gèrent des écoles de commerce) que privées fournissent à la Nation, aux entreprises publiques ou privées, des cadres en principe compétents, bien que n'étant pas formés par, ni à, la recherche.

C'est la massification / démocratisation des facultés de lettres et de sciences, en même temps que l'évolution de la sociologie des professions et du salariat, qui a, au fur et à mesure, déconnecté plus que dans les autres facultés, la formation assurée par ces facultés et des métiers. C'est plutôt des secteurs d'activité qui constituent l'horizon (fonction publique, établissements du tertiaire). Dès les années 1930 mais surtout avec les vagues de massification de l'après seconde guerre mondiale la question de « l'inadaptation des études au monde du travail », de « la crise des débouchés » est inscrite dans l'agenda des problèmes politiques à traiter, qui aboutissent à des orientations visant à « professionnaliser » les facultés et les universités.

Par le jeu des « numerus clausus » de droit ou de fait, les secteurs de la médecine, de la pharmacie et dentaire ont continué à former de futurs professionnels de ces métiers, en ce qui

² Antoine Prost, L'Enseignement en France (1800-1967), A. Colin, 1968; Pierre Moulinier, La naissance de l'étudiant moderne (XIXème siècle), Belin, 2002.

¹ Extrait du rapport réalisé pour le Laboratoire OMI (organisation marchandes et institutions) de l'URCA, juillet 2010. http://www.univ-reims.fr/rubrique-cachee/laboratoires-labelises/omi-organisations-marchandes-et-institutions-ea-2065/les-contrats/gallery_files/site/1/1697/3184/5292/11061/25872.pdf

concerne le droit, l'évolution a été celle d'une filière relativement de masse : pas plus l'avocature que la magistrature ne constituent l'essentiel des débouchés.

A plusieurs étapes du dernier tiers du vingtième siècle ont été créées des filières et formations dont les points communs sont :

- une vocation professionnelle, et donc une formation pratique plus développée, avec une présence en entreprise (stage, ou alternance) sur le modèle de la formation des ingénieurs;
- une participation des professionnels aux enseignements, à la détermination des contenus des formations et des diplômes, et à diverses structures de gestion ou co-gestion de ces formations à des niveaux divers (local, régional, national).

Les conditions nécessaires à ces formations (groupes équivalents à des classes, avec des effectifs plus réduits que ceux des universités), ainsi que l'investissement des entreprises au sein de ces formations ont conduit à en faire des formations sélectives à l'entrée. Toutefois, si dans les écoles le concours était le moyen de sélection, ici ce sont plusieurs outils qui ont été adoptés : examen de dossier, entretiens....

L'on a pu ainsi assister à la création des IUT (1965/1966) délivrant des DUT (diplôme universitaire de technologie), des maîtrises à régime spécial comme les MIAGE (maîtrise des méthodes informatiques appliquées à la gestion) en 1970, les MST (Maîtrise des sciences et des techniques) et les MSG (Maîtrise de sciences de gestion) en 1971¹. Quand Alice Saunier Séité, secrétaire d'Etat aux universités, devenue ministre des universités, signe le 16 janvier 1976 l'arrêté portant réforme du deuxième cycle universitaire qui a « pour objet de dispenser une formation scientifique de haut niveau préparant les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles », quatrième année sanctionnée par la maîtrise, elle laisse intactes les MIAGE, MST et MSG qui ne sont pas touchés par cette réforme.

Le DEUST (Diplômé d'études universitaires scientifique et techniques) est créée en 1982 sous le ministère Savary au même moment qu'est initiée la réforme du premier cycle universitaire².

Les IUP (instituts universitaires professionnalisés) sont fondés en 1994, en même temps que le DRT (diplôme de recherche technologique)³. La réforme dite «LMD» (licence, master, doctorat) a soulevé des difficultés d'adaptation des IUP⁴.

La licence professionnelle est crée cinq ans plus tard⁵

Dans la nomenclature des niveaux de formation, le DUT (comme le BTS) et le DEUST correspondent au niveau III. Mais les premiers cycles de l'enseignement supérieur passant avec le LMD de bac+ 2 à bac + 3 (licence), la survie du niveau III, et du devenir des diplômes à bac + 2 est en question. Pour les niveaux I et II (personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs ou de la licence) on comprend les « licences pro », les MIAGE, MST, MSG, les master.

La préoccupation n'est pas nouvelle, et ne date pas de la LRU, comme le souligne le rapport de présentation du projet de loi LRU au Sénat, « Les universités ont néanmoins su, dans un contexte budgétaire contraint, multiplier les innovations et les réussites, formations d'ingénieurs, licences et masters professionnels, départements d'IUT entre autres ».

Les IUT.

Retour sur une fondation.

Dans les années 1950 et 1960, les effectifs de l'enseignement supérieur connaissent une forte croissance de par la double augmentation : celle du nombre d'entrants, et celle de la durée des études, qui continuent à s'effectuer dans les filières littéraires, économiques et sociales générales. Or, conséquence de cette « inflation », un nombre élevé de diplômés obtiennent des emplois qui,

¹ Arrêtés du 10 septembre 1970 pour les MIAGE, du 13 janvier 1971 pour les MST, du 26 mars 1971 pour les MSG.

 $^{^2}$ Danièle Blondel, INRP, témoignage oral n° 101.

³ Arrêtés du 29 décembre 1994.

⁴ Claude Ferry, *Le statut juridique des IUP dans le système LMD*, Consultation juridique, 14 novembre 1997.

⁵ Arrêté du 17 novembre 1999.

par leur nature et leur rémunération, ne sont pas différents de ceux qu'ils auraient pu obtenir sans une aussi longue scolarité.

Dans la plupart des pays développés, on assiste au développement ou à la création de filières d'enseignement supérieur court. En France, une commission des instituts de formation technique supérieure universitaires, comportant à côté d'universitaires de deux grands patrons de l'industrie, et de deux syndicalistes formulent six recommandations :

- formation de niveau intermédiaire entre le baccalauréat et le diplôme d'ingénieur,
- un petit nombre de spécialités définies d'après les besoins de l'économie,
- une nouvelle pédagogie,
- une organisation spécifique pour ces enseignements,
- des structures administratives adaptées,
- l'intégration (ou suspension) des formations conduisant au BTS ou DEST (diplôme d'études supérieures techniques).

Ainsi, la création des IUT a pour vocation d'instaurer un type d'enseignement nouveau, distincts donc des universités comme des grandes écoles.

L'exposé des motifs du décret du 7 janvier 1966 créant les IUT les situe ainsi dans le cadre « d'un important mouvement de réformes destiné à renouveler notre enseignement et à le mettre en mesure de répondre à la fois aux aspirations de la jeunesse et aux exigences de la société moderne ». Les instituts constituent une voie nouvelle « destinée aux étudiants désirant poursuivre des études supérieures dans un esprit différent et acquérir dans un délai moins long une formation permettant d'accéder directement à des activités professionnelles ». Ce cycle de deux ans devait canaliser une partie des flux d'étudiants. Cet objectif d'orientation se combinait avec une exigence, répondre au « développement économique et social, étroitement lié au progrès technique » puisque les « fonctions nouvelles d'encadrement technique dont les titulaires sont associés de près au travail des ingénieurs, des chercheurs ou des cadres supérieurs administratifs, financiers ou commerciaux », exigent une « spécialisation plus poussée que celle de l'ingénieur et une formation générale plus étendue que celle du technicien » correspondant au niveau III de la hiérarchie des emplois (intermédiaire entre fin des études secondaires et la licence – alors en quatre ans).

Ainsi, la délimitation des secteurs d'activité des IUT devait éviter deux écueils : celui d'une trop grande généralité inadaptée aux besoins, et une spécialisation trop étroite cantonnant les diplômés à des tâches d'exécution.

Les spécialités retenues ne sont pas des métiers, mais des fonctions ou des secteurs d'activité, reparties entre les secteurs secondaire (biologie appliquée, chimie, génie civil, hygiène et sécurité, etc.) et tertiaire (gestion des entreprises et des administrations, carrières juridiques et judiciaires, carrières sociales, informatique, etc.).

A chaque spécialité correspond un département (un IUT en comprend plusieurs).

Dans chaque département, le programme est élaboré (et modifié) par une commission pédagogique nationale, composée de 4 membres du personnel enseignant désignés par le secrétariat d'Etat aux universités, 4 représentants des employeurs, 4 représentants des ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs nommés sur proposition des organisations syndicales, et 4 personnalités appartenant à des établissements d'enseignement supérieur.

Chaque commission définit en premier lieu le profil du technicien à former, et ensuite de déterminer en conséquence les connaissances nécessaires.

Les méthodes pédagogiques diffèrent de l'université : 32 semaines avec 30/35 heures de cours, effectifs restreints pour meilleur encadrement, aptitudes contrôlées de façon continue. Cours magistraux diminués au profit du travail de groupe. Pas de corps d'enseignant particulier, mais obligation qu'un tiers des enseignements assurés par des professionnels (vacataires ou associés).

Le diplôme délivré, le DUT (diplôme universitaire de technologie) devait posséder un « caractère de qualification professionnelle et non d'un certificat d'aptitude à des études ultérieures » ¹.

Pour Jacques Ménier² ce qu'apportaient de nouveau les IUT c'était l'association de la structure universitaire et d'une finalité professionnelle qua la France n'avait connu jusque là qu'en médecine et en pharmacie.

Les étudiants en IUT regroupaient 1% du total des effectifs de l'enseignement supérieur en 1967/1968, (5412), 4,7% en 1970/1971 (24 380). Or, le 5ème Plan prévoyait qu'en 1973 les IUT devraient avoir 21% des étudiants. En fait, à cette date, seuls 7% des étudiants y étaient inscrits. Après cette date, la croissance s'est affaiblie. L'objectif révisé du 6ème plan de 80000 étudiants en IUT en 1975 ne fut atteint qu'à un peu plus de la moitié.

Le problème des débouchés demeure paradoxalement.

La secrétaire d'Etat, puis Ministre des universités, en 1975/1976, Alice Saunier Seité, lance à l'encontre des IUT l'accusation de laxisme et de mauvaise gestion, qui serait responsable de la participation insuffisante des professionnels.

Mais en réalité, nombre d'entreprises demeuraient réticentes devant « nouveaux diplômes » encore au milieu des années 1970 (et souvent d'ailleurs envers les diplômés en général), préférant assurer la promotion par formation interne. Et l'Administration n'était pas en reste, puisque la plupart des concours de l'administration de catégorie A pas n'étaient pas ouverts aux détenteurs du DUT.

L'attraction des études supérieures longues représentant une voie de promotion demeure en effet dans les perceptions, notamment des couches populaires qui n'y avaient jusque là que difficilement accès. Au lieu d'éloigner les bacheliers des filières universitaires longues, on note alors déjà une forte demande de poursuite d'études de la part des titulaires du DUT. Les instructions données aux directeurs d'IUT les amenaient à refuser plus de 20% des demandes d'équivalence en 1973.

Le caractère de masse souhaité pour les IUT était paradoxalement contradictoire avec les exigences des milieux professionnels qui ne voulaient se substituer aux pouvoirs publics pour assurer la formation du grand nombre. L'admission était sélective, avec un jury composé de représentants de l'IUT, et des milieux professionnels désireux d'avoir un enseignement et une formation efficace et donc des unités de petite taille (quelques centaines d'étudiants), une pédagogie avec peu de cours magistraux et beaucoup de travail de groupe, un fort encadrement et des horaires lourds (30 à 35 heures sur 32 semaines). Dans Effet pervers et ordre social Raymond Boudon le note particulièrement³.

Le caractère sélectif des IUT en fit une filière de distinction pour les « bons » bacheliers qui n'avaient pu accéder aux classes préparationnaires aux grandes écoles mais dont les familles craignaient le caractère anonyme et peu encadré de « la fac ». Les IUT ont pu ainsi – effet pervers – servir de filière d'excellence avant la poursuite d'études supérieures, alors que les bacheliers et publics auxquels ils étaient destinés (bac technologique, bac professionnel, bac G puis Economique et social, couches populaires de primo-entrants dans l'enseignement supérieur) allaient grossir les effectifs des filières générales, notamment d'AES, non sélectives.

La loi du 16 juillet 1971 sur l'enseignement technologique prévoyait la référence aux diplômes professionnels dans les conventions collectives. Ces dernières dépendant des partenaires sociaux – syndicats et patronat – il fallut de longues années pour que les DUT soient reconnus dans la plupart des conventions. Ce fut l'enjeu de fréquentes grèves et nombreux mouvements. En général, chaque année vers le mois de février journées d'actions et manifestations mobilisaient les étudiants d'IUT tout au long des années 1970, les syndicats étudiants, comités et coordinations prenant contact avec les syndicats de salariés pour revendiquer ensemble des actualisations des conventions collectives branche par branche, avec un répertoire d'action distinct de celui des « mouvements étudiants » en général même si les mouvements peuvent concorder : en 1973 c'est à partir de ces mouvements traditionnels sans les IUT de Cachan,

² Bulletin de l'économie et des finances N° 65, janvier-mars 1974.

¹ J-L Boursin, les IUT, Paris-Montreal, 1970

³ Raymond Boudon, Effet pervers et ordre social, PUF, 1977.

Orléans et Marseille que se développe la grande grève étudiants /lycéens / élèves du technique contre la « loi Debré » (sur les sursis militaires)¹, et en 1976 ils sont partie prenante de la grande grève étudiante contre « la réforme du deuxième cycle universitaire », mais avec leurs spécificités propres². Dénoncés par des larges franges des militants étudiants comme une sorte de cheval de Troie du patronat à l'université pour accroître sa mainmise sur la formation et l'enseignement supérieur, les IUT ne font plus l'objet - sauf marginalement - de critiques fondamentales, alors qu'ils constituaient les premières entités autonomes bénéficiant de budgets et de normes propres. Malgré la création postérieure des autres filières professionnalisantes qui leur ont fait « perdre le « monopole » des relations avec les industriels »3, les IUT se sont installés dans le paysage universitaire et professionnel dans lesquels – contrairement à d'autres institutions de l'enseignement supérieur – les mondes socio-économiques ont fini par investir et s'investir.

Quarante ans après leur fondation, dans un « Livre blanc », les directeurs d'IUT considèrent que « les IUT constituent à l'heure actuelle l'interface la plus élaborée entre le monde du travail et l'université » dont la réussite est le résultat d'une association avec le monde des entreprises, s'appuyant sur un corpus réglementaire issu de la loi Savary de 1984⁴. Outre la composition du conseil de l'IUT dans laquelle on a déjà noté la présence des personnalités extérieures, le même équilibre entre syndicats patronaux et salariés se retrouve au sein de :

La Commission consultative nationale des IUT, compétente pour donner un avis sur les orientations pédagogiques, d'admission, création de spécialités, d'ouverture de départements et d'évaluation des IUT, est composée de : un président d'université, deux directeurs d'IUT, un président de conseil d'IUT, deux étudiants, deux enseignants, trois représentants des employeurs et trois représentants des salariés, trois personnalités qualifiées. C'est le ministre qui nomme les membres de cette commission.

Dans les commissions pédagogiques nationales, par spécialité, les différentes catégories (enseignants, étudiants, employeurs, salariés, personnalités qualifiées) disposent de cinq sièges chacune.

Et dans la pratique, l'implication des entreprises se matérialise par la participation aux conseils de département, aux jurys, à l'enseignement, à l'encadrement des stages, aux conseils de perfectionnement.

Les étudiants en IUT ont certes participé à des mouvements généraux des étudiants (« réforme Devaquet » en 1986) mais ils ont produit leurs propres types de groupements adaptés à leurs particularités. Néanmoins, ils ont été particulièrement actifs quand en 1994 le gouvernement Balladur a instauré le CIP (Contrat d'insertion professionnelle) qui autorisait pendant deux ans les employeurs à payer à 80 ou 90% du SMIC les bac + 2 (donc les DUT). La coordination parisienne des IUT a alors joué un rôle moteur dans une mobilisation inédite qui vit côte à côte les deux UNEF alors séparées, la FAGE, les confédérations syndicales et leurs unions de cadres et techniciens, dans la rue, puis – après le recul du Premier ministre – dans la rédaction commune d'une « charte des stages ». Ceci est révélateur de l'existence d'une « culture IUT'ienne » spécifique, avec des étudiants très attachés à leurs établissements⁵.

Les nouvelles maîtrises des années 1970

Ces maîtrises sont nées à la demande d'entreprises qui constataient des carences des écoles (ingénieurs, commerce) traditionnelles dans de nouveaux domaines, en faisant largement appel à des professionnels et aux stages..

C'est ainsi qu'après un stade expérimental en 1969 (Clermont-Ferrand, Lille, Montpellier) la maîtrise MIAGE était créée en 1970, dispensant une doublé compétence en informatique et en

⁴ Livre blanc, p 20 et suivantes.

¹ Robi Morder, « La grève lycéenne contre la loi Debré, une mobilisation de la jeunesse contre toutes les casernes », Autrement, N° 76, 2002.

²Michel Domenc, Jean-Pierre Gilly, Les IUT, ouverture ou idéologie, les techniciens supérieurs, cadres ou ouvriers, Le Cerf. 1978

³ Fabien Cluzel, « La longue histoire d'une filière courte », *La revue de l'Université* n° 18, 1999.

⁵ Servet Ertul, « La culture « IUT'ienne » existe... », La Revue de l'Université », n° 8, 1996.

gestion, avec une forte présence d'intervenants extérieurs dans les enseignements et avec des stages obligatoires et des formations en apprentissage. Sur trois années, conduisant désormais à un master, un minimum de dix mois est consacré à la présence en entreprise conduisant à la rédaction d'un mémoire. C'est un véritable réseau des MIAGE qui existe, avec la possibilité pour un étudiant de passer d'un MIAGE à l'autre.

La maîtrise des sciences et techniques quant à elle sanctionnait des formations portant sur l'étude des connaissances scientifiques et des processus techniques dans les domaines de la production et de la distribution des biens et services. Deux ans d'études comprennent entre 1500 et 1800 heures de cours et des stages à hauteur de dix semaines. Pour un tiers, les enseignements sont assurés par des professionnels.

Enfin, la maîtrise de sciences de gestion sanctionnait une formation de deuxième cycle d'une durée de deux années portant sur l'étude des processus de décision et l'application des méthodes de gestion dans différentes organisations. Les étudiants devaient suivre au moins mille heures de cours, et deux mois de stage

En France, la maîtrise des sciences et techniques comptables et financières (MSTCF) était un diplôme de second cycle universitaire qui s'obtenait en deux (ou trois) ans après un diplôme de premier cycle. Depuis la réforme LMD, cette formation a été remplacée par la licence professionnelle mention ou spécialité «comptabilité contrôle audit» (licence CCA) et le master professionnel mention ou spécialité «comptabilité contrôle audit» (master CCA). Ce dernier permet d'obtenir les mêmes équivalences que celles de la MSTCF et à partir de 2007 les nouvelles équivalences du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et de 5 des 7 UE (sauf UE 1 et UE 4) du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

L'arrêté du 9 janvier 2008 dans le Journal officiel du 12 janvier 2008, indique les dispenses suivantes à certains masters ayant la mention ou la spécialité «comptabilité contrôle audit», à savoir : le DCG complet et le DSCG (sauf UE1 et UE4). Les titulaires de l'ancien diplôme MSTCF bénéficient quant à eux d'équivalences pour l'ensemble des UE du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et de 3 des 7 UE (sauf UE 1 à 4) du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Les instituts universitaires professionnalisés (IUP)

C'est en même temps que la création du titre d'ingénieur-maître qu'ont été créés les IUP². Ce sont des instituts internes aux universités qui permettent à ces dernières de délivrer des diplômes d'ingénieur au même titre que les Ecoles. Les formations ciblent des métiers ou des fonctions clairement identifiées : « Les instituts universitaires professionnalisés (IUP) assurent une formation à caractère technologique et professionnel au sein des établissements publics à caractère scientifique et professionnel »³.

Le cursus de quatre ans menant au niveau bac+5, l'étudiant y rentrait avec un niveau bac+1, et à la fin de chaque année l'étudiant se voyait délivrer un titre universitaire (DEUG à bac+2, licence à bac+3, maîtrise à bac+4), à bac+5 l'étudiant devenant titulaire du diplôme d'ingénieur-maître. En 2004 une « charte des IUP » a été déposée par le ministère Allègre à l'INPI comme marque protégée, après l'initiative de l'association des directeurs d'IUP et des professionnels qui avaient crée le label.

Avec la réforme du LMD, qui n'a pas abrogé les textes spécifiques aux IUP mais en a adapté des dispositifs⁴, le recrutement se situe au niveau bac+2 (avec un DEUG, DUT, BTS, à l'issue de deux ans de classes prépa), et les études en IUP sont ainsi ramenées à trois ans. La spécialité de la première année d'IUP devient dès lors un parcours de licence, les deuxième et troisième années une mention et une spécialité de master. Afin d'assurer la visibilité des IUP qui risquait de disparaître en se fondant dans le LMD, en 2003 s'est constituée une coordination étudiante en

Décret n° 92-84 du 23 janvier 1992.

² Décret n° 92-85 du 23 janvier 1992.

³ Arrêté du 29 décembre 1994.

⁴ Arrêté du 23 avril 2002.

IUP qui a mené des négociations avec le ministère, ce dernier ayant affirmé sa volonté de conserver leurs moyens aux IUP¹.

Le statut des IUP est resté au sein de chaque université tel qu'il avait été fixé au moment de sa création : dans certaines il s'agit de véritables UFR, dans d'autres des départements d'universités, ou même des départements d'UFR².

La formation en IUP est organisée avec au moins 19 semaines de stages en milieu professionnel au cours des trois années, la moitié de la formation (de 1600 à 2000 heures de cours au total sur les trois ans) étant assurée ou encadrée par des intervenants exerçant leur activité professionnelle. Un conseil de perfectionnement assiste le directeur de l'IUP, composé pour moitié d'enseignants chercheurs, pour l'autre moitié de personnalités qualifiées. Les personnalités qualifiées siègent également dans la Commission consultative nationale amenée à donner son avis dans le cadre de la procédure d'habilitation des IUP.

Les licences professionnelles

C'est au printemps 1998 – dans le contexte du rapport Attali qui préconise le « 3-5-8 » (niveaux de diplôme permettant d'harmoniser le système français aux normes des autres pays européens) que le ministère invite les directeurs d'IUT à une réflexion - sans remettre en cause l'existence du DUT à bac+2, sur la création d'une LUT, licence universitaire de technologie. Le rapport Attali s'orientant vers la création d'une licence professionnelle par les universités, les directeurs d'IUT obtiennent la garantie qu'ils conserveront la maîtrise des nouvelles licences professionnelles qu'ils seront amenés à créer. « A défaut d'obtenir la création d'une licence universitaire de technologie, les IUT se sont, en effet, fortement investis dans les projets de licences professionnelles »³.

En mars 1999, une « note d'orientation et de concertation » est envoyée par la directrice des enseignements supérieurs, Francine Demichel, les directeurs d'IUT acceptant de participer au groupe de travail sur les licences professionnelles. La synthèse des questionnaires et consultations fait ressortir:

- un consensus sur une licence dotée d'un cadrage national, avec un fort volet d'insertion professionnelle, ouverte en formation initiale et continue (alternance), s'appuyant sur la validation des acquis, associant les professionnels à tous les niveaux (entrée, sortie, habilitation, évaluation) et à son contenu, avec un référentiel des métiers visés, des compétences..., intégrant un stage et bénéficiant des compétences acquises, dans les IUT notamment ;
- sur la poursuite d'études, des approches différentes se sont exprimées, pour certains la poursuite devait pouvoir s'effectuer dès la licence obtenue, pour d'autres elle ne pouvait être automatique.

Le MEDEF était plus sceptique que la CGPME sur les besoins d'un diplôme professionnel d'un niveau II. « le DUT est un diplôme satisfaisant [...], certes l'évolution des qualifications existe, mais à tous les niveaux, et il ne s'agit pas de bouleverser la hiérarchie des emplois »⁴ Les établissements insistant quant à eux sur l'importance de la reconnaissance par les conventions collectives et donc sur la présence des professionnels dans le montage des licences.

Deux structures nationales sont créées : une commission nationale d'expertise des licences professionnelles, et un comité de suivi de la licence professionnelle, les entreprises et les branches professionnelles étant fortement présentes dans leur fonctionnement et la construction des licences professionnelles.

Gérard Mary, qui préside la Commission nationale d'expertise, souligne l'implication des membres – ainsi que des experts associés quand il s'agit d'examiner les licences proposées dans des domaines où les membres permanents considèrent qu'ils doivent s'éclairer d'autres avis. Sur 24 membres, la moitié sont des universitaires, l'autre moitié des professionnels. Ils sont choisis au titre de leurs compétences propres, même si tacitement l'on veille à ce que soient représentés

³ Livre blanc, p. 13.

¹ «Le LMD et les IUP, position du ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche », communiqué du ministère, 19 novembre 2003.

Claude Ferry, «Le statut juridique des IUP dans le système LMD », consultation juridique, 14 novembre 2007.

⁴ Patrick Brunier, responsable de la formation initiale du MEDEF, AEF, 27 mai 2002.

les organisations professionnelles et les syndicats de salariés (en fait deux, un est membre de la CGT et l'autre de la CFDT).

Comme pour la formation permanente, les relations avec les secteurs économiques se déclinent en deux niveaux : une vision nationale par l'intermédiaire des branches professionnelles, et au niveau des universités l'apport des acteurs économiques locaux et régionaux, avec parfois l'existence de désaccords entre ces deux niveaux. Il peut au niveau de certaines fédérations patronales y avoir des réseaux parallèles d'experts selon ces niveaux. L'autonomie des universités permet dans la plupart des cas de prendre en compte ces divers niveaux, sauf pour des professions réglementées, où les maquettes sont construites par la profession avec quelques universitaires, comme pour les métiers de la comptabilité par exemple¹.

Avec le LMD, on est passé « d'une logique de filière à une logique de parcours » avec l'ouverture vers « le métier », ce qui « nécessite des partenariats réguliers avec les formations concernées »².

Comme le rappelait le Vice-Président de la CPU, M. Fontanille³, « les universités ont fait bouger du côté des professions », un étudiant sur deux est engagé dans un cursus qui mène à un métier et les entreprises manifestent un réel intérêt à cette offre. Il y a eu 1900 licences professionnelles créées en 8 ans, dont 1600 par les universités en collaboration avec les milieux professionnels, 2500 masters professionnels avec 100 000 étudiants (deux fois plus qu'en 2006), 40 000 étudiants dans les formations d'ingénieurs intégrées à l'université, 25 000 apprentis, 350 000 stagiaires de la formation continue « activités développées en étroite collaboration avec les entreprises ».

Forums et rencontres

Des forums universités/entreprises, pour permettre la mise en relation directe des étudiants et des futurs employeurs potentiels, sont organisés dans nombre d'universités. Une association, dont les fondateurs sont l'ancienne présidente de la Confédération étudiante, Julie Coudry, et un ancien dirigeant de la même organisation, Laurent Bérail, qui a été rédacteur pour le Conseil économique et social d'un rapport sur le travail des étudiants, « La Manu » agit dans le souci de développer une « logique de partenariat avec les entreprises » considérant qu'il s'agit également d'un « enjeu pour les territoires »⁴. La Manu agit comme « prestataire de service » pour les entreprises qui ont des besoins. Le 30 mai 2010, à l'université de Paris Diderot (Jussieu) par exemple, c'est « La Manu » qui organisait avec l'université et les entreprises présentes la journée.

Les collectivités territoriales s'impliquent également en la matière. Ainsi, à Paris, le CODEV (conseil scientifique de Paris) a consacré sa huitième session en 2007 au lien « universitésentreprises-emploi »5. Le « Conseil de la vie étudiante » mis en place par la municipalité Delanöe lors de son premier mandat s'est réorienté vers un nouveau type de fonctionnement sur des thèmes précis. Au cours de l'année 2009/2010 le conseil a voulu aider la Ville à « aider à l'insertion professionnelle dès la première année d'étude ». Un travail d'enquête mené parallèlement – et en lien – avec les élaborations du conseil - a débouché sur un rapport, présenté⁶ le 2 juin 2010 à l'hôtel de ville de Paris.

Le rapport identifié « quelques bonnes pratiques » : montage de plusieurs partenariats par l'université Paris 4 avec notamment un « café de l'avenir », association organisant des rencontres entre diplômés d'université et professionnels bénévoles ; une « plate-forme » de recrutement, d'informations et d'échange existe entre étudiants et recruteurs à Paris 1, Paris 5, Paris 7, etc.

Un des enjeux est de « créer du lien entre professionnels et entre professionnels et étudiants », et organiser des rencontres régulières entre les universités et les entreprises du territoire d'Île-de-France, et équiper les universités franciliennes du même outil de mise en réseau des étudiants et

⁵ Forum du 14 février 2007

¹ Entretien et intervention de Gérard Mary le 26 mars 2010, Reims.

² Claude Jameaux, président de l'Université de Savoie, «La professionnalisation dans le cadre du LMD », Débat national Université-Emploi, Académie de Grenoble, mai-juin 2006.

Rencontres universités-entreprises, 16 juin 2009, Paris, CNAM.

⁴ Laurent Bérail, présentation de la Manu, journée d'études, 26 mars 2010, Reims.

⁶ L'enquête a été confiée à ATEMA Conseil, et une synthèse a été diffusée « étude sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés parisiens ».

des employeurs. L'adjoint à la vie étudiante a indiqué que la ville de Paris invitera tous les acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés à venir travailler collectivement sur l'ensemble des propositions du conseil.

Les débats sur l'insertion professionnelle sont ainsi l'occasion de coopérations entre acteurs universitaires et des mondes socio-économiques. Pour préparer le débat université/emploi, dans l'académie de Grenoble, dont nous avons noté la tradition ancienne de coopération¹, même conflictuelle, un comité de pilotage associait un président d'université, l'intersyndicale étudiante, l'intersyndicale des personnels des universités, le MEDEF, le CESR Rhône-Alpes, la CCI de Grenoble. Sur la professionnalisation, le MEDEF proposait de « renforcer la présence de professionnels et le partenariat avec les organisations d'employeurs au sein des comités de suivi et des commissions d'expertise des filières professionnelles mais également généralistes » en renforçant, pour les formations professionnelles, « l'adéquation entre le contenu des formations et les besoins de l'entreprise en créant un comité national d'expertise avec la présence des entreprises et des organisations professionnelles »².

dans la plupart des universités se mettent en place les BAIP (bureaux d'aide à l'insertion professionnelle), même avec d'autres dénominations (du type « service des relations universités-entreprises comme à l'UTLN) avec des stratégies de communications faisant appel à des professionnels de la communication embauchés pour ce faire, des conventions sont passées avec les services publics de l'emploi et des organisations professionnelles. A Jean-Monnet, université de Saint-Étienne, des conventions ont été signées avec l'APEC et le MEDEF pour « ouvrir l'université au monde socio-économique, à travers la création d'interfaces ». Aujourd'hui, les CIO présentent les possibilités d'emplois et de carrières aux étudiants, ou des stages ; des initiatives sont prises (ce sera la vocation des BAIP prévus par la LRU, mais cela peut être le fait d'associations d'étudiants) pour faire connaître les formations et les diplômes aux entreprises.

L'insertion peut même faire l'objet d'un diplôme ; A Grenoble, a été mis en place en 2008/2009 un « diplôme d'université université-entreprise » par l'UFR de biologie, en vue de mettre en évidence ses compétences, savoir-faire et savoir être acquis dans hors cursus, avec un stage de longue durée (six mois ou plus). On y accède quelque soit la discipline en L3, M1 ou M2 mais il n'y a que quarante places. C'est un diplôme tremplin » pour édifier son projet de formation selon son projet professionnel pour mieux savoir présenter ses candidatures.

Mais souvent, des acteurs sont absents. A Paris, le 2 juin 2010, l'on a pu noter que si étaient présents la vice-présidente de la CPU, le vice-président de la Conférence des grandes écoles, des élus municipaux, des universitaires, des organisations étudiantes, la présence des entreprises était réduite au représentant de « Synergie campus-entreprise », qui fédère toutefois plusieurs grosses entreprises de l'Île de France (EDF, Total....). Le journal L'Etudiant qui organise des conférences sur ces problématiques, a pu constater que ce sont pour moitié les universités, pour un quart les écoles qui viennent, et un quart d'entreprises³.

A l'échelle de l'Union européenne, la Commission vent encourager les relations universitéentreprise, le commissaire chargé de l'éducation, Jän Figel, estimant que les universités européennes ont un « important potentiel inexploité », et a fait l'éloge des universités qui permettent aux représentants de l'industrie de siéger dans les conseils où sont révisés et élaborés les programmes « afin de s'assurer qu'ils sont pertinents par rapport au marché du travail »⁴.

Un rapport a été présenté le 29 mars 2010 au Parlement européen, « sur le dialogue universitéentreprise, un nouveau partenariat pour la modernisation des universités en Europe ».

L'insertion est soit l'élément essentiel, soit un des éléments déterminants des partenariats entre universités et entreprises. Même les fondations (voir infra)visent à mobiliser des fonds privés extérieurs pour ce faire. A Perpignan, c'est un des thèmes de la fondation, « favoriser et valoriser l'insertion professionnelle des étudiants », avec la création d'un BAIP. La fondation d'entreprise

¹ Subsiste toujours à Grenoble le « laboratoire d'idées » fondé en juin 1947 « l'Association des Amis de l'Université de Grenoble » devenue « Alliance université entreprise de Grenoble » en mai 2001. Site : www.aueg.org.

² Jocelyne Fournier, représentante du MEDEF, *Débat national Université-Emploi*, Académie de Grenoble, mai-juin 2006.

³ Entretien avec Emmanuel Davidenkoff, directeur de *l'Etudiant*.

⁴ Forum université-entreprise, 5 et 6 février 2010.

de Lyon 1 a parmi ses objectifs l'insertion professionnelle, l'université s'engageant à « adapter ses formations initiales pour tenir compte du marché de l'emploi ». La fondation Bordeaux-université tient à « accompagner la professionnalisation des formations et l'insertion des diplômés ». La fondation de l'université d'Auvergne comporte parmi ses domaines prioritaires « l'optimisation de l'insertion professionnelle des étudiants ».

A l'université de La Rochelle, « toute formation universitaire s'accompagne d'outils d'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle » . Une charte de parrainage a pour objectif d'optimiser les relations dans divers domaines, stages et emplois, formation continue, recherche, relations internationales. Début 2010, « de la PME à la multinationale » plusieurs entreprises ont signé cette charte : Alstom Transports, LEA Nature, Citelum, Sikiller, EDF-GDF distribution, Crédit Agricole Charente Maritime – Deux Sèvres, Rhodian Bar André, Société charentaise d'investissement hôtelier, ESRI France, Genindexe, Abcar Dic Process,

Pour « sensibiliser les entreprises au vivier méconnu des jeunes diplômés », la commission « Nouvelle génération » du MEDEF a élaboré un document commun avec l'AFIJ. Un programme « Elsa » a été lancé avec l'AFIJ, le CNAM et Sciences-po en direction des étudiants en lettres et sciences humaines en 2006².

Le programme Phénix prend la suite. A Marne la vallée, avec l'appui du MEDEF, une charte a été signée entre l'université, l'association étudiante T NT, la Confédération étudiante et sept entreprises : Pricewaterhouse Coopers, Renault, Axa, Coca-Cola entreprise, Siemens, HSBC et Société Générale. Avec une « approche citoyenne » l'objectif est le recrutement en contrat à durée indéterminée, en donnant « une nouvelle perspective professionnelle à des jeunes bien formés » en lettres, sciences humaines, sciences « mais qui, parvenus en fin de cursus, sont confrontés à l'insuffisance ou à l'inadéquation des débouchés professionnels »³. Le MEDEF à l'échelle nationale s'est investi, le 2 février 2007 la présence de Véronique Morali, dirigeante de la commission du dialogue économique du MEDEF est ainsi signalée dans les sites locaux du MEDEF, par exemple celui du Bas-Rhin, sous l'intitulé « Entreprises, université, étudiants : un vent nouveau ».

L'université Marne la Vallée était la première partenaire, d'autres universités ont suivi, actuellement il s'agit en Ile de France de : Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Paris 4 Sorbonne, Paris 5 René Descartes, Paris 7 Denis Diderot, Paris 10 Ouest Nanterre, Paris 12 Créteil, Paris 13 Nord, Cergy Pontoise.

En région, c'est Rhône-Alpes qui a inauguré l'extension, les trois universités lyonnaises et l'École normale supérieure (lettres et sciences humaines) ont signé fin mars la charte Phénix Lyon, au MEDEF Lyon-Rhône. Six entreprises de la région s'engagent à recruter en CDI une quinzaine de jeunes diplômés de niveau master 2, issus de filières généralistes.

D'autres dispositifs ont aussi été instaurés avec des conventions, chartes, accords de partenariat. Une convention conclue entre le Rectorat de l'Académie de Lille et le MEDEF Nord Pas-de-Calais le 20 mars 2007 a débouché sur une Charte de partenariat entre l'université du Littoral Côte d'Opale et le MEDEF.

Le MEDEF Côte D'or participe par l'intermédiaire de son président et de son responsable à la formation le 20 mars 2007 à d'une table ronde à l'université de Dijon, en présence de François Goulard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ils y annoncent leur volonté de renforcer le partenariat avec l'université⁴.

Dans le magazine de la métallurgie bretonne, l'instance régionale de l'UIMM souligne « les partenariats à saisir », et se félicite que l'université se mette « en ordre de marche pour moderniser l'enseignement supérieur ». Les entrepreneurs insistent sur la professionnalisation des étudiants, et la nécessité de préparer les étudiants à leur entrée dans l'entreprise⁵.

¹ Document de l'Université en direction des entreprises.

² Eric Bertier, représentant du MEDEF, à la table ronde 4 et 5 de la Conférence des présidents d'université, « L'Université, acteur économique », Brest, 26 et 27 mars 2009.

³ Charte Phénix, 2 février 2007.

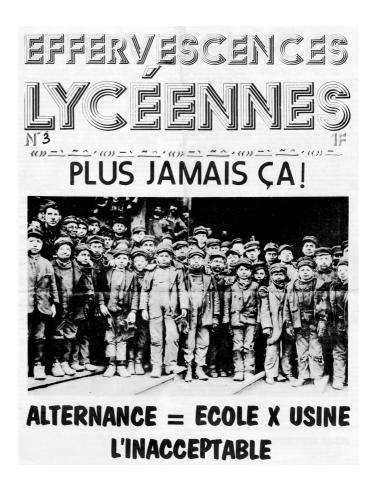
⁴ « Naissance d'un vrai partenariat », *MEDEF Côte d'Or* 11 mars 2010.

⁵ Fusions, magazine de la métallurgie bretonne, n° 47, septembre 2008.

En Poitou-Charente, l'université de Poitiers et le MEDEF signent un « accord cadre », pour améliorer la connaissance réciproque entre les enseignants chercheurs et les dirigeants d'entreprise, et pour favoriser l'insertion des jeunes issus des filières de formation universitaires, et fait référence à l'opération Phénix. I

En 2009, le partenariat université René Descartes/Microsoft comporte comme un de ses objectifs « la professionnalisation des étudiants et le développement des compétences techniques des personnels de l'université ». Un vaste programme d'information à l'attention des étudiants leur facilitera l'accès aux nouvelles technologies, dans le cadre de leurs études., avec un programme de soutien aux emplois et stages pour les étudiants sur le site de Microsoft: De plus, les offres de stages de Microsoft seront publiées sur le portail université-entreprises de l'université. Il y aura une organisation de formations avancées pour optimiser l'utilisation des nouveaux produits Microsoft.

En juillet 2010, un « comité Phénix 2 » a été installé par la Ministre Valérie Pécresse pour décerner aux universités un label récompensant les « initiatives les plus dynamiques en faveur de l'insertion professionnelle des diplômés de sciences humaines et sociales ». Quatorze membres composent ce comité, parmi lesquels : Julie Coudry, directrice de La Manu, Sian-Herbert Jones, directrice financière de la Sodexo, Jean Robert Pitte, ancien président de Paris 4 la Sorbonne et délégué général à l'information et l'orientation, Michel de Virville, ancien secrétaire général du groupe Renault, Jean-Marc Vitton, journaliste aux Echos².



Journal de la CPL (coordination permanente lycéenne), 1979. Col. RM, Cité des mémoires étudiantes

٠

¹ Communiqué de l'Université de Poitiers, 5 mai 2010.

² Magazine *l'Ors*, juillet 2010.

OBSERVATOIRE DES MOUVEMENTS ETUDIANTS

Résultats de l'élection des représentants étudiants en 2010

CNESER

	<u>UNEF</u>	FAGE	<u>PDE</u>	<u>Cé</u>	<u>MéT</u>	SUD Étudiant/FSE
Voix	807	404	309	229	203	104
%	39,25%	19,65%	15,03%	11,14%	9,87%	5,06%
Nombre d'élus	5	2	2	1	1	0

• Nombre de suffrages valablement exprimés : 2056

Rappel des résultats 2008

Liste ^[1]	<u>UNEF</u>	FAGE	<u>UNI</u>	<u>Cé</u>	<u>PDE</u>	SUD Étudiant/FSE
Voix	774	394	265	247	212	131
%	38,2 %	19,5 %	13,1 %	12,2 %	10,5 %	6,5 %
Nombre d'élus	5	2	2	1	1	0

• Nombre de suffrages valablement exprimés : 2023

CNOUS

Résultats des élections 2010

	voix	élus	variation
<u>UNEF</u>	75	4	0
FAGE	65	3	+1
PDE	29	1	0
<u>Mét</u>	6	0	-1 par rapport à l' <u>UNI</u>

Il y a 21 nuls et abstentions

Rappel des résultats 2008

	voix	élus	variation
<u>UNEF</u>	82	4	+2
FAGE	38	2	-2
<u>PDE</u>	30	1	0
<u>UNI</u>	22	1	0

L'UNEF, seule organisation présente dans toutes les académies de l'hexagone, arrive première des élections des représentants étudiants aux Crous avec 67 sièges sur 196, (mais 81 sièges en 2008), Le nouveau syndicat étudiant « Mét », issu de l'UNI, n'obtient que 6 sièges, contre 13 en 2008. Est-ce à mettre sur le changement de nom moins connu ou à d'autres causes, notamment les processus de décision et les questionnements internes ? Sans qu'il y ait automatiquement de glissement, le siège perdu au CNOUS par l'UNI-MET est gagné par PDE. Avec 40 sièges (contre 22 en 2008), la FAGE progresse nettement, à noter le point fort de Strasbourg (6 sièges sur 7). Les listes présentées par PDE, implantées en particulier dans les grandes écoles, disposent de 15 sièges au lieu de 12. SUD Etudiant et la FSE enregistrent une légère baisse, avec 5 sièges au niveau national, au lieu de 7. La Confédération étudiante, se présentait cette fois-ci pour la première fois dans 21 CROUS et obtient 5 sièges.

La participation à ces élections reste très faible : 7,8 %, soit à peine plus qu'il y a deux ans. « La palme du civisme revient aux étudiants des académies de Reims et de La Réunion, qui ont été 16 % à se déplacer ». Un score à comparer avec celui des académies de Paris et Versailles, où à peine 4,5% des inscrits ont voté.

...ET LYCEENS

Quelques notes sur les mobilisations lycéennes de l'automne 2010

Robi MORDER

Le mouvement de mobilisation contre la « réforme des retraites » de l'automne 2010 a connu une forte participation lycéenne, avec des assemblées générales, des grèves dans plusieurs centaines d'établissements et des cortèges importants d'élèves dans les manifestations. Sans développer ici longuement et dans le détail – il faudrait collecter des données plus précises, chronologiques, observations, entretiens – nous voulons ici faire état de quelques réflexions.

Nous écarterons la thèse de la « manipulation », sans verser dans une vision naîve. Bien sûr, le travail militant des organisations lycéennes – syndicales comme l'UNL ou la FIDL, ou politiques – qui ont répercuté dans les établissements des analyses, par brochures, tracts, affiches, réunions, a joué un rôle. De même, la mobilisation enclenchée, les militants déjà engagés sont, comme dans toute mobilisation, investis par leurs camarades des tâches d'organisation et de représentation plus aisément de par leur expérience, réelle ou supposée. Beaucoup sont déjà délégués de classe, voire délégués dans les institutions académiques et nationales de concertation.

En revanche, l'écart entre le nombre de militants et le nombre de lycéens n'autorise pas à faire de ce travail militant LA cause de la mobilisation, et de son ampleur. L'encadrement du milieu lycéen par les organisations est encore plus faible qu'en université ou en entreprise, et si la thèse de la « manipulation » était avérée, il resterait à expliquer pourquoi d'autres appels à la grève, à la manifestation de la part des mêmes mouvements ne débouche pas de manière identique. C'est bien que les contexte et contenu comptent.

Autre thématique à discuter, celle du « malaise» de la jeunesse. Si le lycéen bouge, c'est qu'il souffre et le diagnostic est posé : la pathologie qu'il présente est la peur. Il y a au travers de cet emprunt au vocabulaire médical une sorte de dévalorisation. La mobilisation, est un « symptôme », l'action collective est une pathologie, et donc la mission du corps politique et administratif est de soigner... Ainsi, il y a d'un côté la maladie (la peur, bien entendu « irraisonnée », avec la contestation comme thermomètre) qui s'oppose au sérieux, au « sensé » (la réforme, les mesures prises). On évoque toujours la « fièvre » des grèves, des manifestants, rarement celle des gouvernants et du législateur. Des sociologues posent aussi la question « Les jeunes français ont-ils raison d'avoir peur ? », titre du livre récent d'Olivier Galland. L'inquiétude des jeunes n'est pourtant pas infondée : le chômage, la précarité, les conditions de travail ne sont pas sans réalité, notamment pour les enfants issus des couches populaires.

Beaucoup d'observateurs se sont étonnés de voir de jeunes lycéens manifester pour les retraites alors qu'eux-mêmes n'y parviendront que dans 45, ou 50 ans pour les plus jeunes. Il est intéressant d'établir une cartographie chronologique des mobilisations lycéennes, qui ont commencé dans des villes moyennes, souvent frappées d'un taux de chômage important. De même, à Paris, ce sont d'abord des lycées accueillant des enfants des quartiers populaires de la capitale (comme les lycées Voltaire, Turgot) qui ont été touchés en premier. D'autres établissements ont aussi été touchés. Il y a eu une conjonction entre plusieurs éléments. La situation sociale de leurs parents ou grand-parents, confrontés à l'usure au travail, l'entrée dans le marché du travail sous le signe de la précarité et de l'insécurité sont plus concrets que la

retraite dans un demi-siècle, et c'est cette contestation qui est au cœur de la protestation sociale des lycéens mobilisés.

Dans un environnement d'une scolarité de masse, le lien intergénérationnel, entre scolaires et salariés (ou chômeurs) se confirme depuis le CIP ou le CPE, loin de l'enfermement dans un « ghetto » lycéen ou étudiant. De même, le répertoire d'action collective est repris d'un mouvement à l'autre, avec notamment les « blocages ». Les grands mouvements étant très proches au cours des dernières années (2005, 2006, réforme du bac...) les élèves de terminale ont déjà connu les mobilisations précédentes et ont acquis quasiment des « réflexes », ce qui explique les délais beaucoup plus rapides entre les premières mobilisations et les coordinations, les blocages, les initiatives d'ampleur, sans omettre les moyens de communication qui permettent d'accélérer la circulation de l'information, éventuellement de désinformations.

Les jeunes sont une plaque sensible de la société, et l'on a pu constater les effets de la crise morale, très profonde même si elle est en « toile de fond ». N'oublions pas que c'est en même temps que se développe la contestation contre la réforme des retraites que l'affaire dite « Bettencourt » prend également de l'ampleur. Et il s'agit là d'une face émergée d'un iceberg que les jeunes, ici les lycéens, n'ignorent pas. Les décalages entre les valeurs transmises par les familles et l'école (les valeurs peu ou prou républicaines d'égalité et de fraternité) et les réalités sociales et économiques (pauvretés et richesses ; sacrifices inégalement répartis entre groupes sociaux),comme les valeurs prônées désormais dans les discours dominants (individualisme, compétition, réussite financière) portent des contradictions pouvant nourrir les indignations porteuse de désirs d'autres possibles.

Les trajectoires sociales méritent en effet d'être rappelées¹: si dans l'ensemble, en moyenne 3,6% des élèves entrés en sixième n'atteignent pas la classe de 3ème, ce taux mont à 5,6% pour les enfants d'ouvriers non qualifiés (0,4% enfants d'enseignants, 0,7% enfants de cadres supérieurs). La majorité des entrants en sixième rentrent à l'université (53,4%), ce taux baissant pour les enfants d'ouvriers non qualifiés (31%), et montant à 89,4ù et 82,3% pour les enfants d'enseignants et de cadres.

Malgré le « collège unique », les différenciations sociales demeurent dans les filières : on passe de 36% d'enfants d'ouvriers, retraités ou chômeurs en 6^{ème}, à 25% en seconde générale et technologique, et 52% dans les cycles professionnels.

L'ampleur de la mobilisation lycéenne a été certes limitée en comparaison avec des précédents et a décru – dépendant du mouvement global sur les retraites – avec les vacances de la Toussaint.. Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer l'évènement. Là où ce mouvement sur les retraites manquait de secteurs de référence (comme les transports l'avaient été en 1995, ou les enseignants en 2003), contre toute attente, les secteurs des lycées avait commencé à le devenir, redonnant dans certaines villes un élan à la mobilisation globale. Le nombre d'établissements touchés a été significatif : entre 300 et 600 suivant les chiffres. Le ministère comme la presse ont mis en relation ce chiffre avec le nombre total de lycées : 4000. Or, quand l'on examine de plus près ce total, on s'aperçoit qu'il n'est pas significatif. En effet, il faut compter

ERROR: syntaxerror OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK: